REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

CAID
Cellule d'Analyses des Indicateurs de Développement

WFP
Programme Alimentaire Mondial
wfp.org/fr

Sécurité alimentaire, niveau de production agricole et Animale, Évaluation de la Campagne Agricole 2017-2018 et Bilan Alimentaire du Pays

RAPPORT

Août 2018

USAID
FROM THE AMERICAN PEOPLE

Table des matières

a. Sommaire 12
b. Objectifs 13
1.1. Situation géographique et hydrologique 13
1.2. Situation édaphique, faunique et forestière 14
1.3. Situation climatique 14
1.4. Situation phytosanitaire 15
2.1. Méthode d'enquête agricole et collecte des données 19
2.2. Les normes d'analyses. 20
2.3. Nombre des ménages agricoles 21
2.4. Superficies emblavées 22
2.5. Rendements par culture 27
2.6. Maladies et ravageurs a forte incidence 32
2.7. Les productions définitives de la campagne agricole 41
2.8. Situation agro-pastorale 49
2.9. Cadre institutionnel de la production 50
3.1. Bilan céréalier national 53
3.2. Taux de couverture des besoins céréaliers des provinces 53

SI TC<90 : TERRITOIRE OU PROVINCE DEFICITAIRE 54

3.3. Autonomie de couverture des besoins alimentaires 55
3.4. Bilan alimentaire national 56
3.5. Demandes potentielles 57

CETTE DEMANDE EST EXPRIMEE AUSSI BIEN DANS LES ZONES RURALES QUE DANS LES VILLES. 57

3.6. Offre potentielle de céréales commercialisables 57
4.1. Offre en céréales, en légumineuses et plantes à tubercules 58
4.2. Fonctionnement des marchés et évolution des prix des produits alimentaires de base 58

TABLEAU 32 :CONTRAINTES A LA COMMERCIALISATION ..... **ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.**

TABLEAU 33. APPROVISIONNEMENT POUR LES SIX PROCHAINS MOIS ..... **ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.**

4.3. Évolution des flux transfrontaliers des produits agricoles 63

L'ANALYSE DES ECHANGES MET EN EVIDENCE TROIS TYPES DE FLUX : INTERNE, ENTRANT ET SORTANT. 63

Flux internes 63
Flux entrant 64
Flux sortant 65
4.4. Zones et populations à risque identifiées 66
ANNEXE 1: Évaluation de la production animale par ménage et par territoire 73
ANNEXE 2: Situation climatique (pluviometrie) des quatre dernières années. Sources des donnée Mettelsat, 2018 73

LISTE DES TABLES

Table 1: Indicateurs et normes retenus 21
Table 2: Nombre des ménages agricoles par province au cours de la campagne agricole 2017-2018 .. 22
Table 3: Superficie emblavée de maïs (en hectare) 23
Table 4: Superficie emblavée de Riz (en hectare) 23
Table 5: Superficie emblavée des autres céréales alimentaires (Millet et sorgho)/en hectare) 24
Table 6: Superficie emblavée de la culture de manioc 25
Table 7: Superficies emblavées des autres tubercules alimentaires (Pomme de terre, Taro, patate douce, igname) 26
Table 8: Emblavures des légumineuses pour la campagne agricole 2017-2018 (en tonnes) 27
Table 9: Rendement moyen (tonnes/ha) du maïs 28
Table 10: Rendement moyen (Tonnes/ ha) des autres céréales alimentaires pour la campagne agricole 2017-2018 29
Table 11: Rendement moyen (en tonnes/hectare) des principales plantes à tubercules 30
Table 12: Rendement moyen (en tonnes/hectare) des principales plantes à tubercules 31
Table 13: Situation Phytosanitaire du Manioc 39
Table 14: Situation Phytosanitaire du Bananier 40
Table 15: Situation Phytosanitaire du Maïs 40
Table 16: Situation Phytosanitaire des légumineuses 40
Table 17: Production du maïs pour la campagne agricole 2017-2018 42
Table 18: Production du Riz (en tonnes) 43
Table 19: Production du Sorgho et du Millet (en tonne) 44
Table 20: Production du Manioc (en tonnes) 45
Table 21: Production de la patate douce, Igname, taro et pomme de terre (en tonnes) 46
Table 22: Production du haricot (en tonnes) 47
Table 23: Production de l'arachide (en tonnes) 48
Table 24: Production des autres légumineuses alimentaires (Niebé, petit poids, Poids Cajan, Soja)/en tonnes 49
Table 25: Évolution du cheptel 50
Table 26: Organisations paysannes et système de vulgarisation 51
Table 27: Structuration des OP par province 51
Table 28 ..... **Error! Bookmark not defined.**
Table 29: Bilan céréalier national 53
Table 30: Normes de consommation alimentaire 53
Table 31: Autonomie de couverture des besoins alimentaires 55
Table 32: Bilan alimentaire national 56
Table 33: Taux de commercialisation des produits alimentaire de base 57
Table 34: Offres globales de céréales, légumineuses et de plantes à tubercules 58
Table 35: Fonctionnement des marchés ruraux 59
Table 36: Tendance des prix des produits alimentaires de base 60
Table 37: Contraintes à la commercialisation 60
Table 38: Approvisionnement pour les six prochains mois 63
Table 39: Importation de produits alimentaires en RDC 64
Table 40: Prévalence de la malnutrition aiguë globale par territoire en 2015/2016 67

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Localisation de RDC..... 13
Figure 2: Quantité et répartition des pluies-Sud de l'Équateur..... **Error! Bookmark not defined.**
Figure 3 :Quantité et répartition des pluies – Nord de l'Equateur..... **Error! Bookmark not defined.**
Figure 4: Rendement moyen de l'arachide par territoire par territoire Figure 5: Rendement moyen du haricot 31
Figure 6: Rendement moyen du maïs par territoire territoire Figure 7: Rendement moyen du manioc par 32
Figure 8: Rendement moyen du riz par territoire..... 32
Figure 9: Stade de développement de la chenille légionnaire d'automne..... 34
Figure 10: dégâts causés par la chenille légionnaire d'automne..... **Error! Bookmark not defined.**
Figure 11 : Distribution des attaques de la Chenille légionnaires d'automne par culture..... 35
Figure 12: Variétés de maïs fréquemment infestées par la CLA..... 36
Figure 13: Distribution spatiale de CLA et gravité moyenne par province..... 37
Figure 14: Fréquence de la CLA 37
Figure 15: Nombre des Organisations paysannes par province 52
Figure 16: Taux de couverture du manioc..... 54
Figure 17: Taux de couverture des céréales..... **Error! Bookmark not defined.**
Figure 18: Taux de couverture du haricot..... 55
Figure 19: Taux de couverture de l'arachide..... **Error! Bookmark not defined.**
Figure 20: Évolution des prix des produits alimentaires de base sur quelques marchés**Error! Bookmark not defined.**
Figure 21: Evolution saisonnière des proportions de ménages avec un score de consommation alimentaire pauvre et score de consommation alimentaire médian 66
Figure 22: Evolution de la malnutrtion chronique-EDS- République Démocratique du Congo 68

LISTE DES SIGLES ET ABBREVIATIONS

AFD : Agence française de développement
FIDA : Fonds International de développement Agricole

CLA : Chenille Légionnaire d'Automne

CAID : Cellule d'Analyse des Indicateurs de Développement

FAO : Organisation des nations unies pour d'agriculture et l'Alimentation

FAO-CD : Représentation de la FAO en République Démocratique du Congo

MINAGRI : Ministère de l'Agriculture de la République Démocratique du Congo

RDC : République Démocratique du Congo

PAM : Programme Alimentaire Mondiale

PNUD : Programme de nations unies pour le développement

IPAPEL : Inspection Provinciale de l'Agriculture, Pêche et élevage

ITAPEL : Inspection territorial de l'Agriculture, Pêche et Elevage

TDR : Termes de références

IPM : Integrated Pest Management

IITA: International Institute of Tropical Agriculture

CAID : Cellule d'Analyse des Indicateurs de Développement de la Primature

CSSAP/SIG : Coordination de Situation Alimentaire, Alerte précoce et Système d'Information Géographiques

ONG : Organisation non gouvernementale

FAMEWS : Système de surveillance et d'alerte précoce

GPS : Système de géolocalisation par satellite

SNSA : Service Nationale de Statistique Agricole.

ODK : Open data Kit collect

INERA: Institut Nationale d'étude et de recherche Agronomique

CGIAR: Consultative group on International Agricultural Research

CORAF: Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le Développement Agricole

SENASEM : Service National de Semences

SNV : Service National de Vulgarisation
METTELSAT : Agence Nationale de Météorologie par satttelite
kg/bt/ an : kilogramme habitant par an
PEV : Programme Elargie de Vaccination

i. Remerciements

Le présent rapport de la mission conjointe pour l'évaluation de la campagne agricole 2017-2018 rassemble les informations nécessaires à l'orientation des actions, stratégies et décisions concourant à la sécurité alimentaire en République Démocratique du Congo. L'élaboration de ce travail ne pouvait être réalisée sans l'implication réelle des partenaires techniques et financiers. Le gouvernement de la République Démocratique du Congo tient à remercier l'Organisation des Nations Unis pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) et le Programme Alimentaire Mondial (PAM) pour leurs appuis dans la réalisation des enquêtes, l'analyse des données issues de l'enquête et la consolidation des résultats qui ont concouru à la finalisation de ce rapport. Il remercie également l'Agence Internationale d'Aide au Développement des États-Unis USAID et l'ECHO/UE pour le financement de ces enquêtes. Ce rapport est le fruit de travail et de la contribution de divers services du Ministère de l'Agriculture notamment de la Direction de Production et de Protection des Végétaux (DPPV), du Service National de Vulgarisation (SNV), du Service National de Statistique (SNSA), des Inspections provinciaux, territoriaux, de l'Agence Nationale de Météorologie par Satellite (METTELSAT), de l'Institut National de Statistique (INS), de la, de la Clinique des Plantes de Kinshasa (CPK) et de la Cellule d'Analyse des Indicateurs de Développement (CAID) à qui il reste reconnaissant. Aussi à tous les agriculteurs qui se sont livrés à l'exercice en répondant aux interviews et différents échanges.

Les experts ci-dessous ont participé à la rédaction de ce rapport.

1. Mission Conjointe d'évaluation de la Campagne Agricole 2017-2018

Noms et Postnom	Structures de Provenance
Evariste Bushabu Bopeming	Secrétariat Général Minagri
Jean Lufimpu	SNSA
Nzaji Lupelekese Benoît	SNV
Kabongo Mwamba Donatien	DPPV
Kabala Godefroid	PLANTWISE
Tshimwanga Kabuya Louis	SNV
Gauthier Bushabu	DPPV
Donatien Kabongo	DPPV
Idumbu Cedric	CAID
Max Katumbi	CAID
Joly Sanga	FAO
Phemba Phezo	FAO
Lyna Mukwa Fama Tongo	FAO
Ollo Sib	PAM
Malka Muhindo	PAM
Cornelie SIFA	PAM

Noms et Postnom	Structures de provenance
Damas Mamba Mamba	DPPV
Georges Ntumba	DCIN
Paul Mfinda Situ	CCSAP/SIG
Justin Cishugi	DPPV
Roger Kabongo	SNSA
Joel Mukendi Mukendi	Clinique des Plantes de Kinshasa/CAVTK
Florent Adakate	Clinique des Plantes de Kinshasa/CAVTK
Kalala Makelele Ghyslain	SNV
Kawinga Donatien Bartelemy	METTELSAT
Mangenda Omar	SENASEM
Jean Louis Tshisambo	DPPV
Kalakala Eshen	SNSA
Divine Bulape Bushabu	DCIN

i. Résumé exécutif

La République Démocratique du Congo est située en Afrique Centrale (Fao, 2013). Elle est à cheval sur l'Équateur et partage ses frontières avec neuf pays notamment l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi et la Tanzanie à l'Est ; la République centre africaine, le Soudan du Sud au Nord; la Zambie, l'Angola au Sud; le Congo-Brazzaville y compris la partie angolaise de l'Enclave de Cabinda à l'Ouest.
De par l'importance de son potentiel de développement et de sa population à plus de 70 % rurale, les activités agricoles occupent une place de choix dans l'économie Congolaise, et participe à hauteur de 45.7 % au Produit Intérieur Brut (PIB). Actuellement, le principal contributeur au PIB est la production minière ; cependant, l'agriculture joue un rôle important dans l'économie nationale puisqu'elle emploie actuellement 80 % de la main d'œuvre.

Avec un système national de production agricole du type extensif, il est caractérisé par une faible productivité et repose sur une agriculture de subsistance pratiquée par de petites exploitations familiales sur une superficie moyenne de 1 à 2 hectare en culture pluviale, et de 0,5 à 1 hectare en culture irriguée.

La production agricole est tributaire des conditions agro-environnementales dans lesquelles croissent les différentes spéculations. Les paramètres climatiques (les pluies, la température et le taux d'humidité), influencent soit positivement soit négativement la production agricole.

Bien que diversifiés en fonction de la localisation dans le pays, les climats permet de pratiquer une gamme variée des spéculations agricoles ; les étendues d'herbages et des savanes sont susceptibles de supporter des élevages des bovins, ovins, caprins, porcins, et plusieurs espèces de volaille. Les principales filières agricoles sont représentées par filières ci -après :

1. **Les filières céréales alimentaires** : regroupant le Maïs, le Riz, le Sorgho, le Millet.

2. **Les filières oléagineuse et légumineuse** : regroupant le Palmier à huile et l'arachide ; le Niébé; le haricot; le soja ;

3. **Les filières racines et tubercules** : rassemblent le Manioc, la Patate douce, la pomme de terre, le taro et l'igname;

4. **La filière fruits et légumes** dont le développement est très important se pratique en zone Orientale et Occidentale. Il s'agit de la banane et ses multiples variétés.
Ayant une position centrale en Afrique, la RDC est un lieu d'échanges commerciaux qui sont facilités par le nombre important des points d'entrée (240 points). Elle fait partie de diverses Communautés Régionales d'intégration et organisations de Coopération.
Les importations des végétaux, produits végétaux et autres articles réglementés constituent la voie privilégiée pour l'introduction d'organismes de quarantaine dans le pays. Il est à signaler que la majorité des nuisibles émergeants, observés ces dernières années en République Démocratique du Congo ont majoritairement pour origine, les échanges commerciaux de matériel de plantation, articles règlementés et le changement agro-climatique remarquable dans certaines zones du pays.
Au-delà des nuisibles émergents comme la Chenille Légionnaire d'Automne sur la culture du maïs et de *Tuta absoluta* sur la tomate, la RDC fait face à diverses maladies et ennemis de culture présents sur son territoire depuis longtemps.
De manière globale, Le secteur agricole congolais est confronté à de nombreuses contraintes d'ordre technique, économique et institutionnel, qui entravent son développement et plonge les populations dans une situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle aigue.
En effet, l'incidence de la pauvreté en RDC reste très élevée en comparaison de celle des autres pays de l'Afrique Centrale. Dans le même temps, la situation nutritionnelle est critique et le retard de croissance ou malnutrition chronique, touche 43% d'enfants de moins de cinq ans.

Vu l'évolution de la situation alimentaire et nutritionnelle en RDC et considérant le devoir du Gouvernement de fixer les indicateurs d'appréciation de la situation relative à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, il s'est avéré indispensable de diligenter une mission conjointe d'évaluation de la campagne agricole 2017/2018, en vue de mettre en place des stratégies nécessaires pour couvrir les besoins en alimentation de la population congolaise.

Au cours de cette mission, il avait été question d'évaluer les niveaux des récoltes disponibles, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que l'impact de la Chenille Légionnaire d'Automne *Spodoptera frugiperda* sur la culture du maïs pour la campagne agricole 2017-2018.

Cette évaluation était basée sur une revue des données secondaires, appuyée par des enquêtes de terrain portées sur des entretiens avec des personnes ressources identifiées dans des structures techniques gouvernementales au niveau central et provincial, des institutions spécialisées, des organisations non gouvernementales et des partenaires œuvrant dans la promotion du secteur agricole.

De l'analyse des informations récoltées au cours de cette mission conjointe de suivi de la campagne agricole 2017/2018, ils ressortent les résultats ci-après :

- La production céréalière brute est estimée à 3,2 million T pour l'année de consommation 2017/2018. Elle comprend 2,4 millions T de maïs, 0,6 million T de riz, 0,085 million T de sorgho, 0,016 million T de millet. Comparée à la moyenne 2013-2016, la production du maïs est passée de 2,8 millions T à 2,4 millions T, soit une baisse d'environ -15% ;
- De même, la production totale de riz est passée de 1,8 million T à 0,6 million T soit une baisse de production de -64%. La production brute de manioc est passée de 29,8 millions à 18,5 millions de tonnes, soit une baisse de 37% ;
- Le déficit alimentaire du pays serait d'environ 6,9 millions de tonnes, soit -22% des besoins alimentaires nationaux. Le pays est largement déficitaire en céréales (-10,7 millions de tonnes, soit 83%) ;
- Les bilans céréaliers et alimentaires confirment que l'insécurité alimentaire est davantage un problème d'accès que de disponibilité.
- Le taux de couverture par province des besoins alimentaires est faible pour les céréales et les légumineuses.
- Les marchés ruraux fonctionnent bien et les prix des produits alimentaires sont élevés ; ce qui favorise la tendance générale à la hausse.
- la production animale nationale est en déclin en raison des pillages et des zoo-pathologies récurrentes.
- Les élevages des bovins sont concentrés dans les provinces du Sud Kivu, du Haut-Uélé, du Kwango, du Kwilu et du Kongo Central et que la production porcine est prépondérante dans les provinces du Kongo Central, de la Tshopo et du Kwilu. Les provinces du Kongo Central et de Kwilu sont les deux première zones d'élevage des ovins et des caprins ;
- la malnutrition aiguë globale affecte 8% des enfants de moins de cinq ans selon UNICEF. Ce qui fait apparaitre des disparités importantes observées d'un territoire à un autre ;
- Les indicateurs observés montrent qu'environ 43% des enfants de moins cinq souffrent de la malnutrition et que six provinces sur 26 présentent une prévalence supérieure à 50%, laquelle est considérée comme un seuil d'urgence ;
- Le coût de la faim démontre que les pertes totales associées à la sous-nutrition sont estimées à 1.636,9 milliards de CDF ou 1.771 millions de dollars pour l'année 2014. Ces pertes correspondent à 4,56 % du PIB pour la même année et l'élément déclencheur le plus important dans ces coûts reste la perte de productivité potentielle en raison de la mortalité associée à la sous-nutrition ;
- Environ deux ménages sur trois ont une consommation alimentaire peu diversifiée et reste réduit à trois groupes d'aliments, notamment les tubercules (ou céréales), les légumes (feuilles de manioc, de patate douce) et d'huile de palme et que plus de 15 millions de personnes sont en crise alimentaire selon les résultats préliminaires du 16ème cycle de l'IPC; en comparaison à juin 2017, le nombre de personnes en crise alimentaire est passé de 7,7 millions à 15,6 millions, soit une hausse de plus de 100% ;
- les pertes de récoltes causées par les attaques de la Chenille Légionnaire d'Automne sur les cultures du maïs sont estimées à 45% en moyenne ; en autres termes, le pays a perdu environ 0,9 millions de tonnes de maïs du fait des attaques dus à ce ravageur et au prix moyen de 588 Francs congolais (0,38 USD) par kilogramme, la perte totale est estimée à 357 000 000 UDS en 2017/2018 ;

- Comparées à la campagne agricole 2016/2017, les pertes sur les récoltés ont augmenté de 17%. Ces résultats confirment le manque d'encadrement et l'absence de stratégies de gestion appliquée aux infestations de la Chenille Légionnaire d'Automne en RDC.

Aux regards des faiblesses relevées à travers ces enquêtes nous proposons :

☞ **En matière de protection des végétaux, produits végétaux et autres articles réglementés, nous proposons, entre autres, ce qui suit :**

1. Institutionnaliser la mission de suivi et de l'évaluation de la campagne agricole comme une activité permanente du Ministère de l'Agriculture en mettant en place une commission chargée de la préparation de cette activité aussi bien au niveau central qu'au niveau provincial ;
2. Organiser dans l'urgence d'un atelier d'élaboration d'un plan national de riposte contre cette légionnaire en intégrant toutes les parties prenantes de la sécurité alimentaire ;
3. Prendre en compte par le Gouvernement de la République Démocratique du Congo, à travers le Ministère de l'Agriculture, des questions phytosanitaires avec la même urgence que les questions de Santé publique ;
4. Développer un Laboratoire National dédié aux questions des maladies et ravageurs des cultures
5. Renforcer les capacités des agents du Ministère de l'agriculture dans le diagnostic des maladies et ravageurs des cultures à travers les initiatives Plantwise et Clinique des Plantes de Kinshasa en RD Congo.

☞ **En ce qui concerne l'encadrement des producteurs**

1. Implanter les coordinations provinciales des SNV
2. renforcer les capacités techniques de vulgarisateurs en ce qui concerne le changement climatique, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'agriculture sensible à la nutrition,
3. Vulgariser les bonnes pratiques agricoles en utilisant des approches et techniques modernes de vulgarisation et les variétés bio-fortifiés disponibles (manioc, maïs, haricot).

☞ **Pour ce qui est du rendement et des superficies emblavées**

1. Vulgariser de la loi foncière en vue de faciliter l'accès à la terre par les petits agriculteurs.
2. Rendre disponible les matériel de plantation et variétés résilientes à haut rendement.
3. Appuyer la structuration des OP afin de les rendre plus opérationnelles.

☞ **En ce qui concerne les Zoonoses et maladies animales**

1. Renforcer la surveillance et contrôle des produits d'origine animale et végétale aux frontières ;
2. Mettre en place un plan national de gestion des zoonoses et des maladies animales, plus spécifiquement chez les petits ruminant, chez les porcs et la volaille.
3. renforcer le système National de Laboratoire pour le diagnostic, l'identification des maladies tant animales que végétales.
4. Développer un centre national d'urgence sanitaire.

i. Summary

The Democratic Republic of Congo (DRC) is located in Central Africa. It straddles Ecuador and shares borders with nine countries including Uganda, Rwanda, Burundi and Tanzania in the East; the Central African Republic, South Sudan to the North; Zambia, Angola to the south; Congo-Brazzaville including the Angolan part of the Enclave of Cabinda to the West.
Agricultural activities occupy a place of choice in the Congolese economy, and participate at 45.7% to Gross Domestic Product (GDP). Currently, extractive economy is the main contributor to the country GDP despite agriculture employs 80% of the workforce.
DRC agricultural production system is an extensive one. It is a rain-fed agriculture. Productivity is low. Farmers auto-consume a huge share of their own production. Marketable surplus is low often.
Livestock and agriculture guarantee Congolese food security. The quality of the harvest in a given year drives food price, food security and future cropland expansion. It is important for the country to evaluate food availability, and thus to prevent food shortage and hunger. The latest crops. Estimates of the quantity of food produced are important for DRC and its neighbours. The joint food security and crops assessment mission aims to update DRC food production estimated and key food security indicators.
The 2018 joint mission led by the DRC Ministry of Agriculture, supported by WFP and FA, is funded by USAID and the European Commission. The field mission takes place from June 20 to 30 in the 145 territories of the 26 provinces that formed the country. The mission focuses on crops estimates, production losses, the impact of emerging pests, fall armyworm and food access through markets. This evaluation was based on secondary data review, key informants interviews at the central and provincial government technical institutions, specialized agencies, non-governmental organizations and partners working to promote the agricultural sector.

<u>The joint assessment key findings are as follow:</u>

Overall, DRC agriculture faces numerous technical, economic and institutional constraints that hamper its development and drop people into acute food and nutrition insecurity.
Gross grain production is estimated at 3.2 million tons. It comprises 2.4 million tons of maize, 0.6 million tons of rice, 0.085 million tons of sorghum and 0.016 million tons of millet. Compared to the last 3-year average, maize production decreased from 2.8 million tons to 2.4 million tons (-15%). Similarly, gross rice production decreased from 1.8 million tons to 0.6 million tons (-64%). Gross cassava production shows the same pattern and decreased from 29.8 million tons to 18.5 million tons (-37%). Cereals production covers the need of only 1% of the territories. Only 93 territories out of 145 produce surpluses for cassava.
DRC net food deficit is estimated at 6.9 million tons. The deficit represents 22% of the national food requirements. The food gap could reduce food access to about 21 million people. Cereal net deficit is over 10 million tons (83% of the national requirement). Cereals and food balance sheets confirm that food insecurity is both access and availability issue. National livestock production is declining due to looting and repetitive animal diseases.
The joint mission findings indicate that DRC is a huge reservoir of crops pests that threaten agriculture production and food security. Fall armyworm presence is reported in 129 territories, almost 90% of the country. In addition, new pests are emerging. They attack a large range of crops, like banana plantain (banana wilt) and tomatoes (*Tuta absoluta*).
Harvests losses caused by fall armyworm attacks on maize are estimated at 45% on average; in other words, the country lost about 0.9 million tons of maize as a result of the attacks due to this pest and the average price of 588 Congolese Francs (US $ 0.38) per kilogram, the total loss is estimated at 357,000 000 UDS in 2017/2018. Compared to the 2016/2017, harvests losses have increased by 17%.
Global acute malnutrition affects 8% of children under five according to UNICEF. This shows significant disparities observed from one territory to another. 43% of children under five suffer from malnutrition and that six out of 26 provinces have a prevalence above 50%, the emergency threshold.
The cost of hunger shows that the total losses associated with undernutrition are estimated at 1,636.9 billion CDF or 1,771 million USD in 2014. These losses corresponding to 4.56% of GDP for the same year and the most

important trigger in these costs remains the potential loss of productivity due to mortality associated with undernutrition.
Cumulative total of people needing emergency food assistance in 10 provinces surveyed is estimated at 11 million. Harvests losses caused by fall armyworm and others and population displacement are driving food insecurity.
In the lights of the challenges identified one proposes: to institutionalize the monitoring and evaluation mission of the agricultural season as a permanent activity of the Ministry of Agriculture. A commission in charge of the preparation of this activity should be set up in Kinshasa and at the provincial level.
to develop a national plan to respond to the fall armyworm and food insecurity expansion by putting together all the stakeholders of food security sector.
to consider, through the Ministry of Agriculture, crops pests issues at the same emergency level as public health ones.
Strengthen the capacity of Ministry of Agriculture staff in the diagnosis of diseases and crop pests through the Plantwise and Plant Clinic initiatives in Kinshasa, DR Congo. With regard to the farmers training and sensitization: to implement provincial “SNV “coordination, to strengthen the technical capacities of field agronomist with regard to climate change, food and nutrition security, nutrition-sensitive agriculture, to disseminate good agricultural practices using modern approaches and techniques and available bio-fortified varieties (cassava, maize, beans). With respect to yield: to disseminate the law related to land use to facilitate land access to smallholder’s farmers. to make available high-productivity and resilient crops varieties. to support the structuring of famers organizations and make them more operational.
With regard to Zoonosis and animal diseases: to strengthen surveillance and controls of animal and plants at the borders. to establish a national plan for the management of zoonotic and animal diseases, more specifically for small ruminants, pigs and poultry. to strengthen the National Laboratory System for diagnosis, identification of both animal and plant diseases. to Develop a national plant pests and animal diseases emergency centre.
To the government (Ministry of agriculture: MoA): to budget, prepare, monitor and the evaluate of the agricultural season as a permanent activity of the Ministry of agriculture both at the central and at the provincial level. to gradually apply Maputo Declaration and to allocate at least 10% of the national budget to agriculture;
to innovate by mobilizing and valuing resources in grassroots communities; to ensure and encourage the recycling of agricultural monitors and ITAPEL for regular collection of routine data; at the end of each crop year, to prepare an annual crop and food security assessment by specialized services, to providing reliable agricultural and food security statistics;
to put in place a reform program leading to: (1) the creation of a partnership framework for farmers, (2) the rejuvenation of the staff, (3) the reinforcement of technical and material capacities (equipment) of the farmers' supervisors;
to establish a technical commission of experts responsible for the design and development of program documents, and / or projects, as well as advocacy to mobilize resources for priority actions identified by the MoA;
To the technical and Financial Partners (TFP): (1)To continue with the technical and financial support of the Government's ongoing and future programs to combat food and nutrition insecurity; (2) To work jointly with the crops and food security monitoring commission to be set up.

ii. Introduction

a. Sommaire

A l'heure de la mondialisation, de l'évolution technologique et du changement climatique, les défis alimentaires mondiaux ne cessent de s'accroitre. De plus en plus, les sociétés savantes, les experts font état d'une évolution galopante de la population mondiale estimée à près de 8,5milliars de personnes d'ici 2030 , par conséquent de la demande en termes de nourriture et celle des protéines. En plus, les sociétés humaines essaient d'augmenter leur source de protéine en adoptant dans certains cas des régimes alimentaires nouveaux, comme la consommation des insectes, des champignons etc. Néanmoins tous s'accordent sur les challenges les plus importantes de notre ère. Il s'agit notamment d'augmenter simultanément la production agricole, la rentabilité des cultures et le revenu des paysans tout en conservant les ressources environnementales actuelles, de développer des variétés résistantes aux pestes et résilientes au changement climatique, de réduire des pertes de production et post récolte et le gaspillage alimentaire pour une meilleure distribution des ressources alimentaires mondiales, la création et diffusions des outils de productions utiles à toutes les populations du monde, assurer l'inclusivité et la distribution équitable dans le système alimentaire, assurer une production agricole sans résidus des pesticides pour une meilleure santé des consommateurs.

De tout ce qui précède, la République Démocratique du Congo ne fait pas l'unanimité. L'accès à l'alimentation est inscrit à l'article 47 de la constitution du 18 février 2007. Ainsi, le pays ménage des efforts pour améliorer la disponibilité en nourriture et répondre aux défis du moment. Car, il est connu que : « Dans un État, les humains ont faim parce qu'ils ne peuvent pas s'offrir les vivres disponibles sur les marchés ou parce qu'ils ne peuvent pas produire eux-mêmes les vivres » (Send, 1981). Afin de mieux cerner le niveau de production agricole du pays et celui du cheptel, des contraintes de production, des déficits alimentaires de la population congolaise, etc., de dégager le besoin alimentaire des populations, et de définir les stratégies, des réponses appropriées à chaque situation de crise, l'évaluation des campagne agricole est annuellement initiée par le gouvernement de la RDC.

Notons que, depuis certaines années, la RDC a fait de l'agriculture un des secteurs prioritaires. Ce qui a permis, au Ministère de l'Agriculture de rassembler les informations de quatre années précédentes, de suivre l'évolution globale des productions agricoles et de répondre plus efficacement aux déficiences alimentaires, plus particulièrement dans les zones de conflit.

La RDC dispose d'une population d'environ 97 millions de personnes vivant majoritairement en milieu rural et de l'activité agricole, soit une densité moyenne de près de 30 habitants au km^2, avec un taux d'accroissement annuel de 3,36 % (IPC, 2017; Faostat, 2013).

Les estimations à l'horizon 2030, projettent la RDC parmi les quatre premiers pays dont la population explosera. Les quantités alimentaires nécessaires à l'atteinte du niveau de sécurité alimentaire devront donc augmenter. De manière conséquente, le pays devrait s'y préparer. Or, la production animale et végétale constitue le gage de la sécurité alimentaire dans la majorité des pays, plus principalement ceux à faible revenu à l'instar de la République Démocratique du Congo. Cette dernière doit être régulièrement évaluée en vue de définir la disponibilité en nourriture pour les populations, prévenir les carences en nourriture et les crises alimentaires, grâce à la maîtrise des conditions de production et des contraintes émergentes.

C'est dans ce cadre qu'en 2018, pour la deuxième année consécutive, le Ministère de l'Agriculture appuyé par les partenaires techniques, dont la FAO et le PAM a organisé la mission conjointe d'évaluation de la campagne agricole 2017-2018 afin de collecter des données de production sur toute l'étendue de la République Démocratique du Congo. Au total 145 territoires dans 26 provinces et repartis sur 40 axes, ont été concernés par ces enquêtes. Près de 340 enquêteurs du Ministère de l'Agriculture, de la Cellule d'Analyse des Indicateurs de Développement (CAID), ceux du PAM et de la FAO ont été déployés sur le terrain où ils ont été appuyés par les Inspections Provinciales (IPAPEL) et les Inspecteurs Territoriaux du Ministère de l'Agriculture (ITAPEL).

b. Objectifs

L'objectif global de cette mission conjointe a été de contribuer à la sécurité alimentaire des populations congolaises ; mais plus spécifiquement la mission visait à :

1. Constater le niveau de production des principales cultures réalisée au cours de la campagne agricole 2017-2018,
2. Déterminer les contraintes affectant directement ou indirectement la production animale et végétale,
3. Évaluer l'impact de la Chenille Légionnaire d'Automne (*Spodoptera frugiperda)*, la mise à jour de sa distribution spatiale, ainsi que le niveau de pertes due à cette dernière,
4. Identifier les savoir paysan en terme de gestion de la Chenille Légionnaire d'Automne, en vue de la proposition des actions durable de gestion,
5. Élaborer le bilan alimentaire du pays et ressortir les déficits afin de réajuster la stratégie de la gestion des crises alimentaires au niveau du pays,
6. Identifier les organisations paysannes ainsi que leur structuration afin de mieux coordonner les actions de terrain.
7. Évaluer les besoins des agriculteurs et les besoins alimentaires des ménages

1. Déroulement de la campagne agricole

1.1. Situations géographique et hydrologique

La République Démocratique du Congo est située en Afrique Centrale (Fao, 2013). Elle est à cheval sur l'Équateur et partage ses frontières avec neuf pays notamment l'Ouganda, le Rwanda, le Burundi et la Tanzanie à l'Est ; la République centre africaine, le Soudan du Sud au Nord ; la Zambie, l'Angola au Sud; le Congo-Brazzaville y compris la partie angolaise de l'Enclave de Cabinda à l'Ouest.

Une partie de son contour s'ouvre sur l'Océan Atlantique par le Fleuve Congo à travers le Port de Matadi et de Boma. C'est le 2ième pays d'Afrique le plus vaste par sa superficie, évaluée à 2.345.410 Km2, après l'Algérie.

Figure 1: Localisation de RDC

Le réseau hydrographique occupe une superficie de près de 77.810 Km² contre la superficie de la terre ferme évaluée à 2.267.600 Km². La superficie des terres agricoles est évaluée à 226.705.000 hectares. La RDC regorge un réseau hydrographique dense, reparti sur tout le pays et ayant un potentiel halieutique important estimé à 700.000 tonnes de poissons par an.

Le Fleuve Congo, long de 4700 Km, est le premier en Afrique par l'étendue de son Bassin versant de 3.822 Km² et son débit moyen de 41.000 m^3/seconde et deuxième au monde après l'Amazone avec un Bassin versant évalué à 6.300.000 Km² et 100.000 m^3/seconde. Il traverse le pays du Sud-Est au Nord-Ouest avant de se jeter dans l'Océan Atlantique. Le Fleuve Congo est alimenté par plusieurs affluents navigables sur leur majeure partie. Appartenant également à la région des Grands-Lacs, la République Démocratique du Congo dispose dans sa partie Orientale des Lacs, très poissonneux et navigables plus spécifiquement les lacs Albert, Edouard, Kivu, Tanganyika, Moero et Banguélo (Minplan, 2016). Dans la Cuvette Centrale, elle possède les lacs Tumba et Inongo. Le pays dispose d'un réseau de transport constitué de 16.238 Km de voies navigables, de 5.033 Km de voies Ferrées, de 145 000 Km de routes nationales et régionales et des pistes secondaires rurales, de 7 400 Km d'axes urbains.

De par l'importance de son potentiel de développement et de sa population à plus de 70 % rurale, les activités agricoles occupent une place de choix dans l'économie Congolaise, et participe à hauteur de 45.7 % au Produit Intérieur Brut (PIB). Actuellement, le principal contributeur au PIB est la production minière ; cependant, l'agriculture joue un rôle important dans l'économie nationale puisqu'elle emploie actuellement 80 % de la main d'œuvre.

1.2. Situations édaphique, faunique et forestière

De manière globale, le pays dispose d'environ 80 millions d'hectares de terres arables dont un potentiel d'irrigation estimé à 4 millions d'hectares. Mais la superficie irriguée, soit 0,14 %, est de 10.500- 13.500 hectares (Fao, 2007 ; SADC, 2011). Le sol et le sous-sol renferment des ressources agricoles et minières variées. D'importantes réserves pétrolières découvertes dans le Bloc-Est du Lac Albert et sur le plateau continental de l'Océan Atlantique ; d'énormes étendues des forêts qui renferment une faune importante comme patrimoine de la biodiversité du monde à protéger avec 480 espèces des mammifères, 565 espèces d'oiseaux, plus de 1000 espèces de poissons,350 espèces des reptiles, 220 espèces des batraciens et plus de 10.000 espèces d'Angiospermes dont 3000 seraient endémiques (DSCRP-I&II,2006). Une diversité des climats permet de pratiquer une gamme variée des spéculations agricoles ; les étendues d'herbages et des savanes sont susceptibles de supporter des élevages de plus ou moins 40 millions des têtes de gros bétail. (DSCRP-I, 2001).

La forêt couvre près de 50% du territoire national, représentant environ 47 % du massif forestier tropical du continent et 6 % des réserves forestières tropicales du monde. La surface forestière de la République Démocratique du Congo est de l'ordre de 155 millions d'hectares, soit 66 % de la superficie nationale réparties en trois catégories dont les forêts denses humides équatoriales évaluées à 101 millions d'hectares ; les forêts de montagnes de l'ordre de 1 million d'hectare ; les forêts sèches tropicales évaluées à 24 millions d'hectares ainsi que des mosaïques de savanes de l'ordre de 29 millions d'hectares (DSCRP-II, 2006).

Avec seulement 12,4 millions d'hectares de superficie concédées repartis en 700 essences identifiées, effectivement sous exploitation à ce jour, soit moins de 10%, la forêt est essentielle à la survie et au développement d'au moins 40 millions de Congolais. Ce secteur a contribué à 5% au Produit Intérieur Brut en 2009, et à 9 % en 1980.

1.3. Situation climatique

La production agricole est tributaire des conditions agro-environnementales dans lesquelles croissent les différentes spéculations. Les paramètres climatiques influencent soit positivement soit négativement la production agricole.

Bien que diversifiés en fonction de la localisation dans le pays, les paramètres climatiques (les pluies, la température) enregistrés au cours de la campagne agricole 2017-2018 se présentent comme suit :

Quantité et répartition des pluies

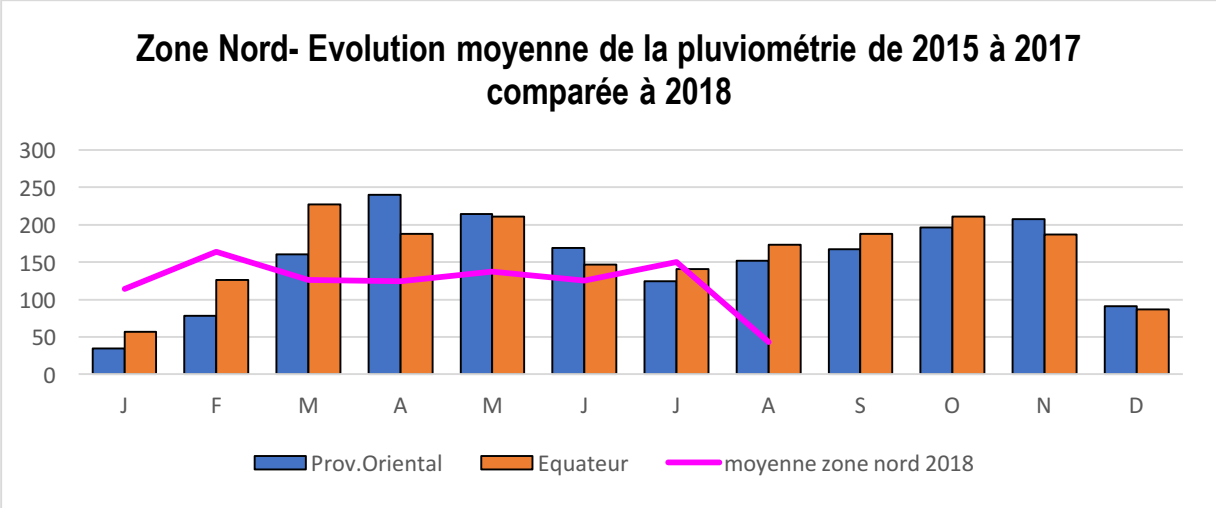

Figure 2: Quantité et répartition des pluies-Nord de l'Équateur

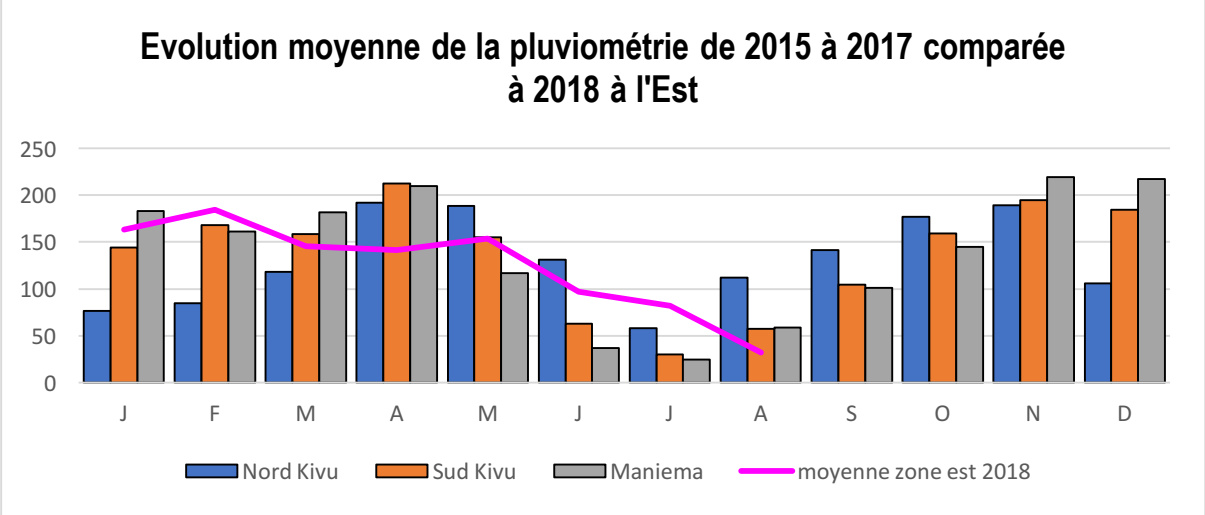

Figure 3 :Quantité et répartition des pluies – Est de l'Équateur

1.4. Situation phytosanitaire

Le système national de production agricole est du type extensif, caractérisé par une faible productivité, et reposent sur une agriculture de subsistance pratiquée par de petites exploitations familiales sur une superficie moyenne de 1 à 2 Ha en culture pluviale, et de 0,5 à 1 ha en culture irriguée. Depuis plus de 10 années, le pays a développé six principales filières agricoles représentées par les cultures ci -après :

1.**La filière canne à sucre** (*Saccharum officinarum)*: dont la production est réalisée dans les trois zones agro-climatiques de la République Démocratique du Congo ;

2.**Les filières céréales alimentaires** : regroupant le Maïs (*Zea mays*), Riz (*Oryza sativa*), le Sorgho (Sorghum bicolor), le Millet.

3.**La filière oléagineuse et légumineuse** : regroupant le Palmier à huile (*Elaies guinensis*) et l'arachide (*Arachis hypogea*) ;

4.**La filière racines et tubercules** : rassemble le Manioc (*Manihot esculenta*), la Patate douce (*Ipomoea batatas*), la pomme de terre, le taro et l'igname;

5.**La filière Café** et Cacao : cette filière se focalisent sur la production de deux principales espèces de caféier, *Coffea robusta* et *Coffea arabica* ; en zone montagneuse Orientale, dans la Cuvette Centrale et dans les zones de basses altitudes de la côte occidentale ; la filière Cacao (*Theobroma Cacao*) en zone équatoriale ;

6.**La filière fruits et légumes** dont le développement est très important se pratique en zone Orientale et Occidentale. Il s'agit de *Musa* spp (bananes et ses multiples variétés).

Actuellement, les dix principaux végétaux, produits végétaux et autres articles réglementés exportés sont : le Café (*Coffea spp*); le tabac (*Nicotiana tabacum*) ; le Cacao (*Theobroma cacao*); Palmier à huile (*Elaeïs guinensis*) ; la Banane (*Musa* spp); Hévea *(Hevea brasilensis*) ; le Thé (*Camelia sinensis*); des espèces de bois comme *Afromosia* spp (Lifaki); *Clorophora excelsa* (Kambala); *Milletia laurentii* (Wenge). Ces exportations sont faites vers des partenaires commerciaux comme la France, la chine, l'Allemagne, le Gabon, l'Angola, la Belgique, l'Afrique du Sud la Grande-Bretagne, la République centrafricaine et le Congo-Brazzaville. En outre la RDC importe également des végétaux et produits végétaux en provenance de la France, de la Belgique, du Pakistan, de la Thaïlande, de la chine, de la Malaisie, de l'Afrique du sud, du Brésil, du Maroc et de l'Inde et d'autres pays. Les principaux végétaux et produits végétaux importés par la République Démocratique du Congo comprennent le tabac (*Nicotiana tabacum*); le Haricot (*Phaseolus vulgaris);* le Coton (*Gossipium* spp); *Elaeïs guinensis* (Palmier à huile); Glycine max (Soja); *Solanum tuberosum* (Pomme de terre); Oryza sativa (Riz); Triticum sativum (Blé); Zea mays (Maïs) et *Lycopersicum esculentum* (Tomates en purée).

Les importations des végétaux, produits végétaux et autres articles réglementés constituent la voie privilégiée pour l'introduction d'organismes de quarantaine dans le pays. Il est à signaler que la majorité des nuisibles émergeants, observés ces dernières années en République Démocratique du Congo ont majoritairement pour origine, les échanges commerciaux de matériel de plantation, articles règlementés et le changement agro-climatique remarquable dans certaines zones de la RDC. Les exemples sont nombreux notamment, celui de *Tuta absoluta*, un ravageur important de la culture de Tomate (Mukwa et al, 2018), *Banana bunchy top virus* responsable de la maladie de bunchy top sur bananier, etc. (Mukwa et al, 2016). Depuis quelque années l'émergence du *Pseudophaeoli manihotis* a été observé sur la culture de manioc dans la province du Kongo Central, le cas de la cochenille terricole (appelé *shimbu*) a été observé à Ngandajika, à Luilu et à Kabinda sur les anciennes exploitations de cotonnier (Mahungu et al, 2012).

Au-delà des pathogènes émergents, la RDC fait face à diverses maladies et ennemis de culture présents sur son territoire depuis longtemps. Les problèmes phytosanitaires majeurs du pays sont par ordre d'importance :

1. La mosaïque Africaine du Manioc causée par différentes variantes de *Cassava mosaïc viru*s dont *Est African cassava mosaïc virus* (EACMV), *Est African cassava mosaïc virus-Ugadan variant (*EACMV-UG*)*. Qui constitue la principale contrainte de cette culture ;
2. La striure brune causé par *Cassava brown streak virus* (CBSV) ;
3. Banana bunchy top disease causée par *Banana bunchy top virus* (BBTV) sur bananier. Cette maladie est répandue sur toute l'étentue du pays et entraine d'énormes pertes allant jusqu'à 100% de la production ;

4. Banana Xanthomonas Wilt *(BXW)* aussi appelé Wilt bactérien, confiné actuellement dans les provinces de l'Est de du pays. Les foyers de cette maladies ont été rapportés dans les provinces du Nord et Sud Kivu, du Maniema, du Haut -Katanga et la Tshopo ;
5. La Nécrose léthale du Maïs (*Mays lethal necrosis disease*) (MLND) présente dans une zone limitée, mais économiquement dommageable ;
6. Le virus de la Tristeza, responsable des pertes énormes sur les citrus, sur toute l'étendue de la RDC ;
7. La trachéomycose du caféier causée par *Fusarium xylarioïdes* ;
8. Les maladies virales des Cucurbitacées ;
9. La maladie des raies noires du bananier appelée aussi la Cersosporiose noire qui est causée par *Mycosphaerela fijiensis ;*
10. La bactériose du Manioc due au *Xathomonas campestris pv manihotis ;*
11. La panachure du riz due à Rice yellow mottle virus (RYMV) ;
12. Le flétrissement bactérien des solanacées ;
13. Le mildiou de la pomme de terre (*Phytopthtora infestans*) ;
14. La pourriture molle due à *Ralstonia solanacearum.*

Parmi les organismes règlementés importants figurent, (1) La Chenille Légionnaire d'Automne (*Spodoptera frugiperda*) qui a entrainé au cours de l'année 2017, plus de 50% des pertes de production en culture du maïs ; (2) La mouche Blanche (*Bemissia tabacci*) qui est extrêmement polyphage et se nourrit sur plus de 30 espèces végétales différentes ; (3) le puceron noir du bananier (*Pentalonia nigronervosa*), qui transmet le *Banana bunchy top virus* (BBTV), (*4) L'acarien vert du manioc (Tetranicus sp)*, (*5) Tuta absoluta, (6*) la mouche des fruits *(Lyriomyza sp),* le Cylas

Avec l'accroissement des échanges commerciaux dans la région de l'Afrique Centrale, la RDC surveille l'introduction des organismes de quarantaines ci-après : le *Fusarium* race 4 responsable de la maladie de panama sur bananier, du *Banana bract mosaïc virus* (BBrMV) actuellement absent du territoire nationale, le *Rice stripe necrosis virus* (RSNV) etc.

Ayant une position centrale en Afrique, la RDC est un lieu d'échanges commerciaux qui sont facilités par le nombre important des points d'entrée (240 points). La RDC fait partie de diverses Communautés Régionales d'intégration et organisations de Coopération. Il s'agit notamment de l'Union Africaine (UA); de la Communauté pour le Développement des États de l'Afrique Australe (SADC) ; du Marché Commun des États de l'Afrique Australe (COMESA) ; de la Convention pour la Protection du Bassin du Nil ; de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) et de l'Union Européenne (UE) comme organisation de coopération.
Au cours de dernières années, la République Démocratique du Congo a ratifié plusieurs conventions et règlementations internationales et régionales relatives à la protection phytosanitaire, au contrôle de la qualité des aliments, à la protection des animaux et à la préservation de l'environnement parmi lesquelles : la Convention Phytosanitaire pour l'Afrique de l'Union Africaine, l'Accord sur les Mesures Sanitaires et Phytosanitaires (SPS) de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), la Règlementation Commune sur l'Homologation des Pesticides en Afrique Centrale, le Traité International sur les Ressources Phytogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture (RPGAA), la Convention pour la Protection du Bassin du Nil, le Protocole de Cartagena, la Convention de Rotterdam et de Bale et La Convention sur la Biodiversité biologique. Toutes ces conventions constituent des cadres légales de gestions de pestes.

Au niveau national, au cours des dix dernières années, des projets pour la gestion de principaux problèmes phytosanitaires ont été initiés et exécutés. Il s'agit spécifiquement du projet de lutte contre la Mosaïque Africaine sur le manioc, la lutte contre la Trachéomycose du Café, lutte contre le Wilt du bananier, l'action contre la Striure brune du manioc.

De manière globale, la situation phytosanitaire de la RDC demeure préoccupante au vu des faiblesses du système national de protection de végétaux, de l'insuffisance de moyens technique et financier dédiés à ce domaine, à l'insuffisance de laboratoire équipé pour diagnostic. Cette question nécessite une attention particulière du gouvernement sans quoi le développement agricole du pays restera hypothétique.

2. Productions agricoles définitives

2.1. Méthode d'enquête agricole et collecte des données

Les informations rassemblées et présentées dans ce rapport ont été collectées en s'appuyant sur différentes structures et personnes ressources. Les données relatives à la production, à la superficie emblavée, au rendement, au nombre de ménages agricoles ont été renseignées par les ITAPELs qui les obtiennent auprès de moniteurs agricoles qui à leur tour les ont collectées auprès de ménages agricoles. Après vérification et apurement par les ITAPELs, les données ont été transmises aux IPAPELs qui à leur tour les ont consolidées afin d'avoir des données provinciales.

En ce qui concerne la campagne 2017-2018, l'évaluation s'est basée sur une revue des données secondaires. En outre, une évaluation rapide sur le terrain a porté sur des entretiens avec des personnes ressources identifiées dans des structures techniques gouvernementales au niveau central et provincial, des institutions spécialisées, des organisations non gouvernementales et des partenaires œuvrant dans la promotion du secteur agricole.

Dix jours avant la descente de la mission sur le terrain, les termes de référence et les outils de collecte de données ont été révisés avec les enquêteurs et les experts nationaux avant leur transmission aux IPAPELs. Ceux-ci en ont pris connaissance et les ont partagés avec les techniciens ITAPELs et les experts de la CAID au niveau territorial. Des échanges ont eu lieu entre les niveaux national, provincial et territorial afin de garantir une bonne compréhension des outils de collecte et des cibles. Les IPAPEL ont rassemblé leurs ITAPELs pour un briefing et une harmonisation au niveau de chaque province. Les fiches conçues à cet effet, ont été remplies par les ITAPEL en collaboration avec les experts CAID dans chaque territoire en ce qui concerne les données relatives à la production végétale, à la production agropastorale, à la présence d'Organisations paysannes fonctionnelles, à la présence de maladies de culture et les épizooties, présence des services de vulgarisation et sur l'impact de la Chenille légionnaire d'automne, son potentiel de dispersion, la sévérité de ses attaques et l'abondance des stades de vie de cette dernière .

En outre des entretiens semi-structurés par type de spéculation ont été menés par les délégués venus de Kinshasa auprès des Organisations des Producteurs, des coopératives, et des quelques producteurs encadrés par les ITAPELs. La mission a mené quelques entretiens auprès des personnes ressources sur leur parcours soit sous forme individuelle, soit sous forme d'entretien de groupe. Dans chaque province le travail de terrain a été précédé, par la présentation des civilités aux autorités à l'arrivée et a procédé à la restitution des résultats avant son départ.

Pour l'archivage des données quantitatives, des applications modernes développés respectivement par la FAO et le PAM (FAMEWS & ODK) ont été mises à la disposition de membres de la mission venus de Kinshasa pour la collecte des données et leur transfert dans la base des données au niveau du serveur central.

Les ITAPELs ont été appuyés dans le remplissage et la saisie sous un format électronique des fiches par les experts de la CAID du territoire. Les deux ont veillé aussi à renseigner une septième fiche en menant des entretiens semi-structurés par type de spéculation avec quelques producteurs que l'ITAPEL a encadré. Une fois compilées, ces données ont été transmises simultanément[1] à la mission conjointe venue de Kinshasa.

L'équipe de la mission venue du niveau central a couvert toutes les provinces et a tenu une séance de pré-validation des données dans les chefs-lieux des provinces avec une participation active du Service National de Statistique Agricole (SNSA). La mission venue du niveau central a été renforcée par des acteurs du gouvernement et des partenaires au niveau provincial et territorial. En dehors des données collectées auprès des ITAPELS et

.

IPAPEL, les enquêteurs ont mené des entretiens avec des personnes ressources et/ ou avec le groupe des personnes.

La collecte des données sur l'invasion et l'impact de la chenille légionnaire d'automne sur la culture du maïs et autres a été réalisée à travers des rencontres individuelles et des groupes, des interviews semi –structurées avec les producteurs, des descentes aux champs pour observer et apprécier les dégâts occasionnés par les chenilles sur évaluation de l'incidence et la sévérité des attaques.

Les données collectées en rapport avec la dispersion de la chenille légionnaire d'automne ont couvert 137 territoires qui ont pour culture principale le maïs. Les 8 autres territoires n'ont pas été couverts à cause de l'insécurité et de l'inaccessibilité.

Types de données collectées

Avec une approche simplifiée à travers un outil, les données à collecter ont porté sur : la Production agricole actuelle, la Sécurité alimentaire des ménages, le Fonctionnement des marchés, l'Analyse du Risque Phytosanitaire, le Niveau d'incidence, le Système National de Vulgarisation et les Organisations de Producteurs.

Outils de collecte utilisés

Neuf types de fiches ont servi à la collecte des données:

Fiche 1 : Estimation de la production agricole par territoire

Fiche 2 : Synthèse de la production agricole 2017
Fiche 3: Évolution du cheptel
Fiche 4: Identification des Organisations de Producteurs (OP) existantes
Fiche 5: Fiche technique d'identification de maladie/ravageur
Fiche 6: Guide d'enquête du Système National de Vulgarisation (SNV)
Fiche 7 : Guide d'entretien individuel & de groupe
Fiche 8 : Interview semi-structurée
Fiche 9: Capacité institutionnelle de l'application du plan de riposte contre l'attaque de la chenille légionnaire.

2.2. Les normes d'analyses.

Les normes sont des principes qui servent de règles orientant l'esprit de l'analyste. En d'autres termes, il s'agit des procédés standardisés utilisés pour les calculs des indicateurs. Au cours de l'atelier de consolidation et d'analyse des données, un ensemble des normes ont été sélectionnées sur base des résultats des Institutions de recherche et celles-ci sont présentées dans le tableau 1 ci-après.

Les indicateurs suivant ont été calculés : la Production, la Superficie emblavée, le Rendement des principales cultures, la production moyenne par ménage agricole et par culture : P/N, la Superficie moyenne cultivée par ménage agricole et par culture, la destination de la production (dont la proportion destinée à la consommation, la vente, la semence, les pertes et autres…). Les disponibilités alimentaires ont été aussi analysées notamment (1) l'Offre globale, (2) Demande globale, (3) le Déficit/excédent alimentaire, (4) la consommation moyenne par ménage agricole par produit, (5) l'effectif du cheptel par espèce, le Nombre moyen des espèces animales par ménage agricole et par province (voir annexe 1).

Tableau 1: Indicateurs et normes retenus

N°	INDICATEURS	NORMES
1.	Superficie emblavée(en ha)	Surface cultivée
1.1	Superficie moyenne par ménage et par culture(en ha)	Surface totale cultivée par culture /nombre des ménages agricoles
2	Rendement (en t/ha)	Production en tonne /hectare/culture 1.Racines et tubercules : <10T :faible rentabilité; >10T :économiquement rentable 2.Céréales : Maïs <1T :faible rentabilité; >1T : économiquement rentable **Riz pluvial**: <0,8 : faible rentabilité; 0,8T : économiquement rentable **Riz irrigué:** <2T : faible rentabilité**;** >2T : économiquement rentable **Sorgho:** <1T : faible rentabilité**;** >1T : économiquement rentable 3.Légumineuses: **Arachide** = <1T : faible rentabilité; >1T : économiquement rentable **Haricot** : <0,8T : faible rentabilité; 0,8T : économiquement rentable **Niébé** : <0,6T : faible rentabilité, 0,6T : économiquement rentable **Soja :** <0,9 : faible rentabilité; >0,9T : économiquement rentable
3	Production (en t)	Rendement X superficie
	-Production moyenne par ménage agricole et par culture (en t)	Production totale/nombre total de ménages agricoles
4	Destination de la production (en t)	L'affectation de la production aux différents postes d'utilisation
4.1	-Consommation humaine(en t)	Quantité de la production réservée à l'alimentation humaine (%) : Céréales (maïs, riz, millet, sorgho) :144Kg/pers/an Légumineuse (haricot, arachide) : 43,2Kg/pers/an Manioc : 135Kg/pers/an Pomme de terre : 0,084 Kg/pers/an
4.2	-Consommation animale(en t)	Quantité de la production réservée à l'alimentation animale (%)
4.3	-Vente(en t)	Quantité de production commercialisée(%)
4.4	-Semence(en t)	Quantité de production réservée à la prochaine culture(%)
4.5	Perte (en t)	Ecart entre la production effective et la production récupérée (%)
4.6	-Autre (cadeaux, dons….)	
5	Offre globale/produit(en t)	La production - (semences +perte)
6	Demande globale(en t)	Effectif de la population totale X consommation/personne/an
7	Taux de couverture(en t)	TC = ((Production brute-pertes-semences) / (population totale X norme de consommation)) X 100 Si TC< 90 : territoire ou province déficitaire Si 90 = < TC < 120 : territoire ou province en équilibre Si TC > = 120 : territoire ou province excédentaire
8	Effectif du cheptel par espèce	Nombre total de bêtes
9	Nombre moyen des bovins par ménage agricole	Total des bovins dénombrés / nombre des ménages agricoles
10	Nombre moyen des ovins par ménage agricole	Total des ovins dénombrés / nombre des ménages agricoles
11	Nombre moyen des caprins par ménage agricole	Total des caprins dénombrés / nombre des ménages agricoles
12	Nombre moyen des volailles par ménage agricole	Total des volailles dénombrés / nombre des ménages agricoles
13	Nombre moyen des porcins par ménage agricole	Total des porcins dénombrés / nombre des ménages agricoles

2.3. Nombre des ménages agricoles

Les résultats des enquêtes menées en 2018 indiquent que la RDC contient près **16 millions** de ménage agricole qui se répartissent de manière variée sur l'ensemble du territoire (Tableau 2).

Tableau 2: Nombre des ménages agricoles par province au cours de la campagne agricole 2017-2018

N°	Provinces	Nombre des Ménages Agricoles	N°	Provinces	Nombre des Ménages Agricoles
1	BAS-UELE	239883	14	LUALABA	671646
2	EQUATEUR	253142	15	MAI-NDOMBE	1139989
3	HAUT-KATANGA	277077	16	MANIEMA	591568
4	HAUT-LOMAMI	416696	17	NORD-KIVU	1225620
5	HAUT-UELE	541245	18	NORD-UBANGUI	715679
6	ITURI	655526	19	SANKURU	449471
7	KASAI	375874	20	SUD-KIVU	1345653
8	KASAI CENTRAL	610270	21	SUD-UBANGI	308791
9	KASAI ORIENTAL	500684	22	TANGANYKA	560251
10	KONGO CENTRAL	783496	23	TSHOPO	569141
11	KWANGO	1131043	24	TSHUAPA	30678
12	KWILU	1055763	25	MONGALA	-
13	LOMAMI	1160592	26	KINSHASA	-
	Grand Total				**15609778**

Le pays compte environ 16 millions de ménages agricoles

2.4. Superficies emblavées

Les superficies emblavées par spéculation sont reprises dans les tableaux 3 ci-dessous. Ces résultats rapportent une baisse de la superficie emblavée du maïs par rapport à la campagne agricole précédente, soit -24% par rapport à 2017. Cette baisse confirme les cas d'abandon des champs attaqués par la Chenille Légionnaire d'Automne *(Spodoptera frugiperda*). En effet, une partie des agriculteurs qui a abandonné les champs de maïs les a substitué au manioc. On note ainsi une baisse significative de la superficie emblavée du manioc soit -56% par rapport à la campagne agricole 2017 et de - 43% par rapport à la moyenne des trois dernières années, en l'occurrence, 2013, 2015 et 2016.
La culture de riz connait une progression négative. La superficie emblavée a baissée par rapport à la campagne agricole précédente. Et les autres céréales, notamment le millet et le sorgho sont produites sur respectivement 225948,2 ha et 502494,8 ha.
Il ressort tout aussi que la majorité des terres emblavées pour les légumineuses sont majoritairement occupées par le haricot et l'arachide.

2.4.1. Superficie des cultures céréalières

En fonction des régions de production les superficies emblavées de céréales (maïs, riz, sorgho et millet) varient différemment. Les données sont consignées dans les tableau 3, 4 et 5 ci-après :

Tableau 3: Superficie emblavée de maïs (en hectare)

Superficie maïs	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	Moy.2013-2016	Ecart Moy.2013-2016/2018	Ecart 2017/2018
BAS-UELE	168948,2	168890,4	175141,4	199008	61901,3	170993,3	-64%	-69%
EQUATEUR	104862,3	191243	261984,7	260327,8	115221,6	186030	-38%	-56%
HAUT-KATANGA	107456,1	102631,6	174207,6	151691,2	65688	128098,4	-49%	-57%
HAUT-LOMAMI	106559,6	18489,5	348883,3	251636,8	216355,6	157977,5	37%	-14%
HAUT-UELE	121908,8	112866,7	256966,7	290422,1	168427,3	163914	3%	-42%
ITURI	-	-	-	-	127720,5	-	-	-
KASAI	107436,8	173166,7	72647,4	142357,1	105080,3	117750,3	-11%	-26%
KASAI CENTRAL	128968,4	120525,4	86045,6	74472,8	-	111846,5		
KASAI ORIENTAL	-	-	-	-	-	-	-	-
KONGO CENTRAL	49793	127321,1	185794,8	171876,1	213039,5	120969,6	76%	24%
KWANGO	170672,8	174602,6	214550,6	281110	170911,1	186608,7	-8%	-39%
KWILU	39473,7	43023,7	200998,6	267509,6	210624,7	94498,7	123%	-21%
LOMAMI	20575,4	198351,8	175015,8	234992,1	134315,5	131314,3	2%	-43%
LUALABA	110761	96889,5	173705,3	122125,4	170075,2	127118,6	34%	39%
MAI-NDOMBE	15922,2	9707,9	21293,9	18859,4	-	15641,3		
MANIEMA	124708,8	99184,2	250787,7	257786,4	94204,2	158226,9	-40%	-63%
NORD-KIVU	34533,3	25977,2	230912,9	198905,3	199649,5	97141,1	106%	0%
NORD-UBANGUI	23487,7	15804,4	235222,8	272836,1	105264,4	91504,9	15%	-61%
SANKURU	12691	11764	233334,2	289373,8	253811,9	85929,7	195%	-12%
SUD-KIVU	-	-	-	-	-	-	-	-
SUD-UBANGI	161243	56872,8	171561,6	254488,1	81471,7	129892,5	-37%	-68%
TANGANYIKA	101638,6	98877,2	171648,2	76424,4	101709,3	124054,7	-18%	33%
TSHOPO	10677,6	14864	210541,4	242619,7	162352,6	78694,4	106%	-33%
TSHUAPA	-	-	-	-	34565,7	-	-	-
Grand total	**1722318,3**	**1861053**	**3851244,5**	**4058822**	**3079620,5**	**2478205,4**	**24%**	**-24%**

Il ressort du tableau 3 que, la superficie totale emblavée de maïs a connu une baisse de -24% par rapport à la campagne agricole passée. Cette baisse est due aux multiples facteurs ayant découragé les paysans principalement les attaques de Chenilles Légionnaires d'Automne, criquets puants, punaises, les conflits armés, la rareté des intrants de bonne qualité (semences, produits phytosanitaires) et autres maladies.

Tableau 4: Superficie emblavée de Riz (en hectare)

Superficie Riz	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	Moy.2013-2016	Ecart Moy.2013-2016/2018	Ecart 2017/2018
BAS-UELE	30173,5	35156,3	55310,7	49331,3	49642,2	40213,5	23%	1%
EQUATEUR	42227,3	53100	54337,1	47802,3	33091	49888,1	-34%	-31%
HAUT-KATANGA	23218,8	29193,8	17396,9	8792,2	2812,1	23269,8	-88%	-68%
HAUT-LOMAMI	1740	22656,6	30460,9	40569,5	1311,4	18285,9	-93%	-97%
HAUT-UELE	1048,4	7222,3	16681,3	16050	655,8	8317,3	-92%	-96%
ITURI	-	-	-	-	96619	-	-	-
KASAI	76101,6	80060,9	86833	87046,5	50937,1	80998,5	-37%	-41%
KASAI CENTRAL	29218	36737,5	40498,9	43054,3	-	35484,8		
KASAI ORIENTAL					19521,4			
KONGO CENTRAL	35270,3	44346,9	52869,9	43115	85855,6	44162,3	94%	99%
KWANGO	40621,1	57064,8	57284,5	62499,4	13279,1	51656,8	-74%	-79%

KWILU	1953,1	31614,2	32031,3	45207	14350,9	21866,2	-34%	-68%
LOMAMI	1920,5	15664,8	57485,9	62314,8	-	25023,8		
LUALABA	872,1	32734,4	31760,9	32031,3	-	21789,1		
MAI-NDOMBE	18229,7	14921,9	15711,7	22674	-	16287,8		
MANIEMA	88335,9	87631,3	88281,3	89453,1	130767,2	88082,8	48%	46%
NORD-KIVU	23135,9	29193,8	24603,6	38620,3	39538,4	25644,4	54%	2%
NORD-UBANGUI	-	-	-	-	61226,3	-	-	-
SANKURU	1224,2	14657	9085,3	11652,2	-	8322,2		
SUD-KIVU	52079,7	42139,8	35167,9	45788,2	-	43129,1	-	-
SUD-UBANGI	27005,5	27028,6	28559	51264,4	20934,6	27531	-24%	-59%
TANGANYIKA	3229,7	63,8	826,7	913,2	-	1373,4		
TSHOPO	1818,1	1674,2	1781	1919,5	-	1757,8		
TSHUAPA	-	-	-	-	11379,5	-	-	-
Grand total	**499423**	**662862,8**	**736967,8**	**800098,6**	**739995,7**	**633084,6**	**-0,02%**	**-21%**

Le tableau 4, ci-dessus , indique une baisse de 21% de la superficie emblavée de la culture du riz par rapport à la campagne agricole de l'année dernière et une diminution de 0,02 % par rapport à la moyenne de trois dernières années.

Tableau 5: Superficie emblavée des autres céréales alimentaires (Millet et Sorgho)/en hectare)

Province/ Culture	Millet	Sorgho
BAS-UELE	0	0
EQUATEUR	0	3253,1
HAUT-KATANGA	0	3253,1
HAUT-LOMAMI	0	0
HAUT-UELE	0	3253,1
ITURI	0	0
KASAI	14360,8	0
KASAI CENTRAL	0	0
KASAI ORIENTAL	0	0
KONGO CENTRAL	38679,3	386188
KWANGO	4557,6	0
KWILU	205,1	5655
LOMAMI	0	97,9
LUALABA	0	18844,4
MAI-NDOMBE	0	0
MANIEMA	0	0
NORD-KIVU	2635	26038,4
NORD-UBANGUI	0	18844,4
SANKURU	164253,8	0
SUD-KIVU	5	35832,4
SUD-UBANGI	1251,5	1235
TANGANYIKA	0	0
TSHOPO	0	0
TSHUAPA	0	0
Grand Total	**225948,2**	**502494,8**

2.4.2. *Superficie des plantes à tubercules*

Le manioc est cultivé dans toutes les provinces du pays, dans une large gamme des conditions agro-écologiques. Les superficies emblavées enregistrées sont variables à des niveaux variables de production.

Tableau 6: Superficie emblavée de la culture de manioc

Superficie manioc	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	Moy.2013-2016	Ecart Moy.2013-2016	Ecart 2017/ 2018
BAS-UELE	420706,3	433013,8	548354,2	645398,5	97367,4	467358,08	-79%	-85%
EQUATEUR	372360,3	292277,4	512193,4	392277	122888,7	392277,0067	-69%	1281%
HAUT-KATANGA	314742,7	331117,3	341722,2	399865,5	95392,1	329194,0567	-71%	-76%
HAUT-LOMAMI	15443	67880,4	81195,8	90706,7	106002,8	54839,71	93%	17%
HAUT-UELE	35619,3	51360,9	84255,1	112558,5	-	57078,45333	-	-
ITURI					183663,2		-	-
KASAI	251655,3	258548,9	80559,4	90093,1	123287,7	196921,19	-37%	37%
KASAI CENTRAL	210673,3	216444,2	215631,2	310387	287754,8	214249,5867	34%	-7%
KASAI ORIENTAL	-	-	-	-	36287,8	-	-	-
KONGO CENTRAL	291356,7	299337,8	302514,2	396331,5	210302,1	297736,2233	-29%	-47%
KWANGO	708220,9	727621,2	831307,3	839541	306854,8	755716,4733	-59%	-63%
KWILU	12176,4	14058,5	61702,6	80660,5	-	29312,51333	-	-
LOMAMI	17245,2	33867,7	28860,7	62982,8	-	26657,85667	-	-
LUALABA	17080,8	9822,7	17602,2	74264,3	-	14835,18667	-	-
MAI-NDOMBE	23289,7	28169,1	42746,5	52273,9	-	31401,76333	-	-
MANIEMA	151677,4	155827,4	165398,1	165500,8	204900,9	157634,27	30%	24%
NORD-KIVU	67236,1	69077,9	40859,3	91796,4	64605	59057,79333	9%	-30%
NORD-UBANGUI	13096,5	18456,8	16134,8	35062,2	-	15896,03667	-	-
SANKURU	7160,7	9430,2	88532,5	113206,4	-	35041,12667	-	-
SUD-KIVU	123906,6	127300,8	133371,8	159859,7	0	128193,0467	-	-
SUD-UBANGI	72465,6	73462,6	82382,7	140859,6	109917	76103,61	44%	-22%
TANGANYKA	55948,2	55589,8	3988,4	50115,8	-	38508,79667	-	-
TSHOPO	17774,1	16761,6	276799,3	235283,2	0	103778,3267	-	-
TSHUAPA	-	-	-	-	35398	-	-	-
Total	**3199835**	**3289426,8**	**3956111,5**	**4539024,4**	**1984622,3**	**3481791,1**	**-43%**	**-56%**

La superficie emblavée du manioc (tableau 6) a connu une baisse de -56% par rapport à celle de la campagne 2016-2017. Comparativement à la moyenne de la superficie de la campagne allant de 2014-2015 à 2017-2018 elle a connu une baisse de - 43%.

Tableau 7: Superficies emblavées des autres tubercules alimentaires (Pomme de terre, Taro, patate douce, igname) en hectares)

Provinces / Cultures	Pomme de terre	Taro	Patate douce	Igname
BAS-UELE	0	0	5347,6	0
EQUATEUR	3824,7	31	16921,3	36,6
HAUT-KATANGA	4205,7	266	28939,7	0
HAUT-LOMAMI	22	942,1	3903,4	0
HAUT-UELE	3800	0	27116,1	0
ITURI	123,7	19353,5	14552,2	50984,8
KASAI	0	8340	5464	0
KASAI CENTRAL	2267,7	2873,8	2472,3	63
KASAI ORIENTAL	0	5127,6	9215,3	17260,5
KONGO CENTRAL	0	0	0	0
KWANGO	1531,2	2044,4	6281,9	31919,3
KWILU	202	18844,4	34396,8	67,5
LOMAMI	74,5	110723,5	34312,8	0
LUALABA	0	188444,3	1962,1	1,5
MAI-NDOMBE	0	94373,8	56089,8	97213,8
MANIEMA	0	0	30,8	0
NORD-KIVU	14653,4	31899,1	33184,2	1385,5
NORD-UBANGUI	0	40117,7	0	0
SANKURU	0	0	264	2801
SUD-KIVU	47758,9	2075,4	29612,9	7553,9
SUD-UBANGI	985	13470,3	3465,6	1611,6
TANGANYKA	0	0	16762,4	361,1
TSHOPO	0	0	0	0
TSHUAPA	0	0	9,1	0
Grand Total	**79448,8**	**538926,9**	**330304,2**	**211260,1**

2.4.3. *Superficies des légumineuses*

Tableau 8: Emblavures des légumineuses pour la campagne agricole 2017-2018 (en hectares)

Provinces/ Cultures	Emblavure des légumineuses pour la campagne agricole 2017-2018					
	Haricot	Niébé	Petit-pois	Pois Cajan	Arachide	Soja
BAS-UELE	0	11474,8	0	0	45816,3	0
EQUATEUR	10911,6	22341,8	0	0	66513,4	995,3
HAUT-KATANGA	14719,3	3285,5	0	0	21802,1	975,4
HAUT-LOMAMI	6338,4	33239,5	0	0	5764,2	1715,7
HAUT-UELE	36186,5	0	0	872,2	134681,9	675,3
ITURI	55385,6	44304,4	0	12812,4	95294,6	2194
KASAI	2476,7	78382,7	0	0	23018,6	65,6
KASAI CENTRAL	17869,7	73065,4	0	0	73086	7510,9
KASAI ORIENTAL	17634,2	119717,1	0	5019,6	77274,4	0
KONGO CENTRAL	76974,5	26891,9	0	0	314617,6	2305
KWANGO	42751,6	73727,6	0	0	915932,5	3162,8
KWILU	86375,7	32308,8	0	0	180931,8	1561,1
LOMAMI	5910,8	43904,3	0	0	116483,7	27335,6
LUALABA	147815,5	0	0	0	34231,6	30150
MAI-NDOMBE	34011,7	28427,4	0	0	138914,6	8890,9
MANIEMA	439	173,7	0	0	33000,2	64,2
NORD-KIVU	105558,8	0	3203	0	8557,9	8378,2
NORD-UBANGUI	204911,3	0	0	0	68110,1	18844,4
SANKURU	99079,8	203785,7	0	0	221707,8	1799
SUD-KIVU	118374,6	11,6	7202	2,5	71099,5	14406
SUD-UBANGI	1634,3	15302,3	0	0	104407	2787,9
TANGANYKA	131500,5	5,6	0	0	2454,2	0
TSHOPO	206,3	684	0	0	5077,4	1,5
TSHUAPA	0	35,1	0	0	95,9	10,9
Grand Total	**1217066,1**	**811069,2**	**10405**	**18706,7**	**2758873,6**	**133829,7**

2.5. Rendements par culture

Au cours de cette campagne agricole 2017-2018 les rendements ont été évalués pour les principales classes de cultures notamment les céréales, les plantes à tubercules et les légumineuses et sont rassemblés dans les tableaux 9, 10,11 et 12 ainsi que les figures 2 (A, B, C, D, E).

2.5.1. *Rendement des cultures céréalières*

Le rendement moyen national du maïs est de 0,8t/ha. Le rendement moyen national est stable avec une tendance à la baisse. Des disparités régionales importantes sont observées. Par rapport à 2017, les rendements ont reculé dans la grande majorité des provinces à l'exception du Bas-Uélé, le Haut-Katanga, le Kasaï, le Maniema, le Sud-Ubangi et le Lomami. Le rendement de maïs est resté stable à Kwilu avec une tendance à la hausse.

Tableau 9: Rendement moyen (tonnes/ha) du maïs

Provinces /Rendement maïs/ année	2016/17	2017/18	Ecart 2017/2018
BAS-UELE	0,567	0,93	64%
EQUATEUR	0,702	0,68	-3%
HAUT-KATANGA	0,388	0,76	96%
HAUT-LOMAMI	1,14	0,75	-34%
HAUT-UELE	0,747	0,77	3%
ITURI	-	0,85	-
KASAI	0,339	0,89	163%
KASAI CENTRAL	1,14	0,59	-48%
KASAI ORIENTAL	-	1,01	-
KONGO CENTRAL	1,14	0,60	-47%
KWANGO	0,734	0,75	2%
KWILU	1,14	1,16	2%
LOMAMI	0,655	0,84	28%
LUALABA	1,14	0,69	-39%
MAI-NDOMBE	1,14	0,82	-28%
MANIEMA	0,698	1,10	58%
NORD-KIVU	1,14	0,63	-45%
NORD-UBANGUI	0,722	0,83	15%
SANKURU	0,746	0,60	-20%
SUD-KIVU		1,01	
SUD-UBANGI	0,692	0,93	34%
TANGANYKA	1,14	0,67	-41%
TSHOPO	1,14	0,62	-46%
TSHUAPA	-	0,80	-
Moyenne	**0,831**	**0,80**	**-4%**

Tableau 10: Rendement moyen (tonnes/ha) des autres céréales alimentaires pour la campagne agricole 2017-2018

Provinces / céréales	Riz	Millet	Sorgho
BAS-UELE	0,46	0	0
EQUATEUR	0,77	0	0,11
HAUT-KATANGA	0,58	0	0,11
HAUT-LOMAMI	0,36	0	0
HAUT-UELE	1,54	0	0,11
ITURI	1,08	0	0
KASAI	0,61	0,3	0
KASAI CENTRAL	0,62	0	0
KASAI ORIENTAL	1,05	0	0
KONGO CENTRAL	0,72	0,09	0,01
KWANGO	0,43	0,1	0
KWILU	0,79	0,39	0,1
LOMAMI	0,81	0	0,18
LUALABA	0,66	0	0,08
MAI-NDOMBE	0,89	0	0
MANIEMA	1,25	0	0
NORD-KIVU	0,48	0,13	0,67
NORD-UBANGUI	0,79	0	0,1
SANKURU	0,65	0,11	0
SUD-KIVU	0,85	0,56	1,43
SUD-UBANGI	0,84	0,15	2
TANGANYKA	0,75	0	0
TSHOPO	0,82	0	0
TSHUAPA	0,82	0	0
Grand Total	**0,8**	**0,08**	**0,2**

Les rendements moyens nationaux de riz, de millet et de sorgho sont respectivement de 0,8t/ha, 0,08t/ha et 0,2t/ha. Les provinces du Maniema et de Haut-Uélé présentent les rendements moyens nationaux de riz les plus élevés. Les rendements moyens nationaux du riz les plus bas sont enregistrés dans les provinces du Kwango et du Haut-Lomami. Le rendement du millet est particulièrement élevé dans la province du Sud-Kivu tandis que le sorgho donne un meilleur rendement dans la province du Sud-Ubangi.

2.5.2. *Rendement des plantes à tubercules*

Le rendement moyen national du manioc est estimé à 10,9t/ha. Le rendement moyen le plus élevé est observé dans la province de Maï-Ndombe (21,6t/ha). Le taro se développe bien dans la province de l'Ituri où l'on enregistre le rendement moyen le plus élevé (5,1t/ha), soit quatre fois le rendement moyen national (1,1t/ha) (Tableau 11). Le rendement moyen national de la patate douce est de 2,2t/ha ; La province de l'Ituri enregistre le rendement moyen le plus élevé pour la patate douce.

Tableau 11: Rendement moyen (en tonnes/hectare) des principales plantes à tubercules

Rendement	Manioc	Igname	Pomme terre	Taro	Patate douce
BAS-UELE	9,73	0	0	0	3,52
EQUATEUR	7,2	1,33	2,33	0,33	2,63
HAUT-KATANGA	10,3	0	3,33	0,33	2,67
HAUT-LOMAMI	8,28	0	0,8	0,8	1,62
HAUT-UELE	7,63	0	2	0	3,06
ITURI	11,57	5,23	1,25	5,1	5,89
KASAI	5,84	0	0	0,75	0,75
KASAI CENTRAL	5,22	0,96	0,13	1,27	1,15
KASAI ORIENTAL	10,7	2,93	0	1,53	0,96
KONGO CENTRAL	10	0	0	0	0
KWANGO	14,7	5,96	1,65	2,96	3,29
KWILU	14,6	6,9	1	0,6	3,08
LOMAMI	16,94	0	0,87	2,99	8,2
LUALABA	8,8	0,13	0	0,05	1,17
MAI-NDOMBE	21,64	7,09	0	1,98	4,41
MANIEMA	8,23	0	0	0	0,09
NORD-KIVU	7,07	4	9,17	4,37	4,53
NORD-UBANGUI	9,98	0	0	1,4	0
SANKURU	7,98	0,13	0	0	0,02
SUD-KIVU	14,12	2,01	3,15	0,6	2,87
SUD-UBANGI	15,17	ND	1,19	4,15	2,31
TANGANYKA	11,78	1,7	0	0	1,05
TSHOPO	8,83	0	0	0	0
TSHUAPA	7,75	0	0	0	0,32
Moyenne	**10,9**	**1,7**	**1,02**	**1,09**	**2,18**

2.5.3. Rendement des légumineuses

Les rendements des légumineuses sont globalement très faibles. Le rendement moyen du haricot est de 0,5t/ha contre 0,7t/ha pour l'arachide. En moyenne, les agriculteurs récoltent 0,4 tonne de soja à l'hectare. Le petit pois et le pois de cajan enregistrent les rendements moyens les plus faibles. Il est à noter que les légumineuses alimentaires ont la capacité de conserver, dans leur germe les virus phytopathogènes qui dégradent la qualité de la semence et dont l'expression en champs entraine une baisse de rendement. La baisse de rendement observée ici pourrait aussi s'expliquer par la qualité (sanitaire) des semences utilisées par les agriculteurs.

Tableau 12: Rendement moyen (en tonnes/hectare) des principales plantes à tubercules

Provinces / Cultures	Campagne Agricole 2017-2018					
	Haricot	Niébé	Petit Pois	Pois Cajan	Arachide	Soja
BAS-UELE	0	0,38	0	0	0,52	0
EQUATEUR	0,41	0,19	0	0	0,63	0,36
HAUT-KATANGA	0,48	0,15	0	0	0,57	0,38
HAUT-LOMAMI	0,17	0,39	0	0	0,76	0,14
HAUT-UELE	1,36	0	0	0,1	0,58	0,84
ITURI	0,76	0,28	0	0,38	0,88	0,4
KASAI	0,15	0,75	0	0	0,64	0,2
KASAI CENTRAL	0,38	0,65	0	0	0,54	0,32
KASAI ORIENTAL	0,86	0,84	0	0,08	0,83	0
KONGO CENTRAL	0,57	0,17	0	0	0,54	0,14
KWANGO	0,62	0,43	0	0	0,74	0,21
KWILU	0,42	0,42	0	0	0,71	0,68
LOMAMI	0,33	0,51	0	0	0,69	0,6
LUALABA	0,53	0	0	0	0,62	0,08
MAI-NDOMBE	0,24	0,27	0	0	0,78	0,18
MANIEMA	0,16	ND	0	0	0,73	1,34
NORD-KIVU	0,87	0	0,6	0	0,73	0,9
NORD-UBANGUI	0,52	0	0	0	0,58	0,16
SANKURU	0,24	0,2	0	0	0,58	0,07
SUD-KIVU	0,93	0,56	0,76	0,22	0,79	1,22
SUD-UBANGI	0,48	ND	0	0	0,82	0,58
TANGANYIKA	0,73	0,1	0	0	0,66	0
TSHOPO	0,06	0,06	0	0	0,37	0,09
TSHUAPA	0	0,45	0	0	0,47	0,28
Moyenne	**0,49**	**9,3**	**0,06**	**0,04**	**0,66**	**0,4**

Figure 4: Rendement moyen de l'arachide par territoire

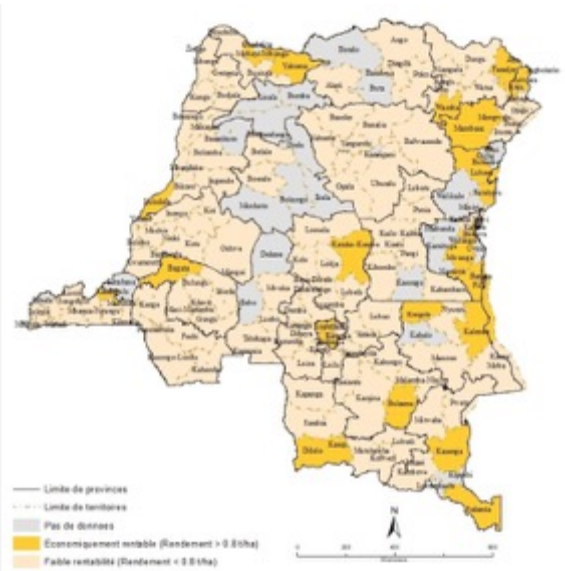

Figure 5: Rendement moyen du haricot par territoire

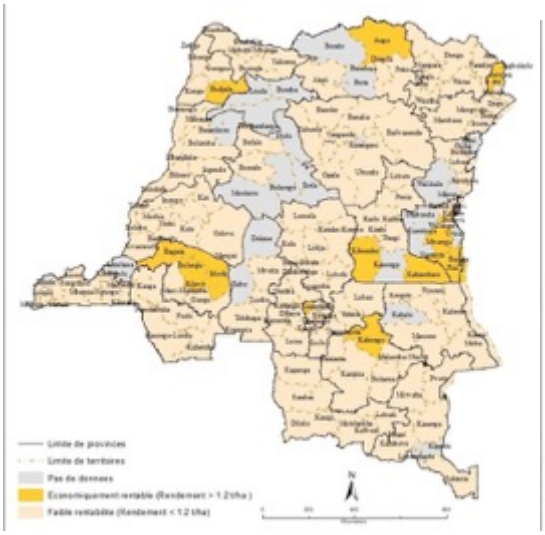

Figure 6: Rendement moyen du maïs par territoire

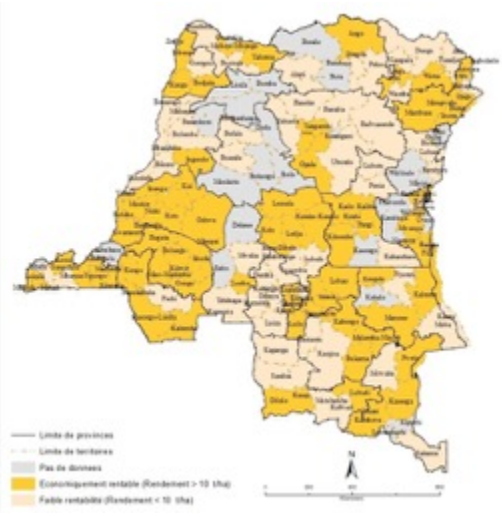

Figure 7: Rendement moyen du manioc par territoire

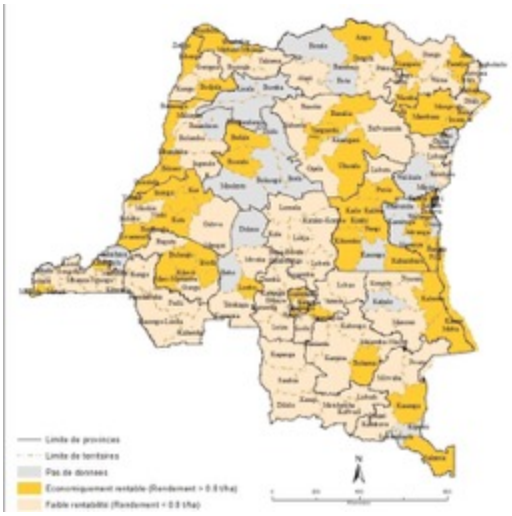

Figure 8: Rendement moyen du riz par territoire

2.6. Organismes nuisibles à forte incidence

2.6.1. *La Chenille Légionnaire d'Automne (Spodoptera frugiperda)*

Biologie et cycle de vie de la Chenille légionnaire d'Automne

La Chenille Légionnaire d'Automne (*Spodoptera frugiperda*) est un insecte ravageur qui attaque plus de 80 espèces de plantes, causant d'importants dégâts sur des céréales tels que le maïs, le riz et le sorgho ainsi qu'aux cultures maraîchères et au coton. Les dégâts sur la production ainsi que sur l'économie sont considérables.

Originaire des régions tropicales d'Amérique, la chenille a été rapportée en RDC, pour la première fois en 2016. Elle a plusieurs générations par an. La noctuelle (ou papillon de nuit) peut voler jusqu'à 100 km par nuit. Elle est une espèce des régions chaudes (tropicale et subtropicale) qui migre régulièrement vers des régions plus fraîches.

Il y a habituellement six stades larvaires, parfois cinq. Une description complète des larves a été réalisée par Crumb (1956). Levy et Habeck (1976) donnent des traits d'identification et les plaques de couleurs sont fournies par King et Saunders (1984).

L’ adulte a une durée de vie d’environ 30 jours tandis que le stade larvaire dure maximum 21 jours. Les femelles peuvent pondre jusqu’à 1000 œufs chacune.

Les œufs sont pondus la nuit sur les feuilles de la plante-hôte, collés à la face inférieure des feuilles, dans des grappes serrées de 100-300 œufs et parfois en deux couches, couramment recouvertes d'une couche protectrice de poils abdominaux. L'éclosion nécessite 2 à 10 jours (habituellement 3 à 5). Les jeunes larves se nourrissent profondément dans la spirale (cornée). Aux deux premiers stades, les larves se nourrissent de façon grégaire sur la face inférieure de jeunes feuilles, provoquant un effet de squelette ou de «fenêtrage» caractéristique, et le point de croissance de la plante peut être détruit.

Les larves sont de couleur vert clair à brun foncé avec des rayures longitudinales. Au sixième stade, les larves mesurent 3 à 4 cm de long. Les larves ont huit fausses pattes et une paire de fausses pattes sur le dernier segment abdominal. A l'éclosion, elles sont vertes avec des lignes noires et des taches, et au fur et à mesure qu'elles grandissent, elles restent vertes ou deviennent chamois et ont des lignes dorsales et spirales noires. S'il est encombré (par une densité de population élevée et une pénurie de nourriture), le stade final peut être presque noir dans sa phase de chenille. Les grandes larves sont caractérisées par une forme d'Y inversé en jaune sur la tête, des pinacules dorsales noires avec de longues soies primaires (deux de chaque côté de chaque segment dans la zone dorsale pâle) et quatre taches noires disposées en carré sur le dernier segment abdominal.

Les larves de plus grande taille deviennent cannibales. Le taux de développement larvaire à travers les six stades est contrôlé par une combinaison du régime alimentaire et des conditions de température. Les larves plus grosses sont nocturnes, à moins qu'elles n'entrent dans la phase de la chenille légionnaire quand elles essaiment et se dispersent, cherchant d'autres sources de nourriture.

La pupaison a lieu à l'intérieur d'un cocon mou dans une cellule de terre, ou rarement entre les feuilles sur la plante hôte, et 9 à 13 jours sont nécessaires pour le développement. Les adultes émergent la nuit et utilisent habituellement leur période naturelle de pré-oviposition pour voler sur plusieurs kilomètres avant de s'installer pour la ponte, migrant parfois sur de longues distances. En moyenne, les adultes vivent 12 à 14 jours.

Une température seuil de 10,9°C et 559 degrés-jours Celsius est nécessaire pour le développement. Les sols sablo-argileux ou argilo-sableux sont adaptés pour la pupaison et l'émergence de l'adulte. L'émergence dans les sols sablo-argileux et argilo-sableux est directement proportionnelle à la température et inversement proportionnelle à l'humidité. Au-dessus de 30°C, les ailes des adultes tendent à se déformer. Les pupes ont besoin d'une température seuil de 14,6°C et de 138 degrés-jours Celsius pour compléter leur développement (Ramirez-Garcia et al., 1987).

Les chrysalides (figure 9) ou pulpes sont plus courtes que les larves matures (1,3-1,5 cm chez les mâles et 1,6-1,7 cm chez les femelles au Mexique) et sont brunes. Elles sont enfouies dans le sol au niveau du collet, rarement dans la tige. Les chrysalides ou pulpes vivent 12 à 14 avant de devenir adultes –ou papillon).

Le mâle est long de 1,6 cm et couvre une envergure de 3,7 cm. L'aile antérieure est marbrée (brun clair, gris, paille) avec une cellule discale contenant de la couleur de paille sur les trois quarts de la zone et brun foncé sur un quart de la zone.

La femelle mesure 1,7 cm avec une envergure de 3,8 cm. L'aile antérieure est marbrée (brun foncé, gris). Les hampes sont de couleur paille avec une marge marron foncé.

Figure 9: Stade de développement de la Chenille Légionnaire d'Automne.
Photo prise en champs producteur au Sud-Ubangi 2018

Les dégâts

Le papillon adulte pond un amas d'œufs sur la face inférieure des feuilles de forme sphériques (0,75 mm de diamètre). Ils sont verts au moment de la ponte et deviennent brun clair avant l'éclosion. La maturité des œufs prend 2-3 jours (2030°C). Les œufs sont habituellement pondus en masses d'environ 150-200 œufs qui sont déposés dans deux à quatre couches sur la surface de la feuille. La masse d'œufs est habituellement recouverte d'une couche protectrice ressemblant à du feutre d'écailles gris roses (*Setae*) de l'abdomen de la femelle.

A leur éclosion les larves commencent à attaquer les feuilles. Ainsi des limbes foliaires squelettiques, des bords en lambeaux et des excréments larvaires sont observées sur les feuilles ; puis des trous sont observés sur les épis du maïs et sur les feuilles. Les jeunes larves se nourrissent à l'intérieur de la cornée de plantes. Les plantes matures subissent quant à elles une attaque des organes reproductifs. Les feuilles de maïs sont consommées et la cornée (entonnoir) peut être perforée et remplie d'excréments de larves, avec les bordures des jeunes feuilles déchiquetées. De graves dommages (figure 10) dus à l'alimentation des laves sur les jeunes plantes peuvent détruire le méristème (point de croissance) provoquant ainsi le symptôme appelé « cœur mort » du maïs. Les

plants de maïs peuvent aussi avoir leurs épis attaqués par des larves qui sillonnent les grains. A de fortes densités, les larves âgées peuvent agir comme des légionnaires et se disperser sous forme de bandes, mais elles restent souvent dans les environs sur les graminées sauvages. Bref, les symptômes se voient (i) sur les feuilles, (ii) sur les tiges, (iii) sur les épis ainsi que (iv) sur les grains. Sur les plants de tomates par exemple, les bourgeons et les points de croissance peuvent être consommés et les fruits perforés. Tandis que sur le chou et l'oignon, c'est respectivement les feuilles et la tige qui sont attaquées (référence).

Figure 10: dégâts causés par la Chenille Légionnaire d'Automne.
Photo prise en champs producteur dans la province de Lualaba, 2018.

2.6.2. *Les cultures infestées*

Des enquêtes réalisées, il ressort que les attaques de la Chenilles Légionnaires d'Automne ont majoritairement été observées pendant deux périodes phénologiques importantes de la culture du maïs, notamment à la floraison et pendant la montaison. En plus du maïs attaqué préférentiellement par la CLA, les attaques ont été rapportées sur le haricot, l'arachide, le choux de chine, la tomate, les oignons, les courges, le caféier, les plantes fourragères sauvages, le riz, le niébé. Les associations culturales sont tout aussi infestées, notamment l'association maïs-arachide, maïs-riz, maïs-choux (Figure 11). Dans 26% des cas il a été révélé que plus les personnes sont formées à la gestion de la CLA, plus son incidence est faible.

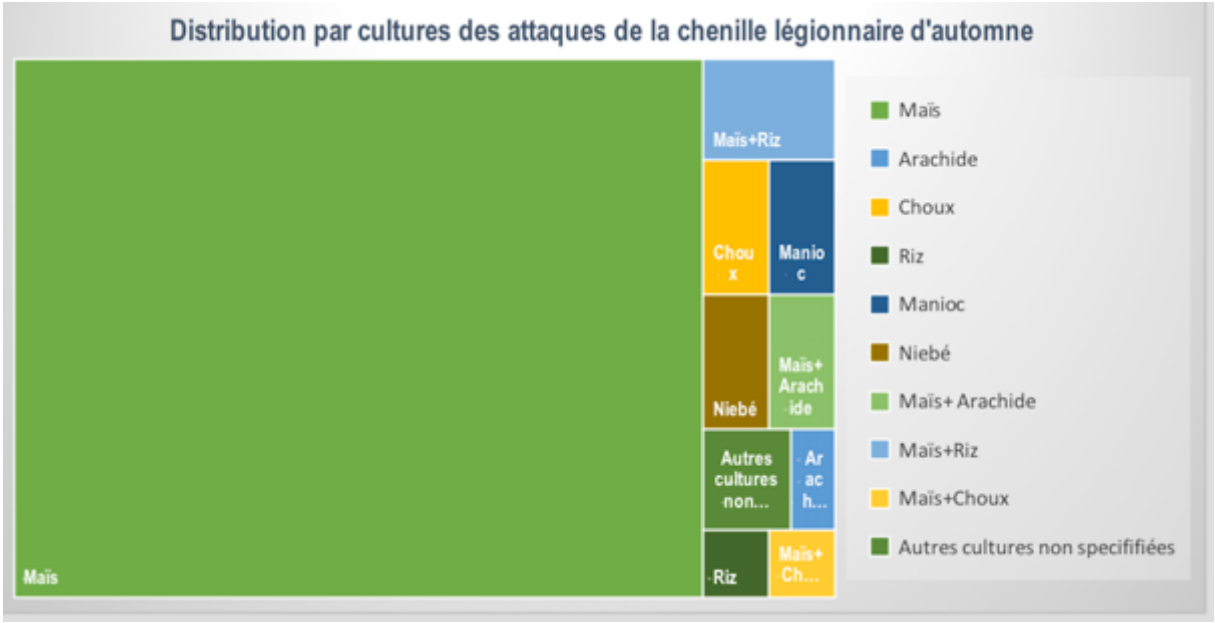

Figure 11 : Distribution des attaques de la Chenille légionnaires d'Automne par culture

2.6.3. *Niveau d'infestation du maïs et la gravité moyen de la Chenille Légionnaires d'automne*

La Chenille Légionnaire d'Automne infeste une gamme variée des variétés de maïs présent en RDC. Préférentiellement elle s'attaque aux variétés locales autrement dit les Tout-venant, mais aussi aux variétés à bonne performance telles que : Samaru, Babungo et Q.P.M qui sont très cultivées dans certaines province du pays (Figure 12).

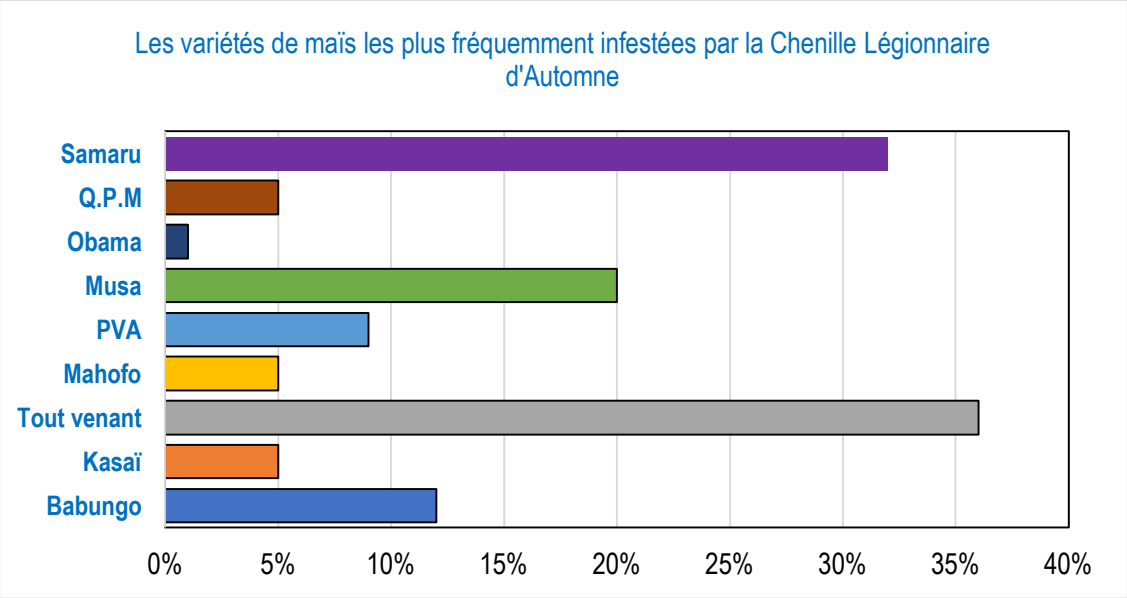

Figure 12: Variétés de maïs fréquemment infestées par la CLA

La gravité moyenne des dégâts sur les cultures infestées: le niveau de gravité des infestations de chenilles est élevé, soit le niveau 3 sur une échelle de 0 à 5. Cependant des disparités provinciales sont observées : la gravité reste élevée (niveau 4) dans certains territoires, notamment dans les provinces du Kongo Central, Nord-Ubangi, Sud-Ubangi, Haut-Lomami et le Maniema.

2.6.4. *Les pertes dues à la CLA*

L'incidence moyenne est évaluée à 53% sur 137 territoires enquêtés, contre 64% l'année dernière évalué sur 86 territoires du pays. Les pertes en cultures de maïs sont estimées à 51% pour toute l'étendue du pays, mais avec des variations de 32% à 99% selon la localisation géographique. Par exemple la province du Nord-Ubangi enregistre des pertes les plus importantes soit 99%.

Pour un producteur, les pertes de récoltes causées par les attaques de la Chenille Légionnaire d'Automne sont estimées à 45% en moyenne, en d'autres termes, le pays a perdu environ 0,9 millions de tonnes de maïs du fait des attaques de la Chenille Légionnaire d'Automne. Pour un prix moyen de 588 Francs congolais (0,38 USD) par kilogramme, la perte totale est estimée à 357 000 000 UDS en 2017/2018. Comparée à la campagne agricole 2016/2017, les pertes sur les récoltés ont augmenté de 17%. Ces résultats confirment l'absence de stratégies de gestion appliquées aux infestations de la Chenille Légionnaire d'Automne en RDC.

2.6.5. *Distribution spatiale de la CLA*

Sur les 145 territoires que compte la RDC, les enquêteurs ont été déployés sur 137 territoires. Pour l'année 2018, la Chenille Légionnaire d'Automne a été rapporté dans 129 territoires sur 137, soit sur 94% de la surface enquêtée

ou sur 89% du territoire nationale. La figure 13 ci-après présente la dispersion actuelle de la Chenille Légionnaire d'Automne en RDC.

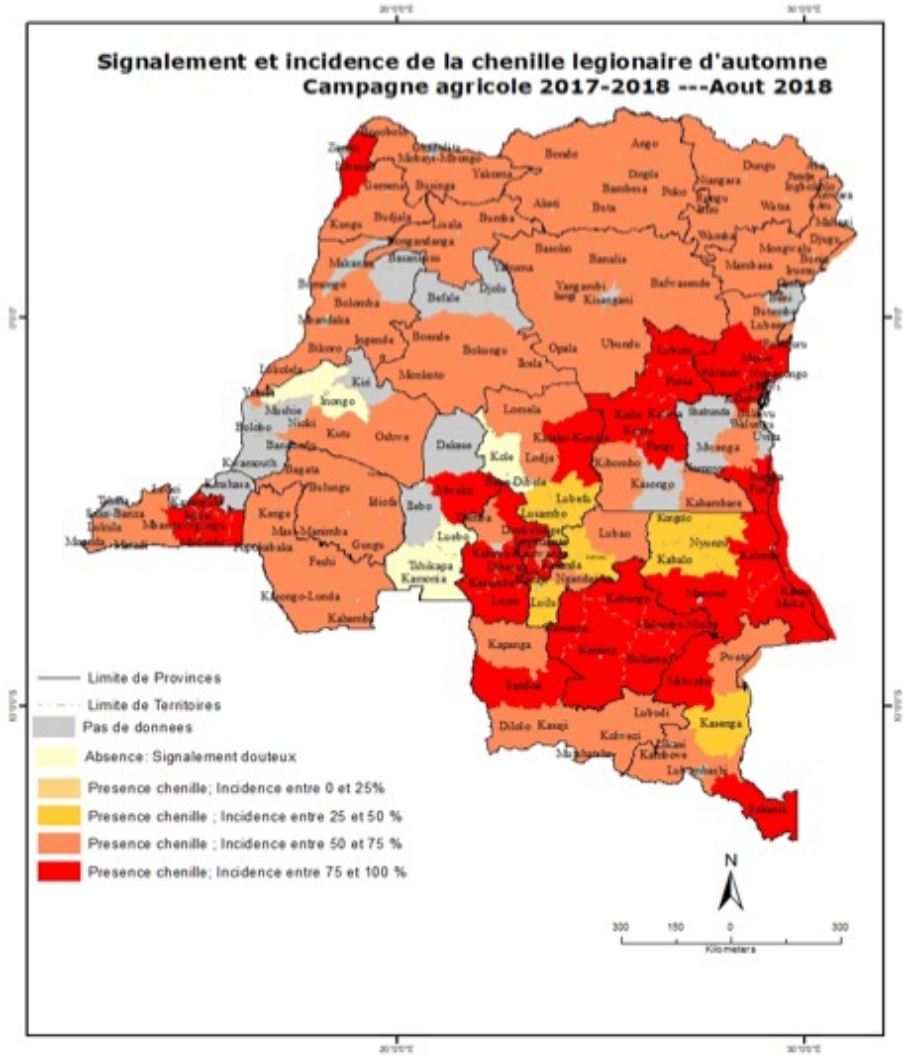

Figure 13: Distribution spatiale de CLA et gravité moyenne par province

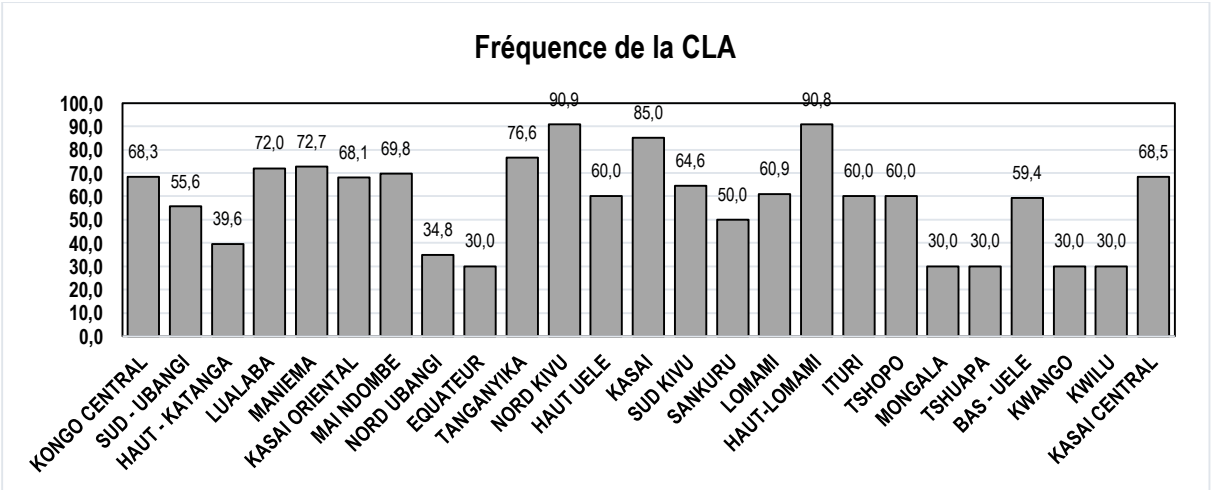

Figure 14: Fréquence de la CLA

2.6.6. *Capacité de réponse pour la lutte contre la CLA*

De manière générale, les producteurs ne sont pas suffisamment informés et formés sur les méthodes de lutte contre les attaques de la Chenille Légionnaire d'Automne. Seulement un agriculteur sur trois aurait reçu des informations sur la Chenille Légionnaire d'Automne dans seulement trois provinces. Chez les rares producteurs informés, l'utilisation des pesticides est très limitée. En effet, seul un producteur sur quatre aurait utilisé des pesticides contre les attaques de la Chenille Légionnaire d'Automne.

Surface replantées après les attaques de la CLA

De manière globale, près de la moitié des champs attaqués n'ont pas été replantés (soit 41%) principalement par peur d'enregistrer de nouvelles pertes (60/122). En effet, le pays n'ayant pas déployé les stratégies de gestion efficaces de la CLA, les agriculteurs n'ont pas voulu prendre de risque supplémentaire en emblavant de nouvelles superficies. Au-delà de ce facteur, les agriculteurs manquent des semences et engrais (35/122) pour replanter des nouvelles superficies, et parfois, la saison culturale est trop avancée (27/122) pour replanter. D'autant plus que l'achat sur les semences proviennent principalement des sources non certifiées (marché locale, propre production, amis ou membre des familles) de semences.

Pratiques phytosanitaires contribuant la gestion de la CLA

De la présente enquête, il ressort tout aussi que la première réaction des agriculteurs face aux attaques de la chenille légionnaire d'automne est la phytosanitation (arrachage des plantes attaquées et brûlure), en plus les agriculteurs procèdent à l'épandage des huiles de palme, de cendre de bois. Les résidus des cultures attaquées sont dans certains cas utilisés pour l'alimentation du bétail. Les résultats montrent aussi que les agriculteurs choisissent ces moyens de lutte par manque de choix, d'assistance, d'encadrement. Environ 88% des agriculteurs affirment n'avoir reçu aucune formation et information sur la gestion de la Chenille Légionnaire d'Automne. Les services techniques, notamment l'INRA et les ITAPEL en collaboration avec la FAO ont assuré la formation et l'information auprès des agriculteurs (22%). Ces personnes ont été formées et/ou informées à travers les ateliers et conférences nationaux et internationaux. Les thématiques abordées au cours de ces conférences atelier ont concerné la reconnaissance de la Chenille Légionnaire d'Automne et la gestion intégrée de celle-ci.

2.6.7. *Les principales maladies*

En dehors de la CLA, la mission s'est aussi intéressée à d'autres principaux organismes nuisibles constituant des contraintes majeures au développement de l'agriculture en RDC. La mission a noté l'émergence et l'expansion de quatre maladies végétales détruisant complètement quatre premières cultures constituant la base de l'alimentation des congolais notamment la striure brune du manioc (CBSD), le Wilt bactérien du bananier (BXW) ; la Nécrose Léthale du maïs (MLN) et la Mouche blanche sur le Riz pour les maladies végétales.

Tableau 13: Situation Phytosanitaire du Manioc

Province	Territoires	Spéculations	Symptômes des maladies et ravageurs observés	Province	Territoires	Spéculations	Symptômes des maladies et ravageurs observés
EQUATEUR	INGENDE	Manioc	Mosaïque	LOMAMI	KABINDA	Manioc	Mosaïque, pourriture des racines et Bactériose
	LUKOLELA	Manioc	Eléphant		LUBAO	Manioc	Mosaïque et Anthracnose
HAUT KATANGA	KAMBOVE	Manioc	Mosaïque		KAMIJI	Manioc	Mosaïque
	PWETO		Mosaïque		GANDAJIKA	Manioc	Mosaïque, pourriture des racines et Bactériose
HAUT UELE	DUNGU	V. MUKULEJE	Mosaïque	LUALABA	MUTSHATSHA	Manioc	Mosaïque
	FARAJE	Manioc	Mosaïque		KAPANGA	Manioc	Mosaïque
	WAMBA	Manioc	Cochenille farineuse		SANDOA	Manioc	Mosaïque et acarien vert
ITURI	DJUGU	Manioc	Striure brune		DILOLO	Manioc	Mosaïque et striure brune
	IRUMU	Manioc	Mosaïque et striure brune		LUBUDI	Manioc	Mosaïque
	MAHAGI	Manioc	Mosaïque et striure brune	MANIEMA	PANGI	Manioc	Striure brune, Mosaïque, Bactériose, Pourriture des racines, Anthracnose et Cercosporiose
	MAMBASA	Manioc	Mosaïque		KIBOMBO	Manioc	Mosaïque
KASAI CENTRAL	Demba	Manioc	Striure brune, Mosaïque, Anthracnose et Cercosporiose		LUBUTU	Manioc	Mosaïque
	Kazumba	Manioc	Striure brune, Mosaïque, Anthracnose et Cercosporiose		KABAMBARE	Manioc	Mosaïque
KASAI OROIENTAL	KATANDA	Manioc	Mosaïque		KAILO	Manioc	Mosaïque
KONGO CENTRAL	KIMVULA	Manioc	Mosaïque	Nord-Ubangi	Mobayi mbongo	Manioc	Mosaïque et striure brune
	LUKULA	Manioc	Mosaïque et striure brune		YAKOMA	Manioc	Mosaïque et striure brune
	LUOZI	Manioc	Mosaïque et striure brune	SANKURU	LUBEFU	Manioc	Mosaïque
	MADIMBA	Manioc	Mosaïque et striure brune		LODJA	Manioc	Mosaïque
	SONGOLOLO	Manioc	Mosaïque et striure brune		KATAKOKOMBE	Manioc	Mosaïque
	TSHELA	Manioc	Mosaïque et striure brune	SUD KIVU	UVIRA	Manioc	Mosaïque et CBSV
	MBANZA NGUNGU	Manioc	Mosaïque et striure brune		IDJWI	Manioc	Mosaïque et pourriture des racines
	SEKE BANZA	Manioc	Mosaïque		SHABUNDA	Manioc	Mosaïque et striure brune
KWILU	BAGATA	Manioc	Mosaïque		WALUNGU	Manioc	Mosaïque et striure brune
	FIZI	Manioc	Mosaïque et striure brune				
TSHOPO	BASOKO	Manioc	Mosaïque				
	UBUNDU	Manioc	Mosaïque				

Table 14: Situation Phytosanitaire du Bananier

Province	Territoire	Spéculation	Symptômes des maladies et ravageurs observés	Superficie emblavée	Superficie infestée	Incidence
SUD KIVU	IDJWI	Bananier	BBTV	0,25	0,2	80
HAUT LOMAMI	KAMINA		BBTV			
	BUKAMA		BBTV			
SUD UBANGI	GEMENA		BBTV			
	BUDJALA		BBTV			
	LIBENGE		BBTV			
	KUNGU		BBTV			

Table 15: Situation Phytosanitaire du Maïs

Province	Territoire	Spéculation	Symptômes des maladies et ravageurs observés
HAUT LOMAMI	KAMINA	Maïs	MSV
	BUKAMA	Maïs	MSV
SUD UBANGI	GEMENA	mais	MSV
	BUDJALA	mais	MSV
KASAI CENTRAL	DEMBA	mais	MILDIOU, ROUILLE , BORERS, BEMISIA TABACI
TSHUAPA	BOENDE	mais	ESCARGOT
LUALABA	MUTSHATSHA	mais	BORER DE TIGE
EQUATEUR	LUKOLELA	mais	ÉLEPHANT
LOMAMI	LUILU	mais	MILDIOU, VIROSES

Table 16: Situation Phytosanitaire des légumineuses

Province	Territoire	Spéculation	Superficie emblavée	Superficie infestée	Incidence
NORD KIVU	LUBERO	haricot et niébé	0,5	0,25	50,00
	Nyiragongo	haricot et niébé	1	1	100,00
SUD UBANGI	BUDJALA	haricot et niébé	0,5	0,4	80,00
	GEMENA	haricot et niébé	0,25	0,25	100,00
	LIBENGE	haricot et niébé	2	1,25	62,50
KASAI	Mweka	haricot et niébé	5	1,5	30,00
KASAI ORIENTAL	Miabi	haricot et niébé	2	2	100,00
	Tshilenge	haricot et niébé	1,5	1,5	100,00

Province	Territoire	Symptômes des maladies et ravageurs observés	Superficie emblavée	Superficie infestée	Incidence
SUD-UBANGI	Kungu		1	1	100
NORD-UBANGUI	Businga		21	7	33,3

En plus de la Chenille Légionnaire d'Automne, six autres ennemis majeurs des cultures ont été identifiés (CBSD, BXW, MLN, Mouche blanche).

2.7. Les productions de la campagne agricole

2.7.1. *La production céréalière*

Au cours de la présente mission d'évaluation de la compagne agricole 2017-2018, quatre principales plantes céréalières ont été prises en compte. Il s'agit notamment de la culture de maïs, du riz, du sorgho et du millet. Le nombre de ménages agricoles est estimé à 15.609.778 pour la campagne agricole 2017/2018.
La production céréalière brute est estimée à 3,2 millions T pour l'année de consommation 2017/2018. Elle comprend 2,4 millions T de maïs ; 0,6 million T de riz ; 0,085 million T de sorgho ; 0,016 million T de millet.

Comparée à la moyenne 2013-2016, la production du maïs est passée de 2,8 millions T à 2,4 millions T, soit une baisse d'environ -15%. De même, la production totale de riz est passée de 1,8 million T à 0,6 million T soit une baisse de production de -64%.

Sur base des données de population du Programme Élargie de Vaccination (PEV), la population totale de la RDC est estimée à 97 700 000 personnes (97millions). En tenant compte d'une consommation moyenne de 12Kg/personne/mois, soit 144Kg/personnes/an. Les besoins annuels nationaux de consommation en céréales sont estimés à 14,1 millions T. Comparée à la production brute, le pays enregistre un déficit brut de -10,7 millions T qui devrait être comblé par des importations, donc des sorties importantes de devises dans un contexte économique très difficile.

La production de haricot est estimée à 0,53 million T pour l'année de consommation 2017/2018. Alors que la norme de consommation en légumineuse est d'environ 3kg/personne/ mois, soit un besoin de consommation de 4,2 millions de tonnes. Le déficit en légumineuse est estimé à 3,5 millions de tonnes, soit 83%.

La production brute de manioc est passée de 29,8 millions à 18,5 millions de tonnes, soit une baisse de 37%.

La production agricole de chaque province est présentée dans le tableau ci-après :

La production nationale brute de maïs est estimée à près de 2,4 millions de tonnes. Elle est en baisse de -29% par rapport à la production 2016/2017. Par rapport à la moyenne des 3 dernières années (2013 à 2016), la production brute de maïs est stable avec une tendance à la baisse (-15%).
Les principaux bassins de production du maïs sont les provinces de Maï-Ndombe, Kwilu, et Sud Kivu. Ces trois provinces représentent 25% de la production nationale de maïs en 2018. En dehors des provinces du Kasaï (+94%) et du Kasaï Central (71%), toutes les autres provinces ont enregistré une baisse de la production par rapport à la campagne précédente (2016/2017). Les baisses les plus importantes de la production brute ont été enregistrées dans les provinces du Nord et Sud-Ubangi, respectivement -69% et -62%.

Encadré # 1-maïs
a. Production brute de maïs en baisse de 29% 2017 à 2018.
b. Bassins de production majeurs : Maï-Ndombe, Kwilu, et Sud Kivu

Tableau 17: Production du maïs pour la campagne agricole 2017-2018 (en tonnes)

Province	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	Moy.2013-2016	Ecart Moy.2013-2016	Ecart 2017/2018
BAS-UELE	192601	192535	199661,2	112869,2	84187	194932,4	-57%	-25%
EQUATEUR	119543	218017	298662,6	182773,7	85446,7	212074,2	-60%	-53%
HAUT-KATANGA	122500	117000	198596,7	58928	45823,5	146032,2	-69%	-22%
HAUT-LOMAMI	121478	21078	397727	286866	122661,6	180094,3	-32%	-57%
HAUT-UELE	138976	128668	292942,1	217081,2	130330,4	186862	-30%	-40%
ITURI	-	-	-	-	92986,9	-	-	-
KASAI	122478	197410	82818	48287,1	93530	134235,3	-30%	94%
KASAI CENTRAL	147024	137399	98091,9	84899	-	127505	-	-
KASAI ORIENTAL	-	-	-	-	55312,2	-	-	-
KONGO CENTRAL	56764	145146	211806,1	195938,8	118447	137905,4	-14%	-40%
KWANGO	194567	199047	244587,7	206465,4	142057,5	212733,9	-33%	-31%
KWILU	45000	49047	229138,5	304961	243046,5	107728,5	126%	-20%
LOMAMI	23456	226121	199518	153891	119118	149698,3	-20%	-23%
LUALABA	126267,5	110454	198024	139223	117841	144915,2	-19%	-15%
MAI-NDOMBE	18151,3	11067	24275,1	21499,7	-	17831,1	-	-
MANIEMA	142168	113070	285897,9	179876,5	97954,3	180378,6	-46%	-46%
NORD-KIVU	39368	29614	263240,7	226752	121869,5	110740,9	10%	-46%
NORD-UBANGUI	26776	18017	268153,9	197033,2	61502,2	104315,6	-41%	-69%
SANKURU	14467,7	13411	266001	215886,1	145888,3	97959,9	49%	-32%
SUD-KIVU	-	-	-	-	234628,2	-	-	-
SUD-UBANGI	183817	64835	195580,3	176116,5	66137,6	148077,4	-55%	-62%
TANGANYKA	115868	112720	195679	87123,9	69613,9	141422,3	-51%	-20%
TSHOPO	12172,5	16945	240017,2	276586,5	131662,3	89711,6	47%	-52%
TSHUAPA	-	-	-	-	27493,4	-	-	-
Total	**1963443**	**2121601**	**4390418,8**	**3373057,6**	**2407538**	**2825154,3**	**-15%**	**-29%**

La production nationale brute de maïs est estimée à près de 2,4 millions de tonnes. Elle est en baisse de -29% par rapport à la production 2016/2017. Par rapport à la moyenne des 3 dernières années (2013 à 2016), la production brute de maïs est stable avec une tendance à la baisse (-15%).

Les principaux bassins de production du maïs sont les provinces de Maï-Ndombe, Kwilu, et Sud Kivu. Ces trois provinces représentent 25% de la production nationale de maïs en 2018. En dehors des provinces du Kasaï (+94%) et du Kasaï Central (71%), toutes les autres provinces ont enregistré une baisse de la production par

rapport à la campagne précédente (2016/2017). Les baisses les plus importantes de la production brute ont été enregistrées dans les provinces du Nord et Sud-Ubangi, respectivement -69% et -62%.

Encadré # 1-maïs

c. Production brute de maïs en baisse de 29% 2017 à 2018.

d. Bassins de production majeurs : Maï-Ndombe, Kwilu, et Sud Kivu

Tableau 18: Production du Riz (en tonnes)

RIZ	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	Moy.2013-2016	Ecart Moy.2013-2016	Ecart 2017/2018
BAS-UELE	38622,1	45000	70797,7	63144	59277	51473,3	15%	-6%
EQUATEUR	54051	67968	69551,5	61187	26271,6	63856,8	-59%	-57%
HAUT-KATANGA	2972000	37368	22268	11254	2244,3	1010545,3	-100%	-80%
HAUT-LOMAMI	2227,2	29000,5	38990	51929	1519,8	23405,9	-94%	-97%
HAUT-UELE	1342	9244,6	21352	20544	1794,7	10646,2	-83%	-91%
ITURI	-	-	-	-	91349,7	-	-	-
KASAI	97410	102478	111146,3	111419,5	34798,1	103678,1	-66%	-69%
KASAI CENTRAL	37399	47024	51838,6	55109,5	60156,8	45420,5	32%	9%
KASAI ORIENTAL	-	-	-	-	32254,7	-	-	-
KONGO CENTRAL	45146	56764	67673,4	55187,3	63461,7	56527,8	12%	15%
KWANGO	51995	73043	73324,2	79999,2	6895	66120,7	-90%	-91%
KWILU	2500	40466,1	41000	57865	13666,3	27988,7	-51%	-76%
LOMAMI	2458,2	20051	73582	79763	-	32030,4	-	-
LUALABA	1116,2	41900	40654	41000	-	27890,1	-	-
MAI-NDOMBE	23334	19100	20111	29022,8	-	20848,3	-	-
MANIEMA	113070	112168	113000	114500	145655,9	112746	29%	27%
NORD-KIVU	29614	37368	31492,6	49434	23247,6	32824,9	-29%	-53%
NORD-UBANGUI	-	-	-	-	44705,9	-	-	-
SANKURU	1567	18761	11629,2	14914,8	-	10652,4	-	-
SUD-KIVU	66662	53939	45014,9	58608,9	-	55205,3	-	-
SUD-UBANGI	34567	34596,6	36555,5	65618,5	25625,9	35239,7	-27%	-61%
TANGANYKA	4134	81,7	1058,2	1168,9	-	1758	-	-
TSHOPO	2327,2	2143	2279,7	2457	-	2250	-	-
TSHUAPA	-	-	-	-	9107,2	-	-	-
Total	**3581542**	**848464,5**	**943318,9**	**1024126**	**642032,2**	**1791108,4**	**-64%**	**-37%**

La production nationale brute de riz est estimée à près de 0,64 millions de tonnes. Elle est en baisse de 37% par rapport à la campagne agricole 2016/2017, mais en baisse de -64% par rapport à la moyenne des 3 dernières années.

Les principaux bassins de production du riz sont les provinces du Sankuru, Maniema, Lomami, Tshopo et le Sud Kivu. Ces cinq provinces représentent 49% de la production nationale de riz. Les provinces du Sankuru et du Maniema ont produit respectivement 13% et 11% de la production nationale de riz.

De cette mission conjointe, il ressort une forte concentration de la production de riz. Ainsi gouvernement devrait fournir des efforts en appuyant la production du riz dans des provinces où la production actuelle est très faible ou quasi nulle, notamment dans le Haut-Katanga, Haut-Lomami, Haut-Uélé.

Les résultats de la mission conjointe indiquent une tendance soutenue à la hausse de la production de riz dans les provinces du Maniema, du Kongo Central et du Kasaï Central et du Sud Kivu.
Cependant, la production de riz recule de manière perceptible dans les provinces de l'Équateur, Kasaï et Kwango.

Encadré # 2-riz
a. Production brute de riz en baisse d'environ 37% de 2017 à 2018.
b. Bassins de production majeurs : Sankuru, Maniema, Lomami, Tshopo et le Sud Kivu
c. Provinces à faible production de riz : l'Équateur, le Kasaï et le Kwango

Tableau 15 :Production du Sorgho et du Millet (en tonne)

Tableau 19: Production du Sorgho et du Millet (en tonne)

Provinces/ Cultures	2017/18	2017/18
	Millet	Sorgho
BAS-UELE	0	0,0
EQUATEUR	0	2082,0
HAUT-KATANGA	0	2082,0
HAUT-LOMAMI	0	0,0
HAUT-UELE	0	2082,0
ITURI	0	0,0
KASAI	7676,433	0,0
KASAI CENTRAL	0	0,0
KASAI ORIENTAL	0	0,0
KONGO CENTRAL	3481,14	3861,9
KWANGO	2278,8	0,0
KWILU	140,229	2827,5
LOMAMI	0	87,1
LUALABA	0	9422,2
MAI-NDOMBE	0	0,0
MANIEMA	0	0,0
NORD-KIVU	1054	17762,4
NORD-UBANGUI	0	9422,2
SANKURU	1067,65	0,0
SUD-KIVU	25	25988,6
SUD-UBANGI	750,9	9880,0
TANGANYKA	0	0,0
TSHOPO	0	0,0
TSHUAPA	0	0,0
Total	**16474,152**	**85497,9**

La production nationale brute de millet et de sorgho est estimée respectivement à 0,016 million et 0,085 millions de tonnes.
Le sorgho est produit principalement dans les provinces du Nord et du Sud Kivu. Tandis que la production de millet se concentre dans les provinces du Kasaï et du Kongo Central.

Encadré # 3-millet et sorgho
a. Production brute de ces deux céréales est en hausse d'environ 102 000 tonnes en 2018.
b. Bassins de production majeurs : millet (Kasaï et Kongo Central), Sorgho (Nord et Sud Kivu).
c. Les données des précédentes campagnes agricoles ne sont pas disponibles.

2.7.2. *La production des plantes à tubercules*

Les principales plantes à tubercules destinées à l'alimentation humaine ont été prises en compte et leurs productions ont été évaluées. Il s'agit du manioc, de la patate douce, du taro, de l'igname et de la pomme de terre. Leur importance varie en fonction des provinces.

Tableau 20: Production du Manioc (en tonnes)

Manioc	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	Moy.2013-2016	Ecart Moy.2013-2016	Ecart 2017/2018
BAS-UELE	4 459 487,0	4 589 946,0	5 812 554,0	6841223,9	1246415	4953995,7	-75%	-82%
EQUATEUR	3 947 019,0	3 098 140,0	5 429 250,0	94300,5	-	4158136,3	-79%	
HAUT-KATANGA	3 336 273,0	3 509 843,0	3 622 255,2	4238574,6	977676	3489457,1	-72%	-77%
HAUT-LOMAMI	163 696,0	719 532,0	860 675,0	961491,4	890967	581301	53%	-7%
HAUT-UELE	377 565,0	544 426,0	893 104,0	1193120,44	-	605031,7	-	-
ITURI	-	-	-	-	-	-	-	-
KASAI	2 667 546,0	2 740 618,0	853 930,0	954 986,4	782974,1	2087364,7	-62%	-18%
KASAI CENTRAL	2 233 137,0	2 294 309,0	2 285 691,0	3290101,7	1633418,3	2271045,7	-28%	-50%
KASAI ORIENTAL	-	-	-	-	-	-	-	-
KONGO CENTRAL	3 088 381,0	3 172 981,0	3 206 650,0	4201113,9	2097032,9	3156004	-34%	-50%
KWANGO	7 507 142,0	7 712 785,0	8 811 857,0	8899134,5	4165882,7	8 010594,7	-48%	-53%
KWILU	129 070,0	149 020,0	654 048,0	855001,8	-	310712,7	-	-
LOMAMI	182 799,0	358 998,0	305 923,0	667617,5	-	282573,3	-	-
LUALABA	181 056,0	104 120,1	186 583,0	787201,5	-	157253	-	-
MAI-NDOMBE	246 871,0	298 592,3	453 113,0	554103,5	-	332858,8	-	-
MANIEMA	1 607 780,0	1 651 770,0	1 753 220,0	1754308	1266671,9	1670923,3	-24%	-28%
NORD-KIVU	712 703,0	732 226,0	433 109,0	973041,8	409481,5	626012,7	-35%	-58%
NORD-UBANGUI	138 823,0	195 642,1	171 029,0	371658,8	-	168498	-	-
SANKURU	75 903,0	99 960,0	938 445,0	1199987,4	-	371436	-	-
SUD-KIVU	1 313 410,0	1 349 388,0	1 413 741,0	1694512,7	-	1358846,3	-	-
SUD-UBANGI	768 135,0	778 703,6	873 256,3	1493111,6	1659270,6	806698,3	106%	11%
TANGANYKA	593 051,0	589 252,0	42 276,9	531227,4	-	408193,3	-	-
TSHOPO	188 405,0	177 673,0	2 934 073,0	2494002,2	3101149,1	1100050,3	182%	24%
TSHUAPA	-	-	-	0	274810	-	-	-
Total général	33 918 252,0	34 867 925,1	41 934 783,4	29766124,3	18505749,1	36906986,8	-49%	-37%

La culture de manioc est bien repartie à travers toutes les provinces du pays. La production nationale brute de manioc est estimée à 45 millions de tonnes. Elle est en baisse de -37% et -49% par rapport respectivement à la campagne agricole 2016/2017 et à la moyenne des 3 dernières années.
Les provinces de Kwango, Tshopo et Kongo Central sont les principaux bassins de production du manioc. Ces trois provinces produisent 51% de la production nationale de manioc.

Encadré # 4-manioc
a. Production brute du manioc estimée à 18,5 millions en 2018.
b. Bassins de production majeurs : Kwango, Tshopo et Kongo Central
c. Provinces à faible production de manioc: Tshuapa, Nord Kivu et Kasaï

Tableau 21: Production de la patate douce, Igname, taro et pomme de terre (en tonnes)

Provinces/ année et cultures	Campagne Agricole 2017/18			
	Taro	Pomme de terre	Igname	Patate douce
BAS-UELE	0	0	0	23745,0
EQUATEUR	62	22722	292,8	59230,0
HAUT-KATANGA	532	26664	0	97813,0
HAUT-LOMAMI	1884,2	88	0	8214,4
HAUT-UELE	0	22800	0	206380,4
ITURI	79255,7	929,2	209887,7	79000,2
KASAI	25020	0	0	16392,0
KASAI CENTRAL	11488,7	1519,4	303,6	7037,9
KASAI ORIENTAL	25273,6	0	110631,9	32739,4
KONGO CENTRAL	0	0	0	0,0
KWANGO	10570,9	1535,9	162396,5	24277,4
KWILU	56533,3	1010	694,6	154368,2
LOMAMI	14793,4	325	0	351061,6
LUALABA	56533,3	0	1,2	13735,0
MAI-NDOMBE	39573,6	0	463900,3	35587,0
MANIEMA	0	0	0	20,0
NORD-KIVU	26756,3	100877,7	3835,6	87642,4
NORD-UBANGUI	141626,5	0	0	0,0
SANKURU	0	0	2240,8	34,3
SUD-KIVU	6402,9	264432	31144,2	172348,0
SUD-UBANGI	66141,7	4678,8	18602,7	20573,0
TANGANYKA	0	0	1794,2	56737,0
TSHOPO	0	0	0	0,0
TSHUAPA	0	0	0	5,8
Total général	**562448**	**447581,9**	**1005726,2**	**1446942,1**

En plus du manioc, le pays produits le taro, la patate douce, l'igname et la pomme de terre.
La production brute de taro est estimée à 0,6 million de tonnes. Ce dernier est cultivé principalement dans la province du Nord-Ubangi (25% de la production brute nationale), suivie de l'Ituri (14% de la production brute nationale).
Les quantités produites de pomme de terre sont estimées à 0,5 millions de tonnes cultivé principalement dans les provinces du Nord et du Sud Kivu. Les principales zones de productions de la pomme de terre sont les deux Kivu (Nord 23% et Sud 59%) qui représentent à eux seuls près de 82% de production nationale.
La production brute de patate douce est estimée à environ patate douce 1.5 millions de tonnes. Les provinces de Lomami, Haut-Uélé, Kwilu et Sud Kivu sont les principaux bassins de production de la patate douce.
La production brute de l'Igname est estimée à environ 1 million de tonne principalement (46%) obtenu de la zone forestière de la province Maï-Ndombe.

Encadré # 5-autres plantes à tubercules

a. Production totale des autres tubercules représente environ 3,6 millions tonnes en 2018.
b. Bassins de production majeurs : Pomme de terre (Nord et Sud Kivu), patate douce (Lomami, Haute – Uélé, Kwilu et Sud Kivu), taro (Nord-Ubangi), Igname (Maï-Ndombe).
c. Promouvoir davantage la culture de taro et igname, potentielles cultures de substitution du maïs et manioc attaqués par différents stress biotiques.

2.7.3. *La production des Légumineuses*

Tableau 22: Production du haricot (en tonnes)

Haricot	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	Moy.2013-2016	Ecart Moy.2013-2016	Ecart 2017/2018
BAS-UELE	-	897,1	717,6	717,6	-	807,4	-	-
EQUATEUR	-	-	-	-	5433	-	-	-
HAUT-KATANGA	3811	5665	6579	5367	8034	5351,7	50%	50%
HAUT-LOMAMI	22069	4085,5	10023	8496,5	5451	12059,2	-55%	-36%
HAUT-UELE	25082,2	558	33127	37876,9	27175	19589	39%	-28%
ITURI	-	-	-	-	-	-	-	-
KASAI	1894,1		2359,2	18461,6	1486	2126,6	-30%	-92%
KASAI CENTRAL	230706,8	198529,7	564703,4	416351,2	10640,6	331313,3	-97%	-97%
KASAI ORIENTAL	-	-	-	-	-	-	-	-
KONGO CENTRAL	85908	-	85503,3	53352,8	46910,5	85705,6	-45%	-12%
KWANGO	8775,3	-	9260,4	60494,8	27320,8	9017,8	203%	-55%
KWILU	23523	15990	28798	90993	68553,3	22770,3	201%	-25%
LOMAMI					ND			
LUALABA	7075	7286	7297	7514,5	28426,3	7219,3	-	-
MAI-NDOMBE	-	9285,3	8201,2	-	22410,9	8743,3	156%	-
MANIEMA	-	-	-	-	234	-	-	-
NORD-KIVU	165023,7	240837	168265,7	244322,7	91297,3	191375,4	-52%	-63%
NORD-UBANGUI	26022,9	80515,7	174922,8	54049,2	20424,1	93820,5	-78%	-62%
SANKURU	13,7	16	18	2337,5	71815	15,9	-	-
SUD-KIVU	241445	-	327258,4	251762,1	89048	284351,7	-69%	-65%
SUD-UBANGI	589,8	112002,2	109283,1	40734,8	1065,8	73958,4	-99%	-97%
TANGANYKA	-	-	-	-	-	-	-	-
TSHOPO	-	-	-	-	-	-	-	-
TSHUAPA	-	-	-	-	-	-	-	-
Total général	**841939,5**	**675667,5**	**1536316,9**	**1292832,2**	**525725,6**	**1148225,4**	**-54%**	**-59%**

En terme de volume de production, le haricot est la principale légumineuse cultivée. En 2018, la production nationale brute est estimée à près de 0,5 million de tonnes. Elle est en baisse de -54% et -59% par rapport respectivement à la moyenne des 3 dernières et par rapport à 2017.

Les principaux bassins de production du haricot sont les provinces du Nord Kivu, du Sud Kivu et du Tanganyika. Ces trois provinces produisent 28% de la production de la production nationale de haricot.
La culture de haricot est faiblement pratiquée dans les provinces de Tshuapa et du Bas-Uélé.

Encadré # 6-haricot

a. Production brute du haricot est en baisse de -59% par rapport à la campagne agricole 2017. Cette baisse est observée dans les bassins de production affectées par les conflits.
b. Bassins de production majeurs : Haricot (Nord Kivu, Sud Kivu et Tanganyika
c. Promouvoir davantage la culture de haricot dans les provinces de Bas-Uélé et Tshuapa.

Tableau 23: Production de l'arachide (en tonnes)

Arachide	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	Moy.2013-2016	Ecart Moy.2013-2016	Ecart 2017/2018
BAS-UELE	31222	26134,7	30379,9	29643,5	36033	29245,5	23%	22%
EQUATEUR	14756		28514	23125,7	ND	21635		
HAUT-KATANGA	3530	7512	8718	6699	ND	6586,7		
HAUT-LOMAMI	18698	14229,5	17537	15244,5	6869,8	16821,5	-59%	-55%
HAUT-UELE	82387,5	14459	108046,2	95773,8	74950,9	68297,5	10%	-22%
ITURI	-	-	-	-	-	0	-	-
KASAI	4011,9		4271,3	3660,5	14242	4141,6	-	-
KASAI CENTRAL	989859,6	481584,4	414768,2	560012,8	39514,5	628737,4	-94%	-93%
KASAI ORIENTAL	-	-	-	-	-	0	-	-
KONGO CENTRAL	175631,3	-	1106416,7	142409,8	185211,2	641024	-71%	30%
KWANGO	249652,8	-	274099,9	304430,8	387730,2	261876,3	48%	27%
KWILU	-	303654	535525	597490	161556,9	419589,5	-61%	-73%
LOMAMI	68765	-	79240	-	-	-	-	-
LUALABA	2881	2965	3522	3637	-	-	-	-
MAI-NDOMBE	1812	-	680,2	12521,2	-	-	-	-
MANIEMA	-	-	-	-	-	-	-	-
NORD-KIVU	2280,3	3772	1717,6	3291	5315,2	2590	105%	62%
NORD-UBANGUI	46278,8	1560601,5	2606812	362602,5	36982,7	1404564,1	-97%	-90%
SANKURU	-	-	-	-	-	-	-	-
SUD-KIVU	206711,7		72085,3	59985,2	60261	139398,5	-57%	0%
SUD-UBANGI	2992829,8	3310909,8	3296395,5	117703,4	70642,4	3200045	-98%	-40%
TANGANYKA	96,9	82,7	104,5	-	-	94,7	-	-
TSHOPO	96,9	82,7	104,5	-	-	94,7	-	-
TSHUAPA	8489,4	7726,4	1490589,2		ND	502268,3	-	-
Total général	**4899990,8**	**5733713,7**	**10079526,8**	**2338230,7**	**1079309,8**	**7347010,3**	**-85%**	**-54%**

La production d'arachide est estimée à 1,1 million de tonnes. Les autres provinces à production relative sont notamment le Kongo central et le Kwilu. Notons que la culture d'arachide est faiblement produite dans les provinces de Tshopo, Tshuapa, Haut Katanga et Tanganyika.

La progression de cette production d'arachide est en baisse par rapport à la campagne agricole 2017 et par rapport à la moyenne des trois dernières années.

Encadré # 7-Arachide

a. Production brute de l'arachide est en baisse de -54% soit par rapport à la campagne agricole 2017.
b. Bassins de production majeurs : Arachide (Kwango)

Tableau 24: Production des autres légumineuses alimentaires (Niébé, Petit pois, Pois Cajan, Soja) en tonnes

Provinces/ Cultures	Campagne Agricole 2017/18			
	Niébé	Petit pois	Pois cajan	Soja
BAS-UELE	7775	0	0	0
EQUATEUR	16562,5	0	0	611
HAUT-KATANGA	1639	0	0	576,5
HAUT-LOMAMI	13512,5	0	0	1201
HAUT-UELE	0	0	523,3	713,5
ITURI	25128,5	0	6860	1359,7
KASAI	48871,3	0	0	52,5
KASAI CENTRAL	52533,2	0	0	3813,8
KASAI ORIENTAL	98365,3	0	2007,8	0
KONGO CENTRAL	24110,3	0	0	3227
KWANGO	41332,9	0	0	980,2
KWILU	17259,5	0	0	1016,7
LOMAMI	93133,3	0	0	45696
LUALABA	0	0	0	15075
MAI-NDOMBE	20847,2	0	0	5781,5
MANIEMA	322,1	0	0	126
NORD-KIVU	0	1822,7	0	6423,7
NORD-UBANGUI	0	0	0	15075,5
SANKURU	80041,5	0	0	4497,6
SUD-KIVU	58	4193	5	7361,4
SUD-UBANGI	10723,4	0	0	2206,8
TANGANYIKA	2,8	0	0	0
TSHOPO	307,8	0	0	1
TSHUAPA	14,6	0	0	6
Total général	**552540,6**	**6015,7**	**9396,2**	**115802,3**

La somme des productions brutes des autres légumineuses alimentaires de la RDC est estimée à 0.87 million de tonnes. La production est dominée par le niébé qui est cultivée majoritairement dans les provinces de Kasaï Central, Lomami et Sankuru. Le soja est principalement cultivé dans la Lomami

2.8. Situation agro-pastorale

La production animale nationale est en déclin en raison des pillages et des zoo-pathologies récurrentes. Le nombre de tête d'animaux d'élevage, volaille exclue, est estimé à 17 million, dont 3 millions de bovins, 7 millions de caprins, 4 millions d'ovins et 5 millions de porcins. La RDC compte environ 32 millions de volaille (Tableau 25).

Les bovins sont concentrés dans les provinces du Sud Kivu, du Haut-Uele, du Kwango, Kwilu et du Kongo Central. La production porcine est prépondérante dans les provinces du Kongo Central, de la Tshopo et du Kwilu. Les provinces du Kongo Central et de Kwilu sont les deux première zones d'élevage des ovins et des caprins.

Tableau 25: Évolution du cheptel

Provinces	Bovins	ovins	Caprins	Porcins	Volaille
BAS-UELE	5340	30325	125710	19348	2895770
EQUATEUR	42574	30767	98000	35010	279748
HAUT-KATANGA	49037	56972	160902	77538	637448
HAUT-LOMAMI	38538	175234	78770	46820	1002867
HAUT-UELE	124318	63070	141516	115500	321216
ITURI	37812	70437	350401	196944	2466756
KASAI	9300	194923	515258	79115	2021625
KASAI CENTRAL	11774	4923	30937	210861	701702
KASAI ORIENTAL	30520	40207	201021	172996	1462947
KONGO CENTRAL	193548	775744	1428635	763688	511309
KWANGO	949573	120995	305881	720427	1050655
KWILU	263654	805369	1457800	805135	4932762
LOMAMI	3484	26266	76266	22707	1981138
LUALABA	59568	87213	177250	75254	538232
MAI-NDOMBE	141697	258877	228207	234671	733229
MANIEMA	1876	49019	177577	13756	4909289
NORD-KIVU	88840	85020	184628	122616	675699
NORD-UBANGI	44279	77784	219294	74149	492436
SANKURU	398	11667	95299	111174	705219
SUD-KIVU	384387	404663	288046	125992	773918
SUD-UBANGI	27823	93326	264413	146241	676639
TANGANYIKA	29776	92060	104361	64589	776731
TSHOPO	384	22904	81992	100748	1290351
TSHUAPA	285	40587	31915	42970	269755
Total Général	**2538785**	**3618352**	**6824079**	**4378249**	**32107441**

2.9. Cadre institutionnel de la production

2.9.1. Les OP : système de vulgarisation, encadrement

Le dispositif national de suivi-conseil des paysans est très faible sur toute l'étendue du pays. En effet, il n'existe pas d'organisations des producteurs (OP) structurées dans la plupart de territoires (seuls 44 territoires sur 145 ont notifié la présence d'une OP). La faible structuration des OP limitent les dynamiques endogènes de développement du secteur agricole. En plus, les OP existantes reçoivent très peu d'appui du Service National de Vulgarisation qui est faiblement présent sur le territoire. De cette enquête, il ressort que les contraintes financières (accès au crédit agricole) et matérielles sont des défis majeurs que les OP doivent surmonter au quotidien. Ces contraintes limitent la durabilité des OP.

Les bureaux du Service National de Vulgarisation sont effectifs uniquement dans les anciennes provinces (ancienne configuration). Dans les nouvelles provinces issues du découpage, le Service national de vulgarisation n'existe pas. Les autres composantes du système National de vulgarisation (Structure d'appui à la vulgarisation, structure d'encadrement et les agriculteurs regroupés en association) sont présentes dans tous les territoires (tableau 26). Cependant, il y a le problème de coordination des activités de vulgarisation par manque de moyen.

Tableau 26: Organisations paysannes et système de vulgarisation

Paramètres	Oui	Non
Une des composantes SNV (%)	100	0
Bureau SNV (en %)	42	58
Structure d'appui à la vulgarisation (en %)	100	0
Structures d'encadrement (%)	100	0
Producteur regroupés en association	100	0

Là où ils sont présents, les bureaux du SNV travaillent principalement sur un éventail réduit de thèmes. Ils utilisent principalement des approches participatives et champs école/paysans. Dans certains cas, la sensibilisation et l'animation sont utilisées pour passer les messages auprès des agriculteurs.

Le recours aux médias n'est pas une pratique courante dans l'appui-conseil aux agriculteurs. Toutefois, dans 43% des territoires, des parcelles de démonstration sont utilisées comme méthodes d'apprentissage et de transfert de technologie.

La recherche agronomique, maillon important de l'appui-conseil et d'innovation technologique est en grande difficulté. De plus, il existe un vide entre la recherche et les agriculteurs. De ce fait, les paysans rencontrent des difficultés à adopter les résultats de la recherche agronomique et les différents thèmes de vulgarisation. L'enquête met en évidence une faible connexion entre le SNV, les producteurs et la recherche agronomique.

2.9.2. Structuration des OP

Tableau 27: Structuration des OP par province

Province / Paramètre observé	Pourcent de femmes OP Végétale	Pourcent de femmes OP Animale	Pourcent de femmes OP Maraichage
EQUATEUR	38	15	6
HAUT-KATANGA	52,0	0,0	62,3
HAUT-LOMAMI	38,0	53,5	67,0
HAUT-UELE	-	-	-
KASAI	20,8	20,1	28,1
KASAI CENTRAL	57,2	37,5	38,0
KASAI ORIENTAL	52,4	50,0	40,0
KONGO CENTRAL	59,0	41,0	49,0
KWANGO	33,3	46,7	28,3
KWILU	52,8	-	-
LOMAMI	40,5	32,5	48,0
LUALABA	55,6	1,8	52,4
MAI-NDOMBE	90,0	0,0	-
NORD-KIVU	60,0	74,0	80,0
NORD-UBANGI	32,6	19,4	26,3
SANKURU	59,0	22,0	2,0
SUD-KIVU	56,0	18,5	51,4
SUD-UBANGI	50,0	50,0	-
TANGANYIKA	-	-	-
%moyen	**48,8**	**27,3**	**42,0**

Tableau 28: présence des OP par province

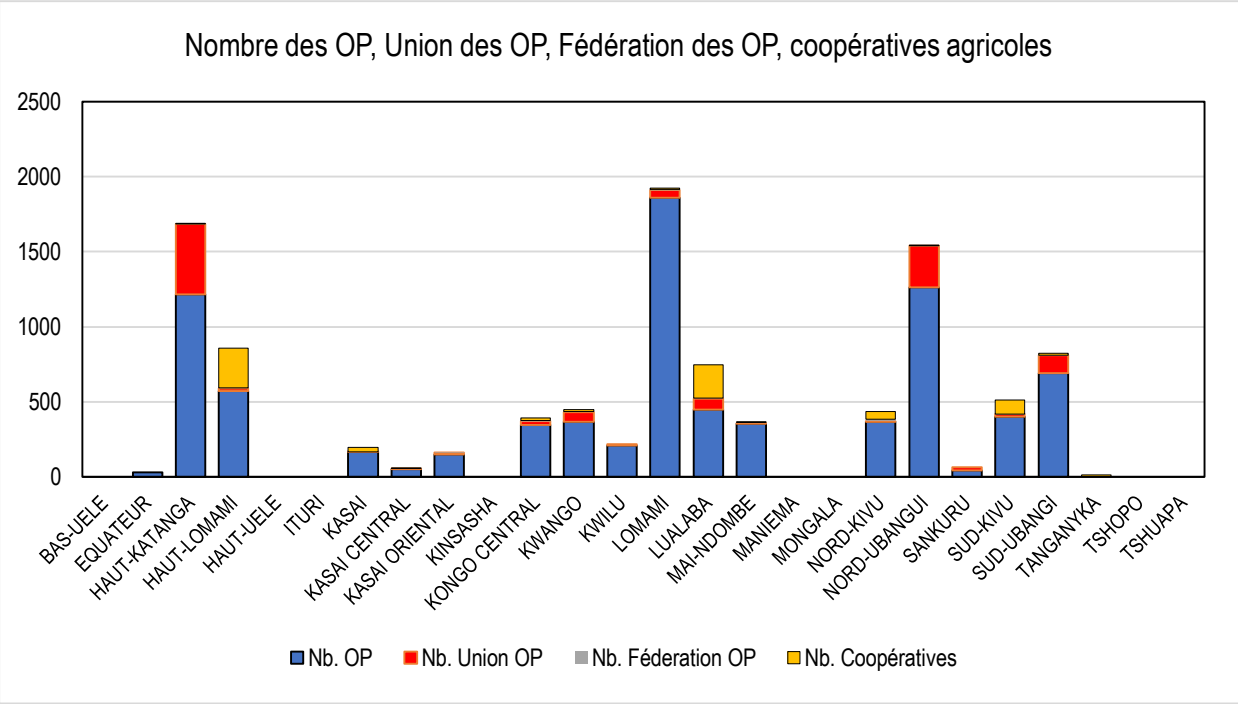

Figure 15: Nombre des Organisations paysannes par province

Plus de 8.000 organisations de producteurs (OP) ont été identifiées dans le pays. Ces OP sont structurées en union (1171) et fédération (37). En moyenne, les femmes représentent 49% des membres des OP. Des disparités importantes de l'implication des femmes dans les OP sont observées. Par exemple, seuls 6% des femmes s'impliquent dans les OP dans la province de l'Équateur contre 72% dans la province du Kwango.

Les femmes sont plus présentes dans les OP de production végétale soit près de 48% dont 42% représente des OP œuvrant dans le secteur des cultures maraichères. Par contre, elles sont sous-représentées dans les OP de production animale. Au regard des résultats ci-haut, l'implication des femmes dans la production agricole reste importante et elle devrait être encouragée.

3. Bilan alimentaire national

3.1. Bilan céréalier national

Tableau 28: Bilan céréalier national

République Démocratique du Congo, bilan céréalier-campagne agricole 2017/18						
Postes	**Maïs**	**Riz**	**Millet**	**Sorgho**	**Céréales sèches**	**Total**
Population au 30/06/2018						**97 700 000**
1.Disponibilité						2 760 994
Production brute	2407538	642032,2	16474	85498		**3 151 542**
Production disponible	2094558	571409	9786	85241		2 760 994
Stocks au 30/06/2018						0
Stocks paysans					0	0
Stocks commerçants						0
Stocks institutionnels					0	0
Autres stocks					0	0
2.Besoins						14 573 047
Norme de consommation (kg/hbt/an)						144
Consommation humaine						14 068 800
Stocks finaux						504 247
Stocks paysans					346670	346 670
Stocks commerçants						0
Stocks institutionnels					157577	157 577
Autres stocks						0
3.Excédent (+) Déficit (-) brut						-10 961 137
4.Solde import-export						239 750
Importations commerciales prévues					240000	240 000
Aides prévues					50000	50 000
Exportations prévues					250	250
5.Excédent (+) déficit (-) net						-10 671 387
6.Disponibilité apparente (kg/hbt/an)						**28**

Le déficit céréalier est estimé à près de -11 millions de tonnes, soit près de trois fois la production céréalière nationale. La disponibilité céréalière apparente est estimée à 28Kg/hbt/an.

3.2. Taux de couverture des besoins céréaliers des provinces

Tableau 28: Normes de consommation alimentaire

Production	**Céréales (maïs, riz, millet, sorgho)**	**Légumineuse (haricot, arachide)**	**Manioc**	**Pomme de terre**
Norme de consommation (Kg/pers/an)	144	43,2	135	0,084

Pour le calcul du taux de couverture, les normes de consommation ci-dessous ont été utilisées. Le taux de couverture est le rapport entre la production brute, à laquelle sont soustraites les pertes et les semences, sur le

produit de la population totale et des normes de consommation.

$$\text{Taux de converture (TC)} = \left(\frac{\text{Production brute} - \text{pertes} - \text{semences}}{\text{population totale} * \text{norme de consommation}}\right) * 100$$

Si TC<90 : territoire ou province déficitaire
Si 90 <TC<120 : territoire ou province en équilibre
Si TC> 120 : territoire ou province excédentaire.

Il ressort de ce qui précède que le taux de couverture global est de 13% pour les céréales, ce qui démontre que la production céréalière reste déficitaire pour les besoins de consommation des ménages dans l'ensemble du pays.

Par contre, le taux de couverture global du manioc est de 190%, la production est globalement excédentaire excepté les provinces de l'Ituri, du Haut-Uélé, du Kasaï, du Kasaï Oriental, du Haut-Katanga et du Nord Kivu qui sont déficitaires et les provinces de l'Équateur, du Kasaï Central et de la Tshuapa qui sont en équilibre.

Concernant le haricot, le taux de couverture global est de 25% et toutes les provinces en sont déficitaires.
Il en est de même pour la production d'arachide qui ne couvre globalement que 59% des besoins de consommation des ménages, à l'exception des provinces du Bas-Uélé et du Kwango qui sont excédentaires et les provinces du Kongo Central et de Maï-Ndombe qui sont en équilibre.

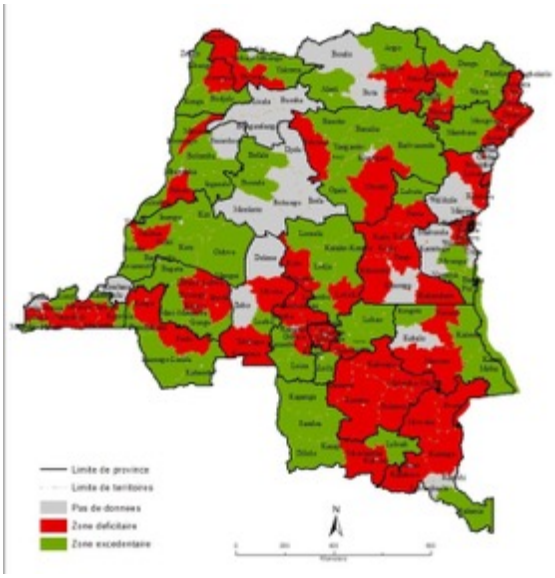

Figure 16: Taux de couverture du manioc.

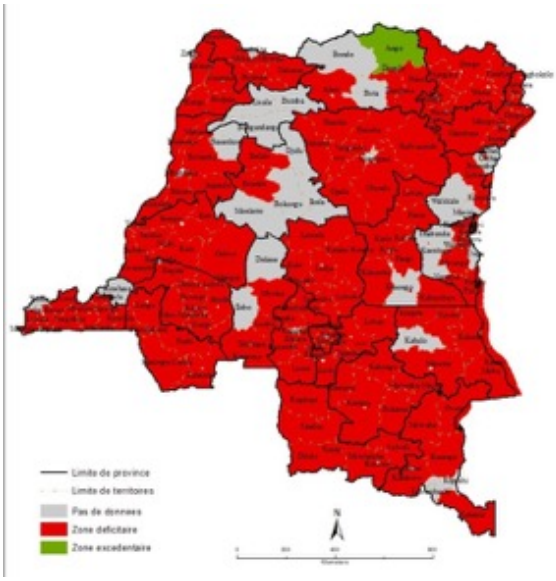

Figure 17: Taux de couverture des céréales.

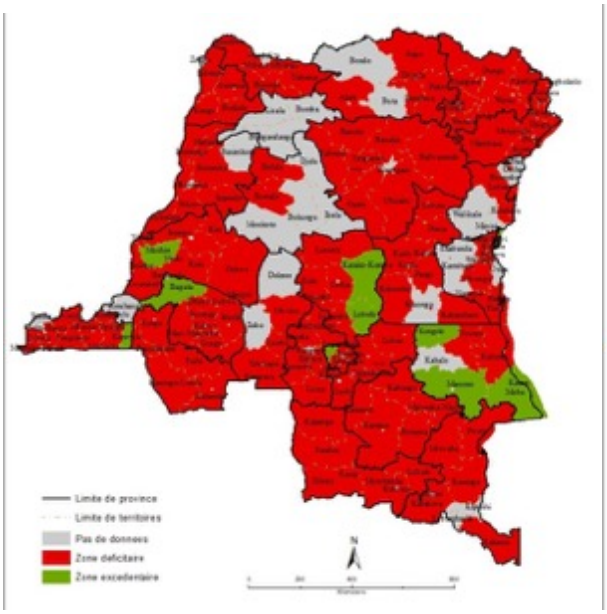

Figure 18: Taux de couverture du haricot

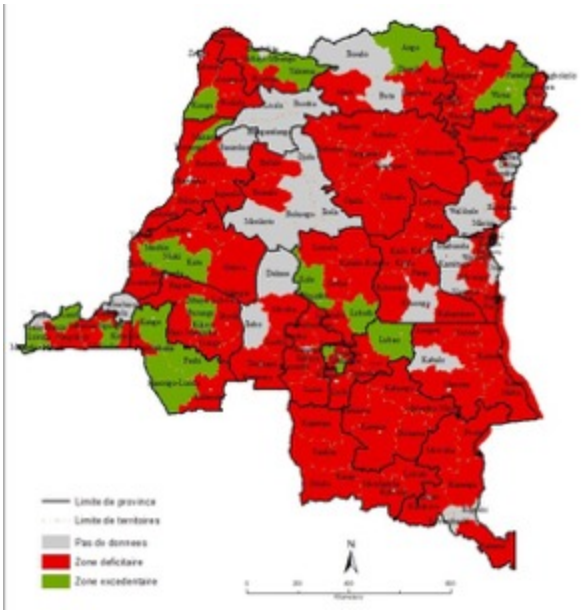

Figure 19: Taux de couverture de l'arachide

3.3. Autonomie de couverture des besoins alimentaires

L'autonomie de couverture traduit le rapport entre l'autoconsommation et les besoins. Elle donne une idée de la capacités des ménages agricoles à couvrir leurs besoins de consommation à partir de leur propre production. En moyenne, 92% de la consommation de manioc provient de la production propre des ménages agricoles. Cependant, l'autonomie de couverture des besoins alimentaires est faible pour les autres cultures. Ainsi, seule 5% des besoins de consommation de céréales sont couverts par la production propre des ménages agricoles.

La faible autonomie de couverture des besoins alimentaires traduit également une forte dépendance des ménages agricoles au marché ; par conséquent, ces derniers sont vulnérables aux chocs des prix.

Tableau 29: Autonomie de couverture des besoins alimentaires

Autonomie de couverture	Céréales	Manioc	Haricot	Arachide	Pomme de terre
BAS-UELE	35%	451%	0%	158%	0%
EQUATEUR	4%	54%	2%	18%	34%
HAUT-KATANGA	1%	25%	2%	1%	16%
HAUT-LOMAMI	3%	16%	0%	1%	0%
HAUT-UELE	7%	162%	17%	41%	26%
ITURI	2%	51%	5%	7%	0%
KASAI	3%	21%	0%	3%	0%
KASAI CENTRAL	3%	27%	2%	4%	1%
KASAI ORIENTAL	3%	13%	8%	22%	0%
KONGO CENTRAL	5%	85%	26%	52%	0%
KWANGO	6%	223%	12%	204%	7%
KWILU	4%	48%	35%	9%	2%
LOMAMI	5%	53%	1%	22%	0%
LUALABA	4%	100%	10%	8%	0%
MAI-NDOMBE	3%	250%	4%	42%	0%
MANIEMA	6%	91%	0%	5%	0%
NORD-KIVU	2%	9%	20%	1%	111%

NORD-UBANGI	6%	86%	19%	24%	0%
SANKURU	10%	112%	29%	12%	0%
SUD-KIVU	4%	52%	22%	7%	151%
SUD-UBANGI	0%	0%	0%	0%	0%
TANGANYIKA	0%	0%	0%	0%	0%
TSHOPO	4%	149%	0%	1%	0%
TSHUAPA	2%	59%	0%	0%	0%
Moyenne	**5%**	**92%**	**10%**	**27%**	**16%**

3.4. Bilan alimentaire national

Tableau 30: Bilan alimentaire national

République Démocratique du Congo, bilan alimentaire-campagne agricole 2017/18				
Postes	**Total céréales (maïs, riz, millet, sorgho)**	**Total légumineuses (haricot, arachide, soja, niebe)**	**Total tubercules (manioc, patate douce, taro, pomme de terre)**	**Total**
Population au 30/06/2018				97 700 000
1.Disponibilité	2760994	718425	20282887	23762305
Production brute	3151542	2288790	21968447	27408780
Production disponible	2760994	718425	20282887	23762305
Stocks au 30/06/2018				0
Stocks paysans	0	0	0	
Stocks commerçants		0	0	
Stocks institutionels	0	0	0	
Autres stocks	0	0	0	
2.Besoins	14526132	4428518	13189500	32144151
Norme de consommation (kg/hbt/an)	144	43	135	
Consommation humaine	14068800	4220640	13189500	31478940
Stocks finaux				665211
Stocks paysans	0	0		0
Stocks commerçants	457332	0		457332
Stocks institutionnels	0	207878		207878
Autres stocks				0
3.Excédent (+) Déficit (-) brut	-10850474	-3502215	7093387	-7259302
4.Solde import-export	239750	2263	9997	252010
Importations commerciales prévues	240000	2263	9997	252260
Aides prévues	50000	15000	0	65000
Exportations prévues	250	0		250
5.Excédent (+) déficit (-) net	-10560724	-3484952	7103383	-6942292
6.Disponibilité apparente (kg/hbt/an)	**28**	**7**	**208**	**243**

Le bilan alimentaire national indique un solde négatif de 6.9 millions de tonnes, soit un déficit net de -22%. La disponibilité apparente de produits alimentaires de base est de 243 Kg/hbt/an, dominée par le manioc dont 208 kg/hbt/an. Ce bilan confirme que l'insécurité alimentaire est davantage un problème d'accès que de disponibilité, cependant, il pose la question de la qualité de la nourriture disponible. Le manioc, non fortifié, mal transformé (cyanure) ne peut assurer une alimentation riche et diversifiée. De plus, le déficit en légumineuses, principale source de protéines végétales en milieu rural, est important; environ -83%.

3.5. Demandes potentielles

La demande globale représente la demande des ménages agricoles et celle des ménages non agricoles.

La demande globale pour les céréales est estimée à environ 18,7 millions de tonnes contre 12,6 millions pour le manioc. La demande globale de haricot est estimée à 2,7 millions de tonnes tandis que celle de l'arachide est d'environ 2,4 millions de tonnes.

Cette demande est exprimée aussi bien dans les zones rurales que dans les villes. La demande des ménages ruraux pour les céréales est estimée à environ 12,5 millions de tonnes contre 6,2 million tonnes pour les zones urbaines. A l'opposée, l'essentielle de la demande de manioc est exprimée par les ménages urbains qui ont besoin de 9,8 million de tonnes contre 2,8 millions de tonnes pour les ménages ruraux.

La demande de haricot pour les populations rurales est estimée à 1,8 millions de tonnes contre 0,9 million de tonnes pour les ménages urbains. La demande de ces derniers pour l'arachide est estimée à 0,9 million de tonnes contre 1,5 million de tonnes pour les ménages ruraux.
Enfin, la demande en pomme de terre est estimée à 0,2 million de tonnes aussi bien pour les ménages ruraux que pour les ménages urbains.

3.6. Offre potentielle de produits alimentaires commercialisables

Tableau 31: Taux de commercialisation des produits alimentaire de base (%)

Provinces	Mais	Riz	Haricot	Manioc	Niébé	Arachide	Soja	Patate douce
BAS-UELE	22,5	0,0	0,0	11,8	20,0	15,0	0,0	15,5
EQUATEUR	60,1	57,7	37,7	36,2	14,5	58,7	36,3	32,2
HAUT-KATANGA	54,3	44,5	50,5	45,8	17,8	72,7	46,8	33,0
HAUT-LOMAMI	53,4	21,0	16,0	44,0	43,2	55,6	16,0	26,6
HAUT-UELE	38,7	39,8	42,8	33,8	0,0	41,8	26,0	33,0
ITURI	44,8	37,2	55,2	37,3	22,5	51,1	39,2	48,7
KASAI	37,5	36,2	16,3	43,6	36,2	48,0	18,0	18,8
KASAI CENTRAL	51,3	62,3	27,1	52,2	52,5	60,2	35,1	21,8
KASAI ORIENTAL	58,0	54,0	47,0	45,0	42,0	57,0	0,0	22,0
KONGO CENTRAL	42,5	24,0	28,6	46,5	5,5	48,5	4,5	0,0
KWANGO	16,2	14,1	40,5	10,2	19,9	39,1	13,8	12,2
KWILU	54,0	36,0	27,0	48,0	38,0	59,0	40,0	52,0
LOMAMI	39,0	51,0	30,0	41,4	46,0	46,0	53,0	54,0
LUALABA	41,5	31,5	40,2	32,5	0,0	46,2	7,5	6,7
MAI-NDOMBE	69,1	64,6	24,3	36,9	23,5	55,0	15,1	52,9
MANIEMA	50,9	51,6	10,0	22,9	52,9	54,5	16,7	8,7
NORD-KIVU	42,4	42,0	39,9	38,7	0,0	43,6	46,9	33,2
NORD-UBANGI	44,2	45,6	32,0	38,4	11,0	56,2	9,0	0,0
SANKURU	38,2	34,2	15,8	37,3	29,3	44,3	7,8	7,0
SUD-KIVU	46,0	38,5	29,5	31,2	0,9	49,7	29,6	26,1
SUD-UBANGI	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TANGANYIKA	10,1	2,0	1,6	4,0	0,0	1,2	0,0	0,0
TSHOPO	63,6	53,5	0,0	33,3	6,6	43,6	8,6	0,0
TSHUAPA	62,5	57,5	0,0	30,0	45,0	45,0	37,5	35,0
Moyenne	**44,6**	**38,2**	**26,6**	**34,2**	**20,5**	**47,0**	**20,3**	**21,9**

Les producteurs commercialisent, par ordre d'importance, l'arachide (47%), le maïs (44%), le riz (36%) , le manioc (34%) et le haricot (26%). Ces résultats confirment le rôle alimentaire du manioc qui occupe une place importante dans l'autoconsommation des agriculteurs.

Au niveau provincial, le Maï-Ndombe, la Tshopo, la Tshuapa et l'équateur, commercialisent environ deux tiers de la production de maïs, soit respectivement, 69%, 63%, 62% et 60%.
En ce qui concerne la production du Manioc, le Kwango qui est la principale province productrice ne commercialise que 10% de sa production et le reste est destiné à la consommation.

La culture de l'arachide joue un rôle important dans l'économie des ménage, principalement dans les provinces du Haut-Katanga et du Kasaï central où respectivement 72% et 60% de la production est commercialisée.

4. Fonctionnement des marchés

4.1. Offre en céréales, en légumineuses et plantes à tubercules

Table 32: Offres globales de céréales, légumineuses et de plantes à tubercules (en tonnes)

Offre global	Céréales	Manioc	Haricot	Arachide	Pomme de terre
BAS-UELE	4139,2	137227,4	0,0	1515,0	0,0
EQUATEUR	62422,7	328502,1	2716,2	31346,5	13715,7
HAUT-KATANGA	28709,6	494171,2	4666,1	9482,0	16715,1
HAUT-LOMAMI	59956,0	435567,9	4360,8	3436,9	13,2
HAUT-UELE	46321,2	1264176,4	9111,2	23345,6	13574,0
ITURI	73294,8	592840,9	24139,3	37297,7	557,5
KASAI	63016,2	391267,7	965,9	7242,2	0,0
KASAI CENTRAL	107749,7	865608,9	4503,1	23834,2	782,5
KASAI ORIENTAL	50825,8	175410,9	10362,2	34868,9	0,0
KONGO CENTRAL	95477,7	979244,1	14126,3	84635,1	0,0
KWANGO	30493,5	214274,0	11575,3	261860,8	132,8
KWILU	136719,6	921822,2	21097,9	110864,3	0,0
LOMAMI	109375,3	629320,3	1627,2	38096,6	227,5
LUALABA	67066,8	1154649,4	36163,3	9722,2	0,0
MAI-NDOMBE	155019,9	1773275,8	17340,2	58919,4	0,0
MANIEMA	122494,0	245857,6	52,5	11593,2	0,0
NORD-KIVU	90893,1	142591,7	40233,4	2195,4	27567,9
NORD-UBANGI	53378,8	755754,1	46886,0	20003,8	0,0
SANKURU	219070,1	695028,3	33835,1	32926,3	0,0
SUD-KIVU	188822,4	2229851,1	28334,0	33000,4	129039,1
SUD-UBANGI	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
TANGANYIKA	1626,5	166893,6	86,4	14,1	0,0
TSHOPO	123913,1	886456,5	0,0	1523,8	0,0
TSHUAPA	21263,9	82443,0	0,0	24,6	0,0
Total	**1912049,8**	**15562235,0**	**312182,4**	**837749,3**	**202325,2**

L'offre globale de céréales est estimée à 1,9 million de tonnes contre 15,6 millions de tonnes de manioc. Environ 300 000 tonnes de haricot et 800 000 tonnes d'arachide pourraient être disponibles sur le marché.
Plus de 200 000 tonnes de pomme de terre seraient commercialisables pour la campagne agricole 2017/2018.

4.2. Fonctionnement des marchés et évolution des prix des produits alimentaires de base

Les marchés visités au cours de la mission conjointe fonctionnent normalement. Ils se tiennent de manière hebdomadaire ou bihebdomadaire et sont organisés à des jours fixes ; certains ne sont pas structurés. Les marchés localisés dans les bassins de production, dans les zones urbaines et le long des grands axes se tiennent de façon quotidienne.

Table 33: Fonctionnement des marchés ruraux

POOL	PROVINCE	NOMBRE		RESULTATS PAR PROVINCES			RESULTATS POOLS		
		TERRITOIRE	D'ENQUETES	Hebdomadaire ou bihebdomadaire	quotidien	Non défini	Hebdomadaire ou bihebdomadaire	quotidien	Non défini
POOL OUEST	KONGO CENTRAL	2	2	50%	50%	0%	58%	35%	5%
	KWANGO	4	5	40%	60%	0%			
	KWILU	1	1	100%	0%	0%			
	MAI-NDOMBE	5	10	40%	30%	20%			
POOL CENTRE	KASAÏ	2	5	40%	40%	20%	48%	48%	4%
	KASAÏ CENTRAL	1	2	100%	0%	0%			
	KASAÏ ORIENTAL	3	4	25%	75%	0%			
	LOMAMI	4	5	75%	25%	0%			
	SANKURU	1	1	0%	100%	0%			
POOL EST	MANIEMA	3	9	23%	33%	44%	74%	11%	15%
	NORD KIVU	3	8	100%	0%	0%			
	SUD KIVU	3	3	100%	0%	0%			
POOL SUD	HAUT-KATANGA	4	8	12%	88%	0%	12%	68%	20%
	HAUT-LOMAMI	5	5	20%	0%	80%			
	LUALABA	5	6	16%	84%	0%			
	TANGANYIKA	1	1	0%	100%	0%			
POOL NORD	EQUATEUR	2	3	50%	50%	0%	49%	47%	4%
	NORD-UBANGUI	3	3	33%	67%	0%			
	SUD-UBANGI	4	8	63%	25%	12%			
	MOYENNE NATIONALE						**48%**	**42%**	**10%**

Les résultats repris dans le tableau 35, ci-haut, indiquent que chaque semaine, les populations locales et celles des villages avoisinants fréquentent au moins un marché rural pour y vendre et/ou acheter les produits agricoles et d'élevage afin de faire face à leurs besoins alimentaires de base.

En effet, un système de suivi des prix des produits alimentaires de base a été mis au point par le Gouvernement de la RDC, en vue d'évaluer les prix dans lesdits marchés. Il permet de suivre mensuellement en moyenne 350 marchés dans les 145 territoires que compte le pays, et dans chaque marché, au moins trois commerçants sont contactés par téléphone pour fournir les prix des principales denrées alimentaires.

Ce système, adapté du mVAM (PAM), dénommé «*mKengela* » est géré par la Cellule d'Analyse des Indicateurs de Développement (CAID) depuis mai 2016, avec l'appui technique du Programme Alimentaire Mondial (PAM).

Tableau 34: Tendance des prix des produits alimentaires de base

POOL	PROVINCE	NOMBRE		RESULTATS PAR PROVINCES			RESULTATS POOLS		
		TERRITOIRE	D'ENQUETES	PRIX HAUSSE	PRIX STATIONNAIRES	PRIX BAISSE	PRIX HAUSSE	PRIX STATIONNAIRES	PRIX BAISSE
POOL OUEST	KONGO CENTRAL	2	2	50%	50%	0%	73%	27%	0%
	KWANGO	4	6	75%	25%	0%			
	KWILU	1	1	0%	100%	0%			
	MAI-NDOMBE	3	10	83%	17%	0%			
POOL CENTRE	KASAÏ	2	5	80%	0%	20%	97%	0%	3%
	KASAÏ CENTRAL	2	2	100%	0%	0%			
	KASAÏ ORIENTAL	3	3	100%	0%	0%			
	LOMAMI	5	6	100%	0%	0%			
	SANKURU	1	1	100%	0%	0%			
POOL EST	MANIEMA	3	9	100%	0%	0%	95%	0%	5%
	NORD KIVU	3	8	100%	0%	0%			
	SUD KIVU	4	4	75%	0%	25%			
POOL SUD	HAUT-KATANGA	3	8	100%	0%	0%	100%	0%	0%
	HAUT-LOMAMI	5	5	100%	0%	0%			
	LUALABA	5	6	100%	0%	0%			
	TANGANYIKA	1	1	100%	0%	0%			
POOL NORD	EQUATEUR	2	3	100%	0%	0%	38%	62%	0%
	NORD-UBANGUI	4	4	50%	0%	50%			
	SUD-UBANGI	4	10	38%	62%	0%			
	MOYENNE NATIONALE						**80%**	**18%**	**2%**

Du tableau 36 il ressort que la tendance des prix des produits alimentaires est à la hausse pour les six prochains mois. En effet, 80% des personnes ressources déclaraient que les prix continueront d'augmenter dans les six prochains mois contre seulement 2% qui envisageaient une baisse. 18% des personnes ressources anticipent une stabilité des prix. Cette tendance à la hausse des prix des produits agricoles et bétails est plus prononcée dans les provinces du Sud, Centre et Ouest. Elle l'est moins dans les provinces du Nord.

Ces résultats sont confirmés par les indicateurs des prix des principaux produits agricoles qui ont connu une hausse pendant le premier semestre de l'année 2018 (riz, maïs, manioc et haricot) dans les pools Nord, Centre et Ouest. Dans le pool Sud, le prix du riz qui a connu une hausse significative. Dans le pool Est, les prix du haricot et du riz ont enregistrés les hausses les plus importantes (*m*Kengela, 2018).

Le prix du bétail, notamment des chèvres a suivi la même tendance à la hausse dans 20 provinces sur les 25 provinces (Kinshasa exclue) durant le premier semestre de l'année 2018 (*m*Kengela, 2018).

Cette hausse est plus prononcée dans les pool Centre, Sud, Ouest et Nord. Dans le pool Est, seule la province du Maniema a enregistré une hausse sensible du prix des chèvres (*m*Kengela, 2018).

Les figures 20 (A, B et C) illustrent l'évolution des prix de certains produits sur quelques marchés du pays.

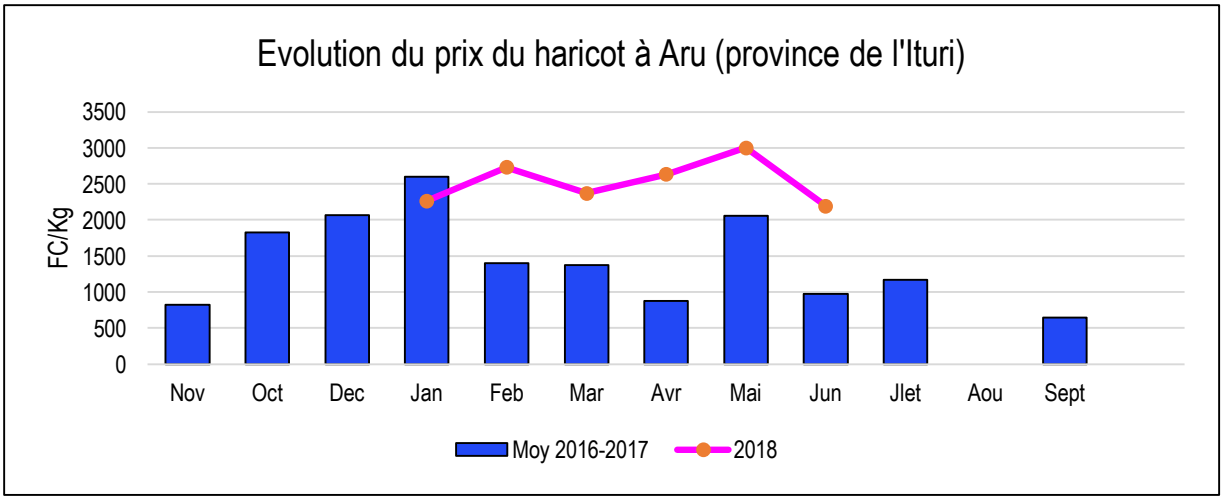

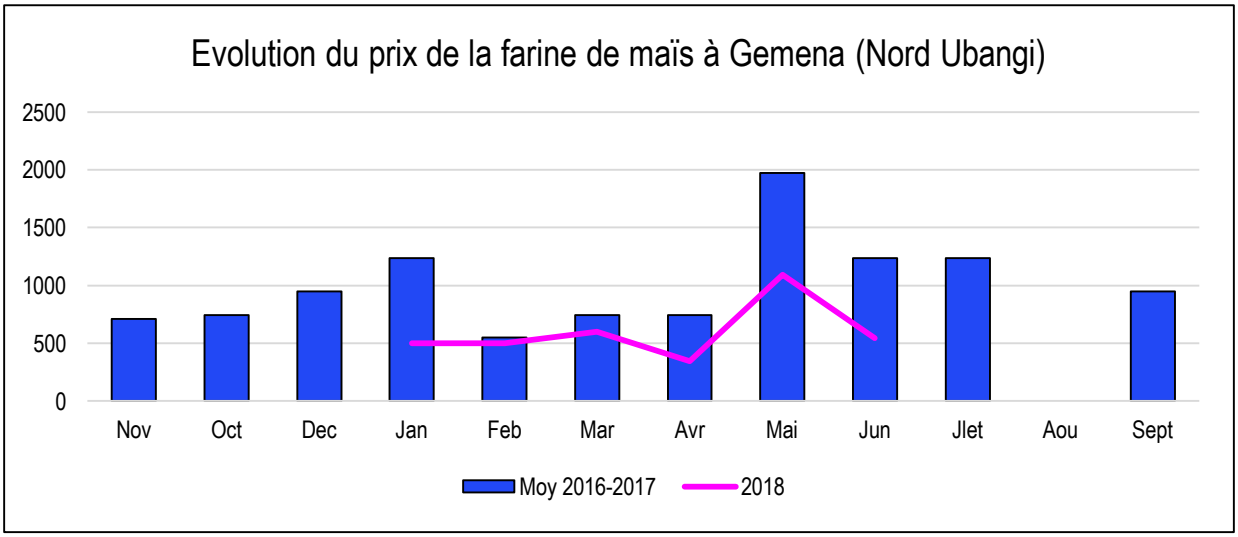

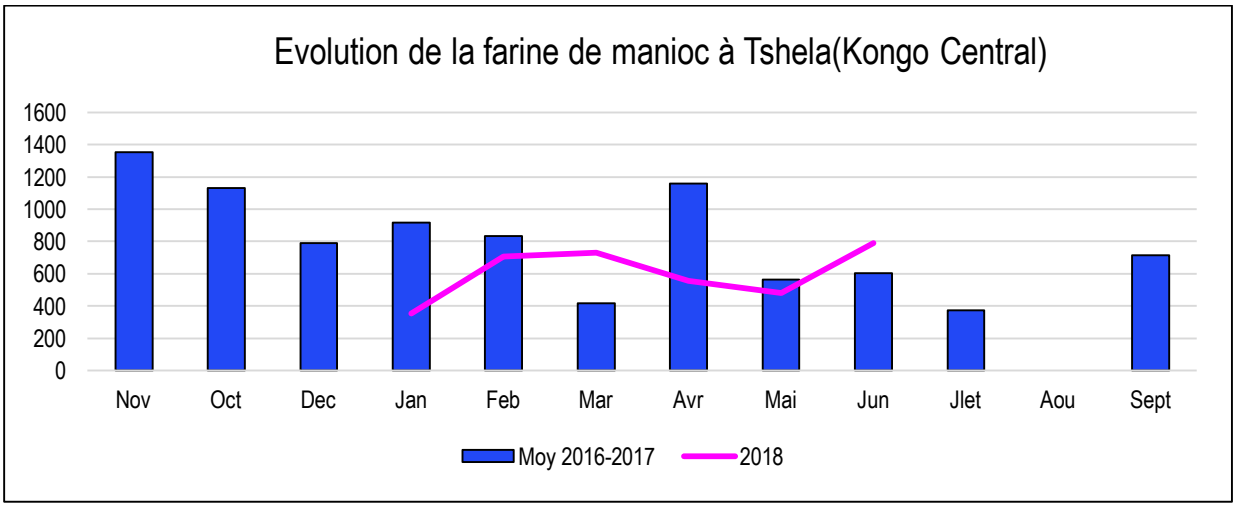

Figure 20: Évolution des prix des produits alimentaires de base sur quelques marchés : (A) la culture de haricot à Aru, (B) la culture de maïs à Gemena, (C) culture de Manioc à Tshela

Tableau 35: Contraintes à la commercialisation

POOL	PROVINCE	Nb. territoire		RESULTATS PAR PROVINCES					RESULTATS POOLS				
		Total	suivis	1	2	3	4	5	Manque encadrement	Mauvais état routes	Absence points stockage	tracasseries	Insécurité
POOL OUEST	KONGO CENTRAL	1	1	0 %	100 %	0 %	0%	0%	8%	79%	13%	0%	0%
	KWANGO	1	2	0 %	50 %	50 %	0%	0%					
	KWILU	1	1	0 %	100 %	0 %	0%	0%					
	MAI-NDOMBE	3	9	0 %	100 %	0 %	0%	0%					
POOL CENTRE	KASAÏ	1	3	0 %	67 %	33 %	0%	0%	0%	53%	7%	30%	10%
	KASAÏ CENTRAL	1	2	0 %	0%	0 %	50 %	50 %					
	KASAÏ ORIENTAL	1	1	0 %	0%	0 %	100 %	0%					
	LOMAMI	5	5	0 %	100 %	0 %	0%	0%					
	SANKURU	1	1	0 %	100 %	0 %	0%	0%					
POOL EST	MANIEMA	3	6	0 %	66 %	33 %	0%	0%	0%	67%	11%	11%	11%
	NORD KIVU	3	3	0 %	33 %	0 %	33 %	33 %					
	SUD KIVU	3	3	0 %	100 %	0 %	0%	0%					
POOL SUD	HAUT-KATANGA	3	3	33 %	33 %	34 %	0%	0%	8%	58%	9%	0%	25%
	HAUT-LOMAMI	5	5	0 %	100 %	0 %	0%	0%					
	LUALABA	2	2	0 %	100 %	0 %	0%	0%					
	TANGANYIKA	1	1	0 %	0%	0 %	0%	100 %					
POOL NORD	EQUATEUR	2	2	0 %	100 %	0 %	0%	0%	8%	92%	0%	0%	0%
	NORD-UBANGUI	1	1	0 %	100 %	0 %	0%	0%					
	SUD-UBANGI	3	4	25 %	75 %	0 %	0%	0%					
	MOYENNE NATIONALE								**5%**	**70%**	**8%**	**8%**	**9%**

Il ressort du tableau 37 qu'au cours de la période de l'enquête 2017/2018, les marchés ont été soumis à diverses contraintes : 70% de problèmes de commercialisation sont liés au mauvais état des routes et voies de dessertes agricoles, 9% à l'insécurité, 8% aux tracasseries administratives, 8% au problème de stockage et 5 % au manque d'encadrement. Le problème d'insécurité est plus prépondérant dans les pools Centre, à l'Est et au Sud.

Tableau 36: Approvisionnement pour les six prochains mois

POOL	PROVINCE	NOMBRE		RESULTATS PAR PROVINCES					RESULTATS POOLS				
		TERRITOIRE	D'ENQUETES	i)	ii)	iii)	iv)	v	i)	ii)	iii)	iv)	v)
POOL OUEST	KONGO CENTRAL	2	2	0%	0%	100%	0%	0%	24%	0%	63%	3%	11%
	KWANGO	4	4	25%	0%	50%	0%	25%					
	KWILU	1	1	0%	0%	100%	0%	0%					
	MAI-NDOMBE	3	10	70%	0%	0%	10%	20%					
POOL CENTRE	KASAÏ	2	5	20%	0%	0%	40%	40%	39%	0%	25%	8%	28%
	KASAÏ CENTRAL	1	2	0%	0%	0%	0%	100%					
	KASAÏ ORIENTAL	3	4	75%	0%	25%	0%	0%					
	LOMAMI	5	6	100%	0%	0%	0%	0%					
	SANKURU	1	1	0%	0%	100%	0%	0%					
POOL EST	MANIEMA	3	9	11%	0%	89%	0%	0%	12%	4%	46%	17%	21%
	NORD KIVU	3	8	25%	12%	0%	50%	13%					
	SUD KIVU	4	4	0%	0%	50%	0%	50%					
POOL SUD	HAUT-KATANGA	4	8	13%	25%	50%	0%	12%	32%	15%	42%	9%	3%
	HAUT-LOMAMI	5	5	80%	0%	0%	20%	0%					
	LUALABA	5	6	34%	33%	16%	17%	0%					
	TANGANYIKA	1	1	0%	0%	100%	0%	0%					
POOL NORD	EQUATEUR	2	3	100%	0%	0%	0%	0%	53%	0%	14%	17%	17%
	NORD-UBANGUI	4	4	25%	0%	25%	50%	0%					
	SUD-UBANGI	4	6	34%	0%	16%	0%	50%					
	MOYENNE NATIONALE								**32%**	**4%**	**38%**	**11%**	**16%**

LEGENDE:
i = Accroitre la sup/production/Diversifier
ii=Importation
iii=Difficile à prévoir/perturbation climatique
iv=Assistance humanitaire
v=Implication du gouvernement

Le tableau 38 montre que l'approvisionnement des marchés au cours des six prochains mois a été discuté lors des entretiens avec les personnes ressources. Il ressort que l'approvisionnement dépendra en grande partie de la production locale. La diversification des sources d'approvisionnement par les commerçants d'une part et d'autre part l'augmentation de la production par les producteurs sont les deux stratégies adoptées pour assurer un approvisionnement régulier des marchés. Par ailleurs, les résultats montrent que les perturbations climatiques pourraient affecter l'approvisionnement des marchés, soit par la baisse de la production locale, soit par la dégradation des routes d'approvisionnement.

Enfin, les interventions humanitaires sur les marchés devraient contribuer à améliorer l'approvisionnement sur les marchés.

4.3. Évolution des flux transfrontaliers des produits agricoles

L'analyse des échanges met en évidence trois types de flux : interne, entrant et sortant.

Flux internes

Les flux internes ont lieu généralement entre territoires de la même province ou entre province. Ces flux sont généralement appelés des transferts qui se font des bassins de production vers les marchés de collecte et/ou de consommation. Il s'agit généralement de flux courts, en raison du mauvais état des routes rurales. Par ailleurs, en raison des capacités de stockage faibles sur les marchés ruraux, l'approvisionnement se fait en flux tendu ; aucun nouvel approvisionnement n'est envisagé tant que tout le stock n'est pas épuisé. Cette stratégie a un impact élevé sur les fluctuations des prix. Elle renforce la spéculation et la hausse parfois injustifiée des prix des produits alimentaires de base sur les marchés. Par ailleurs, les limitations de sortie des produits alimentaires sont parfois décidées par les autorités locales, notamment les administrateurs de territoires et les gouverneurs.

Flux entrant

Tableau 37: Importation de produits alimentaires en RDC

Pays d'origine/produits importés (OFIDA 2015)	**Qté en Kg**
Rwanda	**8680447**
Farine de froment (blé) ou de méteil	3849582
Farine de maïs	4394389,5
Farines autres que céréales	158000
Farines de froment (blé) ou de méteil	111125
Farines, semoules et poudres de sagou ou de	47000
Gousse de soja, même concassées de semence	3250
Grains de maïs, transformé	117100
Ouganda	**5527634**
Farine de soja	641012
Farine de froment (blé) ou de méteil	2299020
Farine de maïs	2388870
Farine, semoule et poudre	2550
Farines autres que céréales	6000
Farines de froment (blé) ou de méteil	25000
Grains de maïs, transformé	165182
Afrique du Sud	**2466691**
Autres haricots non congelés	2124
Farine de soja	9057
Farine de froment (blé) ou de méteil	35303
Farine de maïs	1764770
Farine et pellets de luzerne	3325
Farine, semoule et poudre	590
Farines autres que céréales et autre que froment (blé) ou de méteil	4934
Gousse de soja, même concassées	565000
Haricots en grains non congelés	591
Pommes de terre congelées	3510
Pommes de terres non congelées	77487
Zambie	**1184887**
Farine de soja	500000
Farine de froment (blé) ou de méteil	88755
Farine de maïs	580875
Farines autres que céréales	3010
Grains de maïs, transformé (mondes, perles,tranches,concasses,...)	3240

Haricots en grains non congelés	7
Pommes de terres non congelées	9000
République-unie de Tanzanie	**1108975**
Farine de froment (blé) ou de méteil	1108975
Namibie	**2400**
Pommes de terres non congelés	2400

De données obtenue de l'OFIDA, 2015, les flux entrants en RDC sont des importations des pays voisins. La RDC importe principalement des céréales (farine de maïs et riz). Les importations de la Zambie alimentent principalement le bassin Sud, notamment la province du Haut-Katanga. En plus de la Zambie, la farine de maïs est importée à partir de la Tanzanie et du Rwanda. Ces dernières importations alimentent principalement le bassin Est : Tanzanie vers le Tanganyika et le Rwanda vers le Nord et Sud Kivu. Les discussions avec les personnes ressources n'ont pas permis d'estimer avec précision les flux entrants à partir du Rwanda. En plus des commerçants, les acteurs humanitaires importent également de céréales (maïs et riz).

Selon diverses sources, le pays importerait 100 à 200 milles tonnes de céréales par an. A titre indicatif, , selon l'OFIDA (2015), le pays aurait importé 240 000 tonnes de céréales. Cette valeur des importations a été utilisée pour estimer les bilans céréaliers et alimentaires.

Par ailleurs, les acteurs humanitaires pourraient importer approximativement 50 000 tonnes de céréales d'ici décembre 2018. En plus des céréales, le pays importerait également des légumineuses et des tubercules (principalement la pomme de terre). En 2015, le pays aurait importé 2263 tonnes de légumineuses et 9997 tonnes de pommes de terre (OFIDA, 2015).

Flux sortant

L'analyse du taux de couverture et d'autonomie de couverture des besoins confirme la tendance à l'exportation du manioc. Le pays approvisionne les pays voisins, notamment l'Angola, le Sud Soudan, la Centrafrique et le Congo Brazzaville. Ces flux sont difficilement quantifiables en raison de la faiblesse des services de contrôle aux frontières et du caractère informel des échanges régionaux. Les populations vivant de part et d'autre des frontières partagent un fond culturel commun qui favorise ces échanges transfrontaliers.

En plus du manioc, la RDC exporte des céréales, notamment le sorgho. En 2015, le pays a exporté 250 tonnes de céréaliers, principalement vers l'Ouganda.

4.4. Zones et populations à risque identifiées

4.4.1. Consommation alimentaire et résultats de l'IPC 16ème cycle

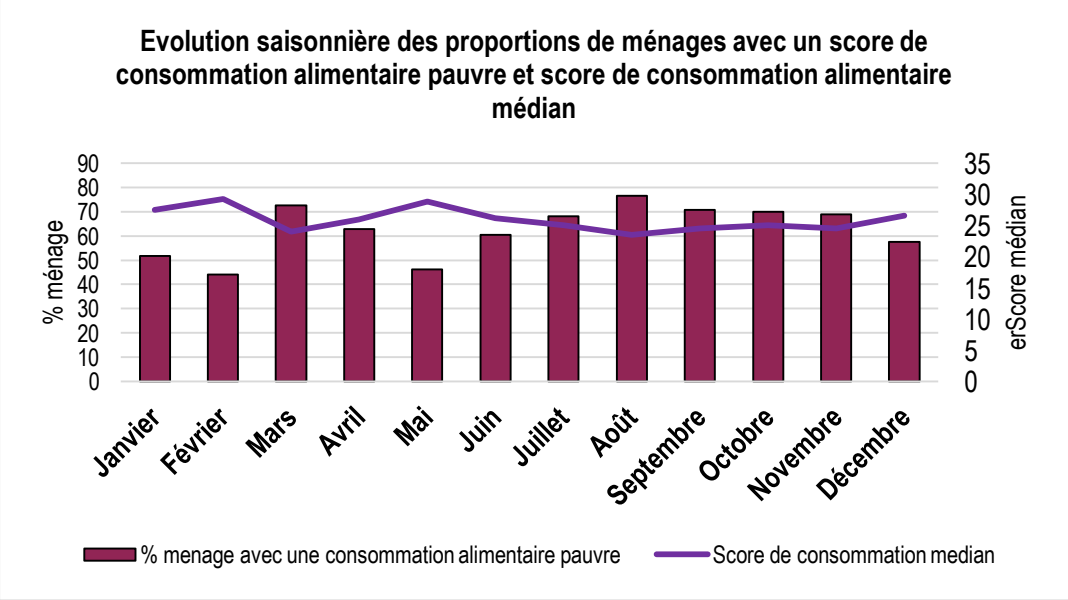

Figure 21: Évolution saisonnière des proportions de ménages avec un score de consommation alimentaire pauvre et score de consommation alimentaire médian

Le système de suivi de la sécurité alimentaire mis en œuvre par le CAID en partenariat avec le PAM suit l'évolution du score de consommation alimentaire depuis 2014 dans les provinces du Nord Kivu, Sud Kivu, Tanganyika, Ituri, Kasaï, Kasaï Central et l'Équateur.

L'analyse met en évidence une situation alimentaire globalement dégradée dans le pays. Environ deux ménages sur trois ont une consommation alimentaire peu diversifiée, réduit à trois groupes d'aliments, notamment les tubercules (ou céréales), les légumes (feuilles de manioc, de patate douce) et d'huile de palme. Par ailleurs, l'analyse montre qu'une proportion élevée de ménages se procure difficilement des aliments riches et variés pendant la période d'août à novembre.

4.4.2. Situation nutritionnelle des enfants de moins de 5 ans

La situation nutritionnelle des enfants de moins de cinq ans est préoccupante. La malnutrition aiguë globale affecte 8% des enfants de moins de cinq ans selon UNICEF. Des disparités importantes sont observées d'un territoire à l'autre. Les données disponibles pour l'année 2015-2016 indiquent que le taux de malnutrition aiguë globale est supérieur à 10% dans 26 territoires sur 37 (soit 70%).

Tableau 38: Prévalence de la malnutrition aiguë globale par territoire en 2015/2016

Provinces	Territoires	MAG (%)
BAS-UÉLÉ	AKETI	12%
EQUATEUR	BIKORO	21%
HAUT-KATANGA	PWETO	15%
ITURI	IRUMU	11%
KASAÏ	TSHIKAPA	16%
KASAÏ	MWEKA	15%
KASAÏ	TSHIKAPA	13%
KASAÏ	DEKESE	12%
KASAÏ	TSHIKAPA	11%
KONGO CENTRAL	SONGOLOLO	14%
KWANGO	FESHI	16%
KWANGO	KASONGO-LUNDA	12%
KWILU	MASI-MANIMBA	17%
KWILU	BAGATA	16%
KWILU	MASI-MANIMBA	10%
LULUA	DIBAYA	14%
SANKURU	KOLE	18%
TANGANYIKA	MANONO	13%
TANGANYIKA	MANONO	11%
TSHOPO	UBUNDU	14%
TSHOPO	BANALIA	11%
TSHOPO	ISANGI	10%
TSHUAPA	BOKUNGU	13%

A l'issu de l'analyse des résultats rassemblé dans le tableau 40, ci-haut, environ 43% d'enfants de moins cinq ans souffrent de la malnutrition chronique. Six provinces sur 26 ont une prévalence supérieure à 50%, laquelle est considérée comme un seuil d'urgence et 14 des 26 provinces représentent plus de 40% des enfants souffrant de malnutrition. La situation de malnutrition chronique en RDC a stagné dans le 15 dernières années : la prévalence a changé de 38% chez les enfants moins de 7 ans en 2001 à 47% en 2007 et 43% en 2013-2014.

Selon les résultats de l'étude sur le coût de la faim, les pertes totales associées à la sous-nutrition sont estimées à 1.636,9 milliards de CDF ou 1.771 millions de dollars pour l'année 2014. Ces pertes correspondent à 4,56 % du PIB pour la même année. L'élément le plus important dans ces coûts est la perte de productivité potentielle en raison de la mortalité associée à la sous-nutrition.

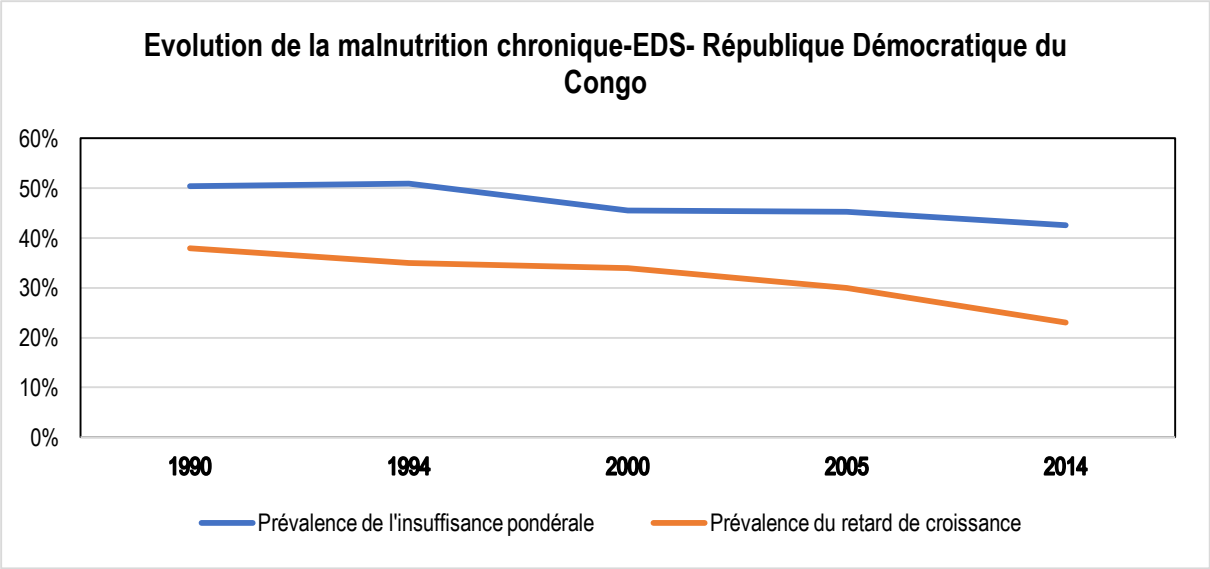

Figure 22: Évolution de la malnutrition chronique-EDS- République Démocratique du Congo

Entre août 2017 et juin 2018, les gouvernements provinciaux du Nord Kivu, Sud Kivu, Ituri, Kasaï central, Kasaï, Kasaï Oriental, Sankuru, Lomami, Tanganyika et Haut-Katanga ont conduit des évaluations approfondies de la sécurité alimentaire. Le total cumulé de personnes ayant besoin d'une assistance alimentaire d'urgence dans ces 10 provinces enquêtées est estimé11 million. Dans ces provinces, l'insécurité a provoqué des déplacements massifs de populations. En plus des déplacés, certains territoires de ces provinces (Sud Kivu, Ituri) ont reçu des réfugiés qui accentuent la pression sur les ressources alimentaires locales. Plusieurs territoires de ces provinces enregistrent un déficit pour les principales cultures, notamment le maïs, le manioc, le riz et le haricot. Par ailleurs, les attaques de chenille légionnaire d'automne et autres ravageurs des cultures ont contribué à une perte importante de la production agricole.

Tableau 41 : Populations en insécurité alimentaire dans les zones d'intervention du PAM selon les ESFA faits en 2018

Population en insécurité alimentaire dans les zones d'intervention du PAM en RDC		
Province/territoire	**Population en insécurité alimentaire modérée**	**Population en insécurité alimentaire sévère**
Sud-Kivu	2 404 906	1 622 639
Nord Kivu	2 839 486	1 586 235
Ituri	1 085 938	2 987 613
Tanganyika, Pweto et Mitwaba	1 825 656	1 526 232
Malemba-Nkulu	310 546	329 955
Kasaï	1 175 426	2 143 424
Kasaï Central	1 452 961	753 297
Kasaï Oriental	925 975	136 120
Lomami	984 809	147 600
Sankuru	1 058 500	58 218
TOTAL GENERAL	14 064 203	11 291 333

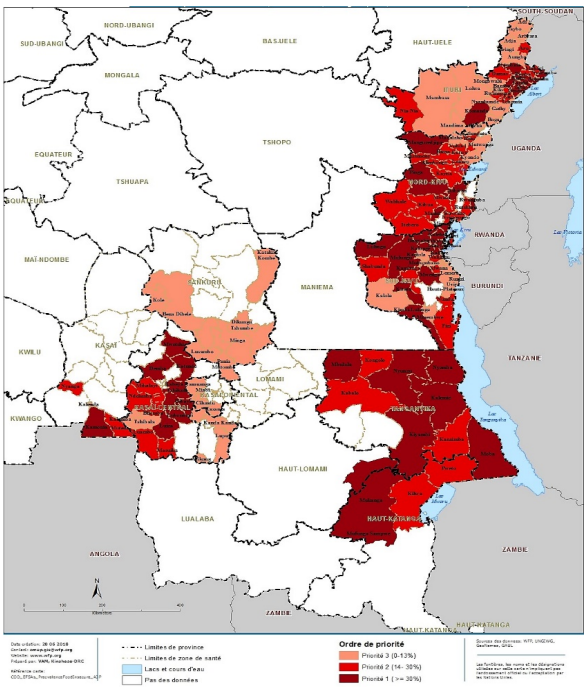

Figure 24 :Zones de santé prioritaires selon la prévalence de l'insécurité alimentaire sévère (EFSA Nord-Kivu, Sud-Kivu, Tanganyika, Kasaï et Ituri) Juin

5. Conclusion et recommandations

De l'analyse des résultats de cette mission conjointe de suivi de la campagne agricole, les messages clés ci-dessous ont été élaborés :

- La production céréalière brute est estimée à 3,2 million T pour l'année de consommation 2017/2018. Elle comprend 2,4 millions T de maïs, 0,6 million T de riz, 0,085 million T de sorgho, 0,016 million T de millet. Comparée à la moyenne 2013-2016, la production du maïs est passée de 2,8 millions T à 2,4 millions T, soit une baisse d'environ -15%. De même, la production totale de riz est passée de 1,8 million T à 0,6 million T soit une baisse de production de -64%. La production brute de manioc est passée de 29,8 millions à 18,5 millions de tonnes, soit une baisse de 37%.
- Le déficit alimentaire du pays serait d'environ 6,9 millions de tonnes, soit -22% des besoins alimentaires nationaux. Le pays est largement déficitaire en céréales (-10,7 millions de tonnes, soit 83%).
- Les bilans céréaliers et alimentaires confirment que l'insécurité alimentaire est davantage est un problème d'accès que de disponibilité. Par ailleurs, ce bilan pose la question de la qualité de la nourriture disponible. Le manioc, non fortifiée, mal transformé (cyanure) ne peut assurer une alimentaire riche et diversifiée.
- Le taux de couverture par province des besoins alimentaires est faible pour les céréales et les légumineuses. Plus de 90% des territoires sont déficitaires pour le haricot (93%) et les céréales (99%). L'autonomie alimentaire, qui représente la capacité d'un ménage agricole à vivre à partir de sa propre production est également faible pour les principales cultures à l'exception du manioc. La production propre de céréales ne couvre que 5% et 10% des besoins de consommation des ménages respectivement pour les céréales et le haricot.
- Les marchés ruraux fonctionnent bien. Les prix des produits alimentaires sont élevés et la tendance générale est à la hausse. 70% de problèmes de commercialisation des produits alimentaires de base sont liés au mauvais état des routes et voies de dessertes agricoles, 9% à l'insécurité, 8% aux tracasseries administratives, 8% au problème de stockage et 5 % au manque d'encadrement. Le problème d'insécurité est plus prépondérant dans les bassins Centre, à l'Est et au Sud.
- La malnutrition aiguë global affecte 8% des enfants de moins de cinq ans selon UNICEF. Des disparités importantes sont observées d'un territoire à l'autre. Les données disponibles (2015-2016) indique que le taux de malnutrition aiguë globale est supérieur à 10% dans 26 territoires sur 37 (soit 70%).
- Environ 43% des enfants de moins cinq souffrent de la malnutrition. Six provinces sur 26 ont une prévalence supérieure à 50% laquelle est considérée comme un seuil d'urgence. Selon les résultats de l'étude sur le coût de la faim, les pertes totales associées à la sous-nutrition sont estimées à 1.636,9 milliards de CDF ou 1.771 millions de dollars pour l'année 2014. Ces pertes correspondent à 4,56 % du PIB pour la même année. L'élément le plus important dans ces coûts est la perte de productivité potentielle en raison de la mortalité associée à la sous-nutrition.
- Environ deux ménages sur trois ont une consommation alimentaire peu diversifiée, réduit à trois groupes d'aliments, notamment les tubercules (ou céréales), les légumes (feuilles de manioc, de patate douce) et d'huile de palme. Plus de 15 millions de personnes en crise alimentaire- selon les résultats préliminaires de l'IPC de juin 2018, 15,6 millions de personnes sont en crise alimentaire. L'analyse des résultats de l'IPC met en évidence des disparités importantes entre provinces. En effet, 60% des personnes en crise alimentaire sont concentrées dans seulement quatre provinces: 22% en Ituri 15% au Nord Kivu, 12% au Kasaï et 11% au Tanganyika.
- Comparé à juin 2017, le nombre de personnes en crise alimentaire est passé de 7,7 millions à 15,6 millions, soit une hausse de plus de 100%.
- Pour un producteur, les pertes de récoltes causées par les attaques de la Chenille Légionnaire d'Automne sont estimées à 45% en moyenne ; en autres termes, le pays a perdu environ 0,9 millions de tonnes de maïs du fait des attaques de la chenille légionnaire d'automne. Pour un prix moyen de 588 Francs congolais (0,38 USD) par kilogramme, la perte totale est estimée à 357 000 000 UDS en 2017/2018. Comparées à la campagne agricole 2016/2017, les pertes sur les récoltés ont augmenté de 17%. Ces résultats confirment le

manque d'encadrement et l'absence de stratégies de gestion appliquée aux infestations de la Chenille Légionnaire d'Automne en RDC.

Aux regards des faiblesses relevées à travers cette enquêtes nous proposons :

☞ **En matière de protection des végétaux, produits végétaux et autres articles réglementés, nous proposons, entre autres, ce qui suit :**

1. L'organisation dans l'urgence d'un atelier d'élaboration d'un plan national de riposte contre cette légionnaire en intégrant toutes les parties prenantes de la sécurité alimentaire ;
2. La prise en compte par le Gouvernement de la République Démocratique du Congo, à travers le Ministère de l'Agriculture, des questions phytosanitaires avec la même urgence que les questions de Santé publique ;
3. Le renforcement des capacités des agents du Ministère de l'agriculture dans le diagnostic des maladies et ravageurs des cultures à travers les initiatives Plantwise et Clinique des Plantes de Kinshasa en RD Congo par :

- La formation des docteurs des plantes ;
- L'élaboration des listes des organismes nuisibles ;
- L'élaboration de la cartographie des organismes nuisibles ;
- Le développement des matériels de vulgarisation ;
- Renforcer les laboratoires de diagnostic existant pour une meilleure gestion des pestes ;

4. Une forte sensibilisation de la population en utilisant tous les supports médiatiques disponibles (Radios, TV, églises, écoles, journaux, théâtre, etc.) en vue d'informer, d'attirer l'attention, de stimuler l'application de bonnes pratiques de prévention, de surveillance, de protection des cultures et de faire connaître les ravageurs et leurs impacts aux communautés ;
5. L'organisation d'une formation des formateurs sur les techniques de lutte intégrée contre tous les fléaux ci-haut mentionnés, en particulier le *Spodoptera frugiperda* et répliquer cette formation dans les pays au profit des techniciens et producteurs ;
6. La poursuite de l'enquête et de l'évaluation de l'impact de cette chenille dans les territoires non encore couverts par cette enquête ;
7. L'élaboration d'une note d'informations générales sur la Chenille légionnaire d'automne et son impact sur l'économie, la sécurité alimentaire ; la diffuser auprès des parties prenantes en vue d'assurer le plaidoyer pour une mobilisation des ressources nécessaires devant permettre une riposte adéquate contre ce fléau ;
8. La création d'une plateforme multisectorielle opérationnelle pour le suivi des interventions sur la chenille légionnaire d'automne ;
9. L'implication des Producteurs et les Organisations Paysannes dans les activités de recherche de solutions ;
10. Le renforcement de la collaboration avec les institutions spécialisées dans le diagnostic des organismes nuisibles (FAO, PAM, CABI, IITA, INERA, UNIVERSITES, CLINIQUE DES PLANTES DE KINSHASA etc…) par la signature des protocoles de partenariat.
11. Vulgariser tous les outils y compris ODK et FAMEWS utilisés dans cette campagne auprès des différents acteurs dans la campagne agricole et la prévention des fléaux ;
12. Institutionnaliser les missions conjointes liées à la campagne agricole ;

Enfin, nous lançons un appel pressent à tous nos Partenaires Techniques et Financiers du secteur agricole en vue de leur implication dans la recherche des options de lutte contre les fléaux qui détruisent nos cultures et par voie de conséquence la sécurité alimentaire de nos populations en République Démocratique du Congo.

☞ **En ce qui concerne l'encadrement des producteurs**

1.Il serait judicieux d'implanter les coordinations provinciales des SNV
2. renforcer les capacités techniques de vulgarisateurs en ce qui concerne le changement climatique, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, l'agriculture sensible à la nutrition,
3. Vulgariser les bonnes pratiques agricoles en utilisant des approches et techniques modernes de vulgarisation et les variétés bio-fortifiés disponibles (manioc, maïs, haricot)
4. Mettre en place un système d'information des marchés agricoles. (SIMA).
5. Mettre en place un plan directeur de recherche et développement.
6. mettre en place la chaîne ADECO (Activités de développement économique des Communauté de Base)

☞ **En ce qui concerne les rendement et superficies emblavées**

1.La vulgarisation de la loi foncière en vue de faciliter l'accès à la terre par les petits agriculteurs.
2. Rendre disponible les matériel de plantation et variétés résilientes à haut rendement.
3. Appuyer la structuration des OP afin de les rendre plus opérationnelles.

☞ **En ce qui concerne les Zoonoses et maladies animales**

1.Renforcer la surveillance et contrôles des produits d'origine animale et végétale aux frontières ;
2. Mettre en place un plan national de gestion des zoonoses et des maladies animales, plus spécifiquement chez les petits ruminant, chez les porcs et la volaille.
3. renforcer le système National de Laboratoire pour le diagnostic, l'identification des maladies tant animales que végétales.
4. Développer un centre national d'urgence sanitaire.

☞ **En ce qui l'IPC**

Au gouvernement (MINAGRI) :

1.Faire de la préparation, du suivi et de l'évaluation de la campagne agricole une activité permanente du MINAGRI aussi bien au niveau central qu'au niveau provincial, par sa budgétisation ;
2.Appliquer progressivement la recommandation de la Déclaration de Maputo qui consiste à affecter au moins 10% du budget national à l'agriculture ;
3.Lancer en premier la mission de suivi de la campagne agricole pour les années à venir dans les provinces et territoires avec tous les moyens y afférant, puis sur base des rapports reçus de provinces, préparer et exécuter la mission de suivi de campagne agricole au niveau national ;
4.Innover en mobilisant et en valorisant les ressources au sein des communautés de base ;
5.Assurer et encourager le recyclage des moniteurs agricoles et les ITAPELs (personnel de collecte) pour la collecte régulière des données de routine des statistiques courantes ;
6.Prévoir à la fin de chaque campagne agricole une enquête annuelle d'évaluation des récoltes par le service spécialisé en statistiques agricoles , en vue de fournir des statistiques agricoles fiables au niveau territorial en attendant l'amélioration de l'appareil statistique au niveau des inspections provinciales de l'agriculture ;
7.Mettre en place un programme de réforme conduisant : (1) à la création d'un cadre de développement du partenariat paysans, techniciens d'encadrement , (2) au rajeunissement du personnel des entités de base ;(3) au renforcement des capacités techniques et matérielles(équipements) des encadreurs des paysans ;
8.Mettre en place une commission technique d'experts chargée de la conception et l'élaboration des documents des programmes, et/ou projets , à présenter aux PTF, ainsi du plaidoyer pour le compte de la mobilisation de ressources en faveur des actions prioritaires identifiés par le MINAGRI ;

Aux Partenaires Techniques et Financiers (PTF)

1.Poursuivre avec l'appui technique et financiers des programmes en cours et futurs du Gouvernement en matière de lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ;
2.Travailler conjointement avec la commission de suivi de la campagne agricole qui sera mise sur pied, en vue de planifier toutes les activités futures ;

Références

1. Minplan, 2016, Plan national stratégique de développement vision de la RDC horizon 2050 (PNSD), rapport inédit, Kinshasa, République Démocratique du Congo.

2. Mukwa, L.F.T., Vanhese, V., Gillis, A., Laboureau, N., Galzi, S., Romay, G., Kalonji-Mbuyi, A., Iskra-Caruana, M-L., Bragrad, C. (2016), Low genetic diversity of Banana bunchy top virus, with a Sub-regional pattern of variation, in Democratic Republic of Congo, Virus genes DOI 10.1007/S11262-016-1383-1.

3. Mukwa, LFT., Mukendi, J., Adakate, F., Kalonji-Mbuyi, A., Ghimire, S., (2018), Molecular characterization of *Tuta absoluta*. Meyrick (L*epidoptera*: *Gelechiidae*) population present in commercial tomato in Hinterland of Kinshasa, Democratic Republic of Congo (manuscript submitted in Nature Scientific Reports).

4. Minplan, 2001, Document de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté version I (DSCRP I), document stratégique inédit, Kinshasa, République Démocratique du Congo.

5. Miniplant, 2006, Document de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté version II (DSCRP II), document stratégique inédit, Kinshasa, République Démocratique du Congo.

6. Send, 2001, poverity and famine, ed.presse universitaire d'Oxford, royaume -unis.

7. www.faostat.org, 2013

8. Mahungu, N., Frangoie, A., Mukendi, D., Ndonda, A., Kayumba, T. & Kasongo, K. (2012). Développent des moyens de lutte contre le « Shimbu », cas de la culture du manioc au kasai oriental/RDC: Revue et contribution sur les moyens de lutte contre le complexe parasitaire shimbu. In: Proceedings of the 11th triennial Symposium of the ISTRC-AB held at Memling Hotel: tropical roots and tuber crops and the challenges of globalization and climate changes, (pp. 367-375), 4-8 October, Kinshasa, Democratic Republic of Congo.

9. CAID&PAM, 2018, *m*Kengela: bulletin mensuel des prix de denrées alimentaires Janvier à Juillet , Kinshasa, République Démocratique du Congo.www.caid.cd

Annexes

ANNEXE 1: Évaluation de la production animale par ménage et par territoire

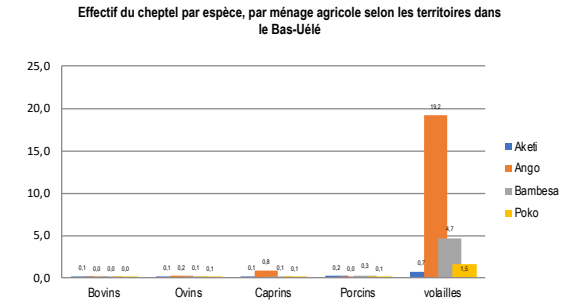

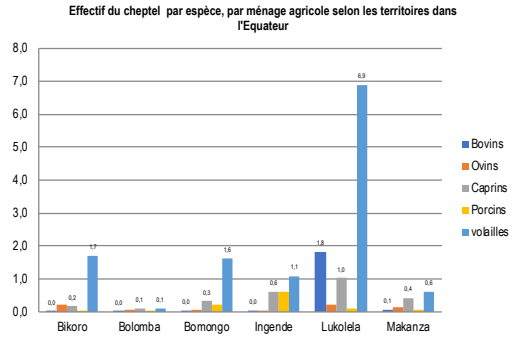

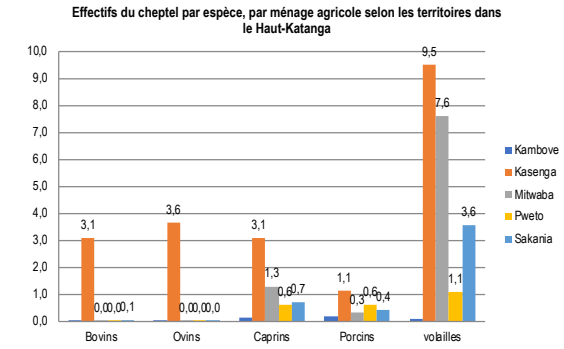

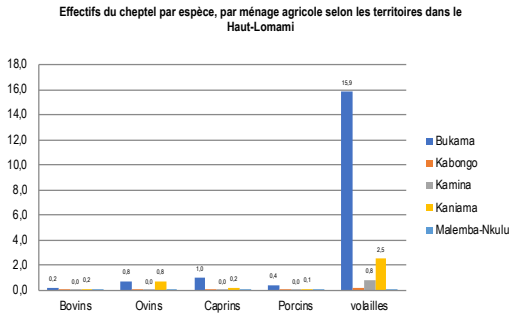

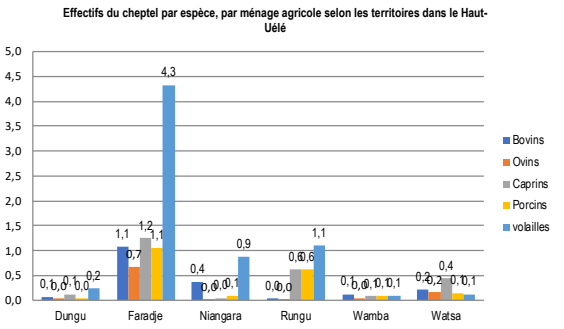

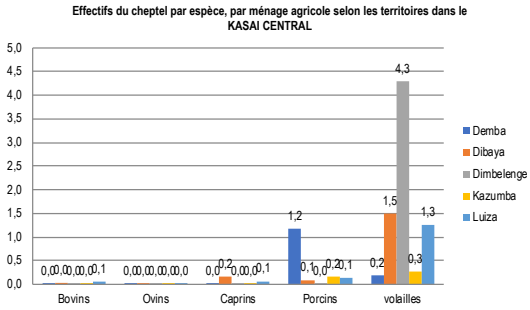

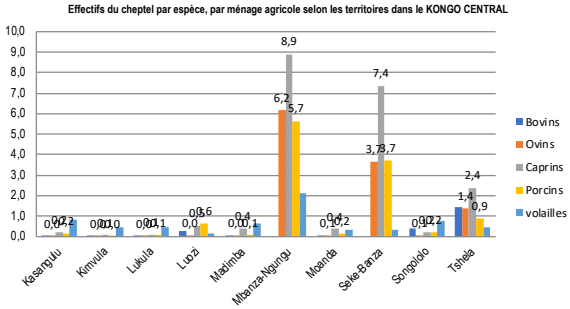

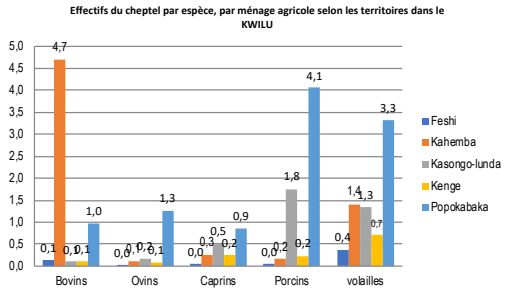

ANNEXE 2: Situation climatique (pluviométrie) des quatre dernières années. Sources des donnée Mettelsat, 2018

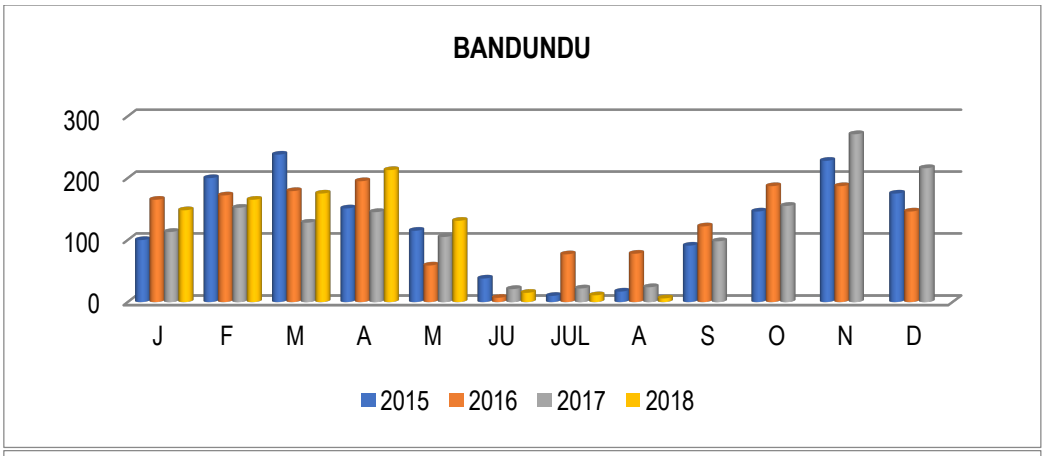
BANDUNDU
300
200
100
0
J F M A M JU JUL A S O N D
2015 2016 2017 2018

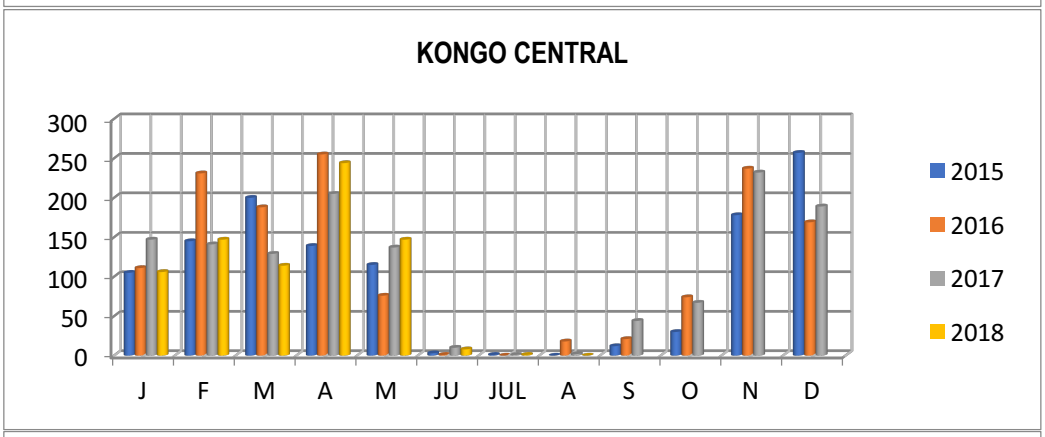
KONGO CENTRAL
300
250
200
150
100
50
0
J F M A M JU JUL A S O N D
2015
2016
2017
2018

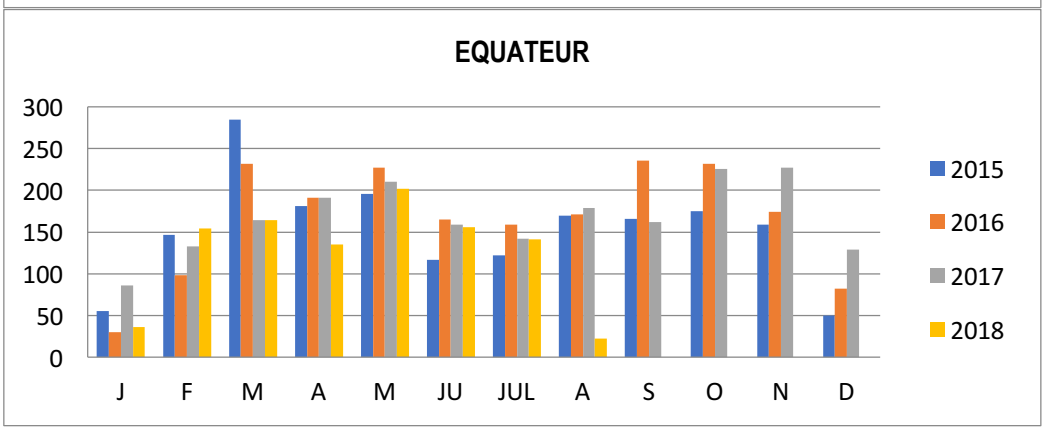
EQUATEUR
300
250
200
150
100
50
0
J F M A M JU JUL A S O N D
2015
2016
2017
2018

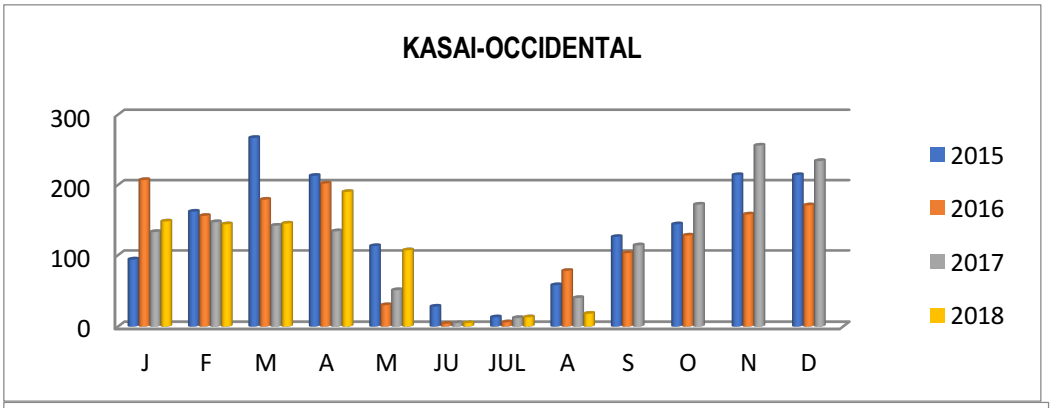
KASAI-OCCIDENTAL
300
200
100
0
J F M A M JU JUL A S O N D
2015
2016
2017
2018

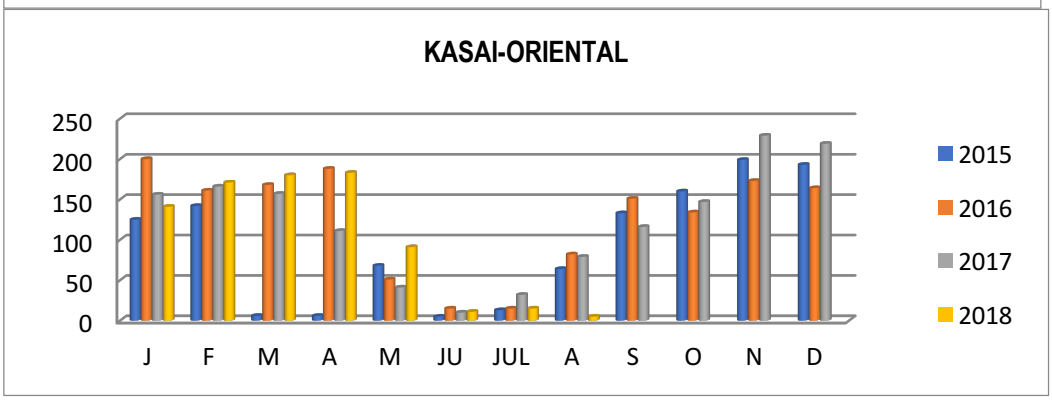
KASAI-ORIENTAL
250
200
150
100
50
0
J F M A M JU JUL A S O N D
2015
2016
2017
2018

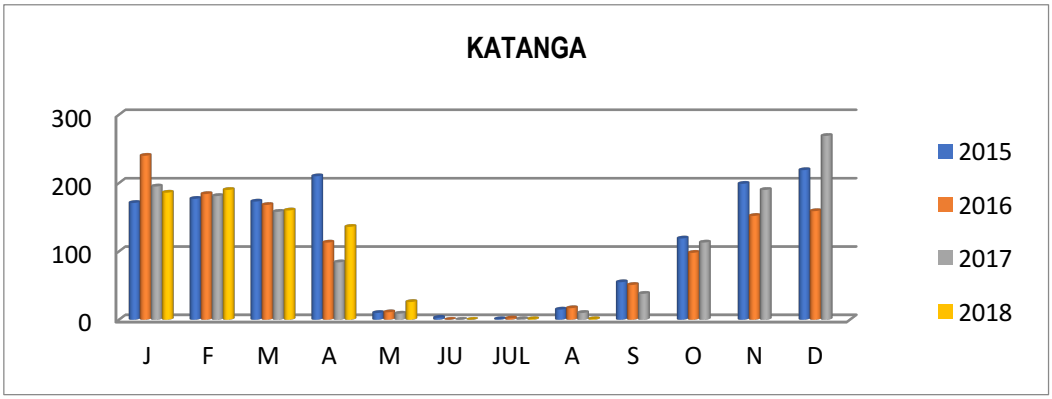
KATANGA
300
200
100
0
J F M A M JU JUL A S O N D
2015
2016
2017
2018

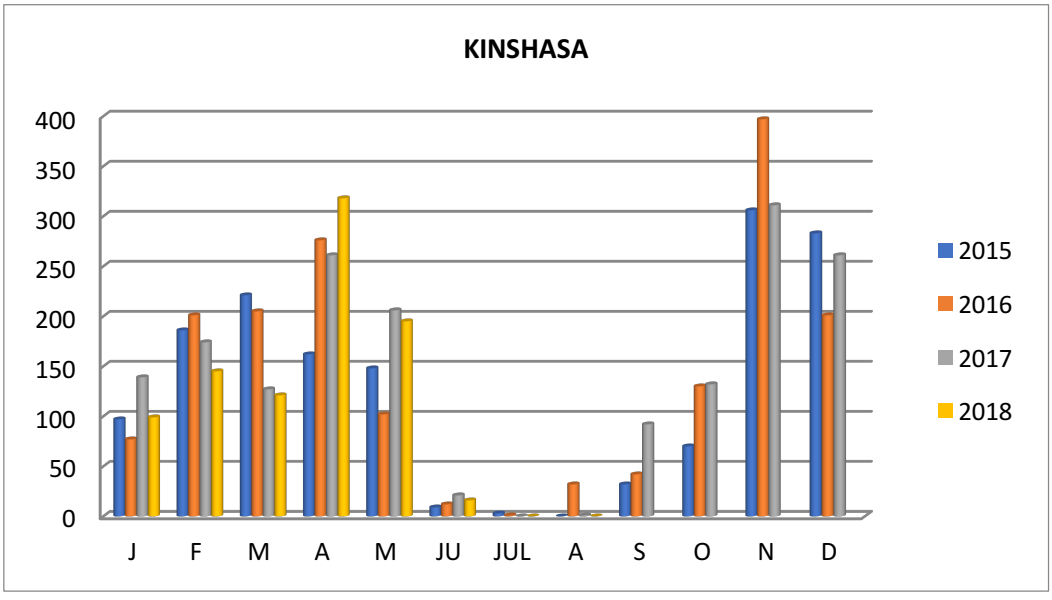
KINSHASA
400
350
300
250
200
150
100
50
0
J F M A M JU JUL A S O N D
2015
2016
2017
2018

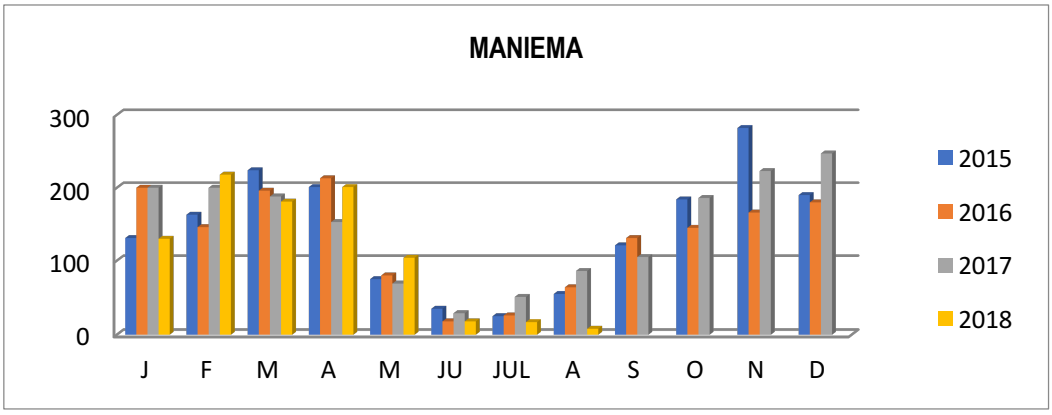
MANIEMA
300
200
100
0
J F M A M JU JUL A S O N D
2015
2016
2017
2018

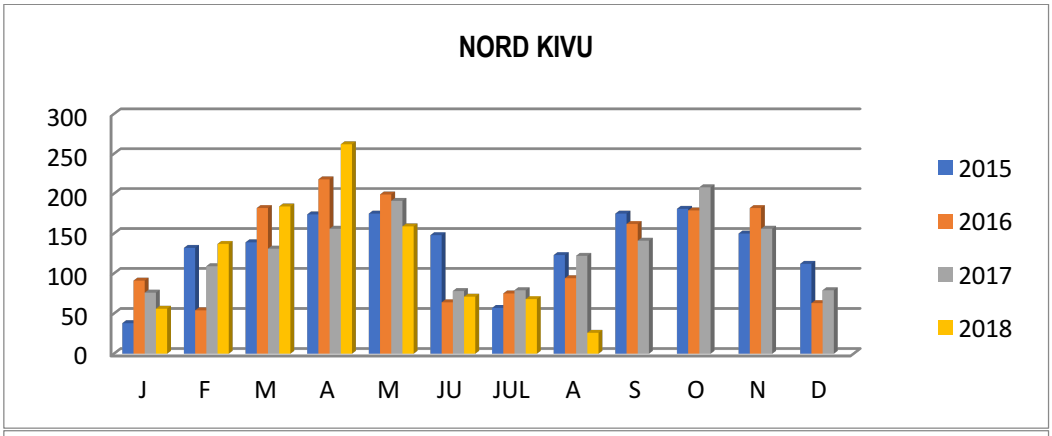
NORD KIVU
300
250
200
150
100
50
0
J F M A M JU JUL A S O N D
2015
2016
2017
2018

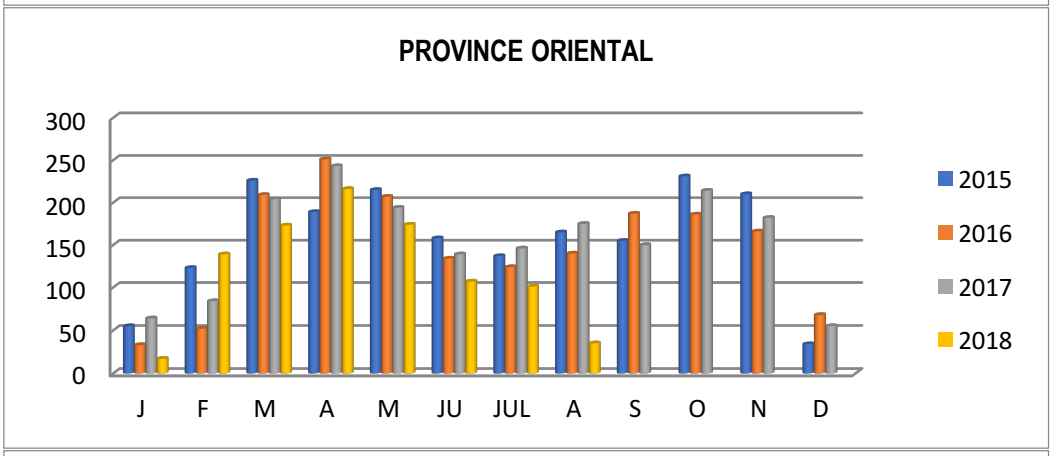
PROVINCE ORIENTAL
300
250
200
150
100
50
0
J F M A M JU JUL A S O N D
2015
2016
2017
2018

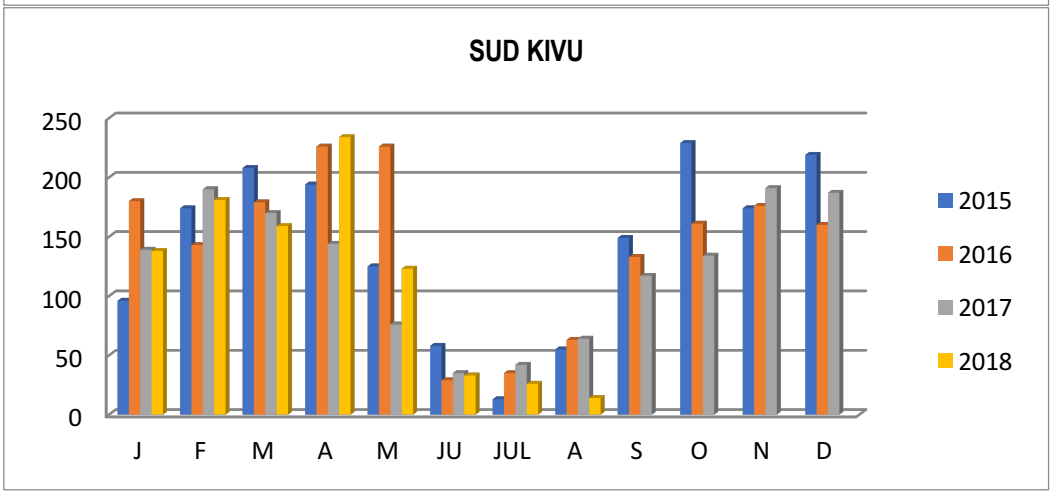
SUD KIVU
250
200
150
100
50
0
J F M A M JU JUL A S O N D
2015
2016
2017
2018